CHANTIER 2

ACTES

Atelier Interrégional de Negrepelisse

SCoT : Agriculture durable, alimentation, développement territorial et planification

Projet Pour un SCoT rural de Qualité territoriale

Jeudi 11 avril 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Premier ministre
Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Terres en villes

RéseauRural Français

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

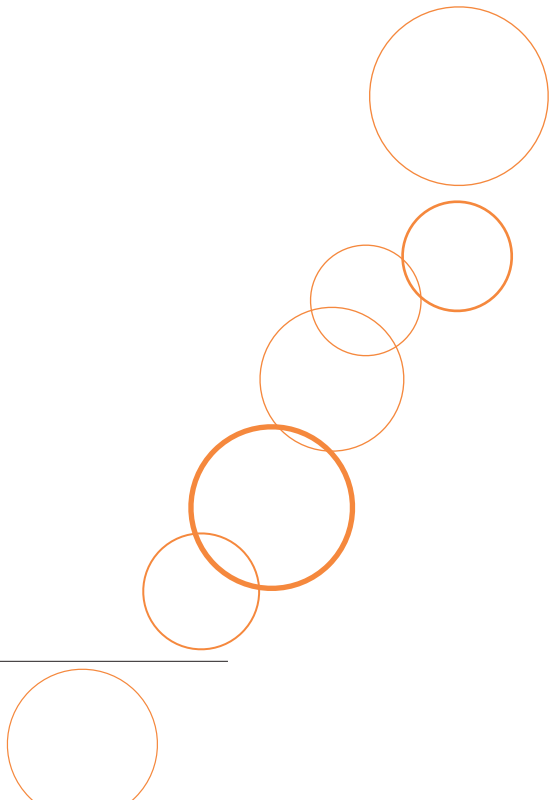

SOMMAIRE

Liste des participants 4

I. Ouverture du séminaire 5

II. Séquence 1 : La prise en compte de l'agriculture durable dans les SCoT 7

III. Séquence 2 : La planification alimentaire 35

IV. Conclusion du séminaire 53

LISTE DES PARTICIPANTS

BELLEVILLE Marie-Hélène, Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain
BONNEFOY Serge, Terres en Villes
BRUHAT Christian, Pays Albigeois Bastides
BRULE Laurence, Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain
CAMBON Jean, Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy
CHABOY René, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
CHESNEL Cédric, DDT 46
CHEVALIER Bertrand, AGREEGEO
COSTES Daniel, DDT 12
CURE Jean-Pierre, DDT 12
DALMAU René, DDT 31
DANIEL Bertille, Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy
DARBOIS Philippe, Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy
DAUPHIN Sandrine, SICOVAL
DUVERNOY Isabelle, INRA
DUVIC Nicolas, Syndicat Mixte du SCoT de la Grande agglomération toulousaine
ESPINOSA Arlette, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
ESPINOSA Georges, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
ETINEAU Claire, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
FERTE Denis, Région Midi-Pyrénées
FLEURIAULT Julie, Pays Portes de Gascogne
GERMAIN Frédéric, Toulouse Agricampus
HOCHEUX Aurélie, Pays et Quartier d'Aquitaine
LAFAGE Didier, Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne
LAGARDE Céline, Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy
LEBRUN Stéphanie, Chambre d'Agriculture de l'Ariège
LOBRY Martine, CDA 31
MARTIN Sabine, Pays Midi Quercy
MARVEZY Joël, DDT 12
MASSIP Gérard, Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain
MILASSEAU Philippe, CAUE 82
MONOURY Alexandre, Chambre d'Agriculture de l'Ariège
PERISSE Julie, Chambre d'Agriculture du Lot
PONROUCH Véronique, CAUE 11
ROBERT Stéphane, DRAAF
SABOT Christophe, DDT 32
SAFFORES Ivanie, Région Midi-Pyrénées
SAUTAREL Lisa, Syndicat Mixte du Pays des Nestes
SIMONIN Agnès, DREAL Midi-Pyrénées
STEFFAN Xavier, Pays et Quartier d'Aquitaine
TARDY Olivier, Chambre d'Agriculture du Tarn
TARTARIN Lola, Pays et Quartier d'Aquitaine
TESSIER Jean-Claude, CCTVA
TEULIERES Lisette, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
THIERCELIN Gérard, Conseil de Développement du Pays Midi Quercy
UHLMANN Michel, DDT 32

I. OUVERTURE DU SEMINAIRE

Jean CAMBON

Ouverture par Jean CAMBON, Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, Maire de Nègrepelisse : En ouverture de cet atelier, plusieurs questions se posent : Quel est le rapport avec une ville qui est en périphérie urbaine ? Quels sont les problèmes communs qu'ils peuvent avoir et quel est le document qui pourrai apporter quelque chose pour voir ensemble ces problématiques ? Est évoquée une difficulté à faire percevoir ces problèmes dans l'émergence du SCoT rural même si dans l'opération on voit la majorité qualifiée pour le faire mais on ressent ces difficultés. Le problème n'est pas de passer en force mais de convaincre parce que le document une fois qu'il est fait, il a pour but d'être appliqué. La forme d'homogénéisation du sentiment d'appartenance à une ville, concernant la plupart des gens est plus forte. Les questions qui relient les gens vont apparaître comme plus homogènes. Même dans les SCoT dits « urbains », la problématique actuelle va toujours chercher de l'hétérogénéité pour en construire une unité. Il y a toujours la question de l'unité, des points communs des territoires et cette question se pose où qu'on soit. Et ce n'est pas la spécificité du rural qui est une marque caractéristique de cette hétérogénéité. La question de savoir ce qui nous relie et qui est toujours perceptible par le citoyen est ce qui semble être plus important.
Sur la gouvernance alimentaire : la question de l'agriculture qui relie, qui nourrit les hommes, du type d'agriculture qu'on voudrait, de la qualité de nourriture que nous voudrions, cette façon de poser ensemble les problèmes sur un territoire donné aboutit à une problématique qui n'est pas posée immédiatement mais qui doit se construire par les acteurs concernées. Ces choses ne sont pas structurées, elles demandent à être construites pour apparaître au citoyen comme une alternative possible à une politique. Les problématiques quelles qu'elles soient ne se posent pas de la même manière en milieu urbain qu'en milieu rural, elles ne se posent pas de la même manière dans les détails et selon la formes des choses à apporter aux citoyens, la problématique ne va pas être commune. Les différents territoires n'ont pas souvent conscience des éléments de structure forts qui relient les territoires et sont moteurs de la cohérence des territoires. L'idée d'une réflexion générale qui formalise ce système de relation peut être ni évident ni perceptible dans un premier temps, et c'est un élément important.

Denis FERTE

Denis FERTE, Conseiller régional, Président de la commission agriculture et agro-alimentaire : Depuis 3 ans, le Conseil Régional a développé l'émergence de SCoT ruraux en particulier par rapport à la problématique de la perte du foncier agricole. Tous les ans une partie du nombre de terre dédiée à l'agriculture disparaît au profit de l'urbanisation. La région a donc proposé un projet pour l'émergence de SCoT ruraux et 8 territoires ont été sélectionnés dans ce cadre. La région Midi-Pyrénées est l'une des régions les plus actives sur les problématiques de l'agriculture, tout d'abord en termes d'emploi, car l'agriculture et l'agroalimentaire représentent 100 000 emplois, mais aussi parce que la région est l'une des premières (derrière l'Aquitaine) en termes de Signe Officielle de Qualité (SIQO) et 30% de la production agricole en MP se fait en rapport avec les SIQO. La région a aussi développé en partenariat avec l'Aquitaine, la marque Sud-Ouest France pour valoriser l'ensemble des produits élaborés ou produits dans la zone. La problématique de l'agriculture biologique est également prise en compte car la consommation de produits d'agriculture biologique est en constante augmentation et le but est de pouvoir produire une agriculture biologique consommée par les consommateurs locaux. Il y a aussi dans les lycées la promotion de la « label attitude », qui consiste à proposer aux élèves un repas élaboré à partir de produits de qualité ou biologiques à la cantine une fois par semaine. Ce qui est important pour l'éducation des élèves, pour les futurs consommateurs qu'ils seront et pour leur famille, afin de développer à travers cette action la consommation de produits de qualité et de produits locaux. Il y a aussi un souhait de développer les circuits courts au travers des plates-formes de regroupement.
L'installation est aussi soutenue par la région à travers différentes actions. Le développement de l'espace test agricole qui donne la possibilité aux jeunes futures agriculteurs qui ne sont pas d'origine agricole de pouvoir pendant un an ou deux expérimenter leurs pratiques sur des fermes spécialement prévues à cet effet. Il y a actuellement 3 espaces test dans la région.

Pour la mise en application de ces politiques, la région a des relais (chambres consulaire, chambres d'agriculture, syndicats, entreprises, animateurs, techniciens, collectivités : départements, pays, communautés de communes…) qui se rendent de plus en plus compte de la nécessité de prise en charge des problématiques agricoles, de la mise en adéquation pratique sur leurs territoires pour le maintien des activités mais aussi le maintien des services publiques.

La région entame la révision du SRADDT, au travers des réflexions qui sont en cours, il y a un certain

nombre de problématiques qui sont soulevées comme :
Le réchauffement climatique qui devrait entraîner le développement des relations de proximité donc un développement des circuits courts.
L'extinction des énergies fossiles entraînant un développement des énergies renouvelables.
Le développement des TIC est à l'origine d'une croissante société de connaissances qui devrait avoir un impact sur les innovations agroalimentaires.
Les nouveaux arrivants dont une grande partie sont des seniors ont un impact sur la consommation du foncier agricole donc quelle maîtrise du foncier ?
Les espaces ruraux voient à la fois arriver des gens souhaitant avoir une qualité de vie et un environnement favorable avec un niveau de vie sociale élevé. Ils côtoient des populations beaucoup plus basses dans la couche sociale ce qui crée une tension. Quelle solidarité et à quelle échelle?
Comment faire valoir les questions de circuit court dans le cadre d'un SCoT et dans les documents de planification ?
Comment mieux valoriser les produits locaux dans les commerces ?

Pour l'ensemble de ces problèmes, le SCoT est l'endroit intéressant de réflexion, le lieu de mise en cohérence des politiques publiques.

Stéphane ROBERT

Stéphane Robert, DRAAF : Le réseau rural est en écho avec les territoires ruraux par rapport aux problématiques qui leur sont posées. Deux actions ont été lancées dans le cadre du réseau rural régional, le premier est l'appui à l'émergence des SCoT ruraux et concerne 8 territoires de Midi-Pyrénées et un deuxième qui est « territoire et gouvernance alimentaire » sur la question du développement des circuits de proximité. Le thème de la journée « agriculture, alimentation et planification » place complètement ces thèmes et c'est effectivement à la croisée de ces deux thèmes que nous allons trouver matière à réflexion et orientation de politiques publiques.

- Promouvoir, protéger l'agriculture dans les espaces péri urbains mais aussi dans les territoires ruraux
- Comment faire valoir les questions de circuits de proximités dans le cadre d'un SCoT ?
- Comment valoriser les circuits de proximité dans les documents de planification tel que le SCoT ?

Serge Bonnefoy , Terres en Villes : Voici le but de la démarche : favoriser l'adaptation de la démarche de planification stratégique des SCoT en espace rural et sa généralisation au profit d'un projet local fondé sur la qualité territoriale. Regarder l'urbain et le péri urbain d'un autre point de vue des espaces ruraux. La planification n'est pas un empilage de normes réglementaires, c'est un projet basé sur la qualité territoriale, d'où le choix de mettre l'accent sur la valorisation des ressources locales à partir d'un projet basé sur le territoire.
La qualité renvoie à trois grandes thématiques qui sont :

- la gouvernance entre les acteurs autour de ce projet
- l'habitat ancien, traditionnel et la façon dont on le valorise
- les ressources agricoles et agroalimentaires.

L'objectif est de définir comment le SCoT peut traiter de ces thèmes et au final proposer des points de vigilance et des fiches de pratiques qui seront présentés dans un séminaire final où seront mis en relation le fait de planifier dans le rural, le fait de planifier dans le périurbain et la fait de planifier dans l'urbain.

Jean Marly : fil rouge : Il s'agit aujourd'hui de mettre en avant un certain nombre d'idées forces liées au SCoT rural. Il y a beaucoup de questions autour desquelles le problème pouvait être traité :

- Qu'est-ce qu'un territoire rural ?
- Qu'est-ce qui fait la qualité territoriale ?
- Quelle forme de gouvernance ?
- L'habitat en zone rurale ?

Jean MARLY

Ces points ont été soulevés dans les ateliers précédents. Et aujourd'hui, la question de l'agriculture durable et la question alimentaire sont des éléments qui permettent de relier les différentes questions dans le cadre du développement territorial et de la planification donc de relier et de faire face aux enjeux. Le travail s'achèvera par un atelier final où seront reliées les questions de l'espace rural, urbain et périurbain ; les éléments de convergence, divergence et quels échanges. Se posera la question de l'ingénierie en territoire rural mais aussi dans les territoires périurbains et urbains.

Le rural : espace extrêmement hétérogène et composite (grande diversité des campagnes françaises) et regroupe une grande variété de situations. Il a ses spécificités mais ne doit pas être défini en fonction de l'isolationnisme.

- population composite avec une diversité de revenu en constant renouvellement avec des ex citadins (mobilité sous influence urbaine).
- Espaces moins condensées que les espaces urbains (horizontalité).

- Territoire fragmenté.
- Economie diffuse.
- Territoire attractif donc ressource pour les métropoles.
- Multifonctionnel.

Préconisation : renforcer le pacte ville/campagne.

Préconisation : renforcer le pacte ville/campagne.

Pourquoi le SCoT ?

- S'affranchir de l'urbano-centrisme, de cette pensée qui part toujours du centre et qui se termine toujours dans un espace périurbain ou rural.
- Inverser le regard.
- Choisir de planifier et piloter plutôt que de laisse faire.
    - o risque : accentuer les uniformisations et banalisations de l'espace.
    - o avantage : respect des caractéristiques spécifiques du territoire à valoriser.
- Partir de la qualité territoriale, articuler la planification et le territoire.
    - o ressources territoriales : potentiel à chercher et à construire par les spécificités du territoire.
- S'appuyer sur des ressources locales.
- Prendre la mesure des enjeux.
- Economie d'espaces agricoles et naturels
- Valorisation des ressources naturelles, productives et culturelles
- Création de liens entre acteurs et territoires.
- Gouvernance multi acteurs
- Favoriser la coopération et mise en commun des atouts
- Mise en place d'un diagnostic territorial pour exploiter les vraies ressources
- Lancer des dynamiques plutôt que de poser des cadres et des normes
- Repenser l'urbanisation
- Prise en compte de la question du foncier.
- Repenser l'habitat (investir dans la rénovation du bâtit ancien).

S'affranchir de l'urbano-centrisme

II. SÉQUENCE 1 : LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DURABLE DANS LES SCOT

II.1 - Intervention Bertille DANIEL et Céline LAGARDE sur la démarche du territoire dans le cadre de deux appels à projets du Réseau Rural Régional *« Appui à l'émergence de SCoT ruraux » et « Territoire et gouvernance alimentaire »* :

Bertille DANIEL

Bertille DANIEL, Chargée de mission « Paysage » au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : C'est en avril 2011 que le Pays Midi Quercy a répondu à l'appel à projet lancé par le réseau rural régional, appui à l'émergence de SCoT ruraux. En contrepartie, il a bénéficié d'un accompagnement. Le pays a choisi un prestataire externe composé d'un groupement de bureaux d'études : CRP consulting et AMENIS. Il a réalisé une étude de préfiguration sur un an, qui a débuté à la fin du mois de novembre 2011 et a ainsi respecté certains engagements qui correspondaient au cahier des charges régional défini dans l'appel à projet. Les objectifs majeurs de l'étude de préfiguration définis en amont étaient les suivants :

Définir une culture commune liée au SCoT, c'est-à-dire mieux connaître collectivement cet outil, identifier les enjeux, les plus-values de la démarche.
Développer une réflexion prospective et stratégique à l'échelle du pays de planification urbaine, d'urbanisme, d'aménagement, en liant cette réflexion au projet du territoire et aux différentes actions et orientations définies jusqu'à présent.
Eclairer les choix qui devront être faits à moyen et long terme par les élus en fournissant des informations, des recommandations adaptées aux caractéristiques du territoire et aux actions réalisées.

La démarche de concertation suivie a permis de réaliser une trentaine de réunions locales depuis le mois de février 2011 et d'engager deux cycles de réunion dans les communautés de communes

du pays. Un premier cycle en amont avant l'arrivée du bureau d'études, en collaboration avec la direction départementale du territoire et le CAUE, permit de présenter l'outil SCoT, les dynamiques départementales et régionales dans lesquelles il s'inscrit et avoir une première lecture à priori des liens et avantages et questions entre le projet de SCoT et le projet du territoire. Dans un second temps, un groupe de travail prospectif a été mis en place et s'est réuni à quatre reprises pour essayer d'identifier les tendances lourdes, les facteurs de changements, réfléchir sur les scénarii d'évolution.

Un après-midi d'échanges a été organisé à Saint Antonin, permettant le témoignage d'élus et d'agents techniques du SCoT du Pays Vignobles Gaillacois, Bastides et Val Dadou, territoire voisin du Midi Quercy, ainsi que la présentation du SCoT mis en œuvre depuis plusieurs années sur ce territoire et la démarche du plan local d'urbanisme intercommunal (projet concernant une des communautés de communes). Ensuite le Syndicat Mixte a organisé quatre demi-journées de visites et d'échanges dans chaque communauté de communes. L'objectif était de partir de projets locaux identifiés par les élus, d'identifier les enjeux rattachés en lien avec la thématique abordée afin de voir comment un SCoT peut y répondre en s'appuyant sur des exemples de contenus de SCoT en France. Puis il y eut une concertation spécifique sur le projet de périmètre et la mise en place d'un comité de suivi qui s'est réuni aux étapes bouclées de la démarche. Le syndicat Mixte s'est aussi engagé dans des démarches pour connaître ses réflexions. Il a notamment participé à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'association ETD (Centre de Ressources Nationales sur le développement territorial) et le CERTU (Centre d'Etudes et de recherches) sur le thème des SCoT ruraux. C'était un appel à projet sur l'année 2012 et 2013. Il est encore en cours à ce jour.

Plusieurs documents ont été produits par rapport à la demande initiale du cahier des charges : un document d'analyse territoriale et des éléments de prospectives, un cahier de recommandation stratégique, méthodologique et technique. Tous deux sont liés à l'élaboration du SCoT et les autres phases de la vie du SCoT, pour un aperçu global et des conseils sur la stratégie à mettre en place. Une note de recommandation est plus orientée sur la préparation de la future commande publique d'élaboration du SCoT.

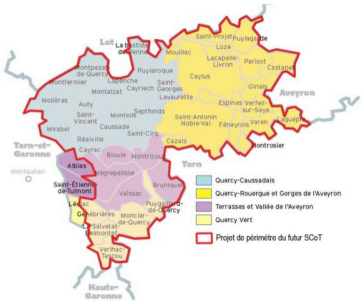

Projet de périmètre du futur SCoT du Midi-Quercy

La démarche se poursuit cette année avec une phase plus administrative et juridique, fondée sur des actions de concertation en vue d'arrêter un projet de périmètre de SCoT qui est proposé sur 46 communes du pays. La totalité des communes sont adhérentes du SCoT de l'agglomération de Montauban. La création du Syndicat Mixte étant nécessaire juridiquement et pour porter le projet, des temps de concertation avec les élus importants pour présenter la démarche sont prévus sur l'année 2013-2014. Il faudra par la suite engager des consultations sur le projet de périmètre et la création du syndicat, puis réfléchir ensemble au fonctionnement plus détaillé du futur syndicat. La démarche se poursuivra si les élus le souhaitent, s'il y a une majorité qualifiée à l'issu des consultations qui sont lancées. Le syndicat mixte -si l'action se poursuit- envisage des études d'élaboration du SCoT en 2014 via un marché public par le bureau d'études externe qui sera retenu.

Pour conclure cette intervention, le temps imparti ne m'a permis de développer les différents enjeux identifiés sur le territoire dans le cadre de l'étude. Je voulais simplement souligner que pour Midi Quercy, les questions liées aux activités agricoles sont très prégnantes. D'un point de vue économique d'abord, ne serait-ce que par rapport à la part d'emplois agricoles sur le territoire, qui représente 12%. Ensuite par rapport au poids de l'emploi agricole dans les communes rurales qui représente les seuls emplois présents localement. Enfin par l'importance de ces activités en termes de surface et d'occupation du sol. Aujourd'hui les activités agricoles occupent plus de 50% du sol du territoire. Les espaces agricoles et leurs activités sont un élément majeur de ce territoire rural, et non une composante mineure comme dans certains territoires fortement urbanisés. Il convient d'en tenir compte lors de l'élaboration du SCoT, y compris en termes de méthodes d'approches, de problématiques, d'enjeux. La question est de savoir de quelle manière. Il est nécessaire d'identifier les leviers d'actions dans le cadre du SCoT mais aussi plus globalement, en lien avec le projet de territoire, et de prendre en lien l'agriculture dans ses différentes composantes : économiques, foncières, environnementales, sociales. Parmi les enjeux identifiés dans le cadre de l'étude, il y avait l'idée de renforcer les fonctions économiques du territoire, notamment dans ses fonctions de production (entre autres agricoles) car elles sont une des caractéristiques de la base économique. Définir une stratégie globale pour l'agriculture à long terme via le SCoT mais pas seulement. Ce qui est interrogé aussi à travers ces réflexions sur l'élaboration d'un SCoT, c'est la place et le rôle des activités agricoles et alimentaires dans le développement économique, dans la valorisation du territoire dans son attractivité et dans son évolution à long terme, avec une nécessité de faire le lien avec les autres enjeux liés. Les enjeux environnementaux, le changement climatique, les ressources en eau, les enjeux paysagers, sylvicoles, industriels, etc.

Céline LAGARDE

Céline LAGARDE, Chargée de mission « Circuits courts de proximité » au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : Le Pays du Quercy comme l'ont dit monsieur CAMBON, monsieur FERTE et Bertille, est un territoire à dominante rurale où le secteur agricole est un secteur économique très important avec de nombreux enjeux. Comme l'a dit Bertille des enjeux économiques, des enjeux alimentaires, sociaux, paysagers et j'en oublie sûrement. En 2011 le réseau rural régional Midi Pyrénées a lancé un appel à projet « Territoires et gouvernance alimentaire » auquel le Pays Midi Quercy a répondu. Cette candidature fait suite à une prise de conscience des acteurs du territoire de l'enjeu que constitue vraiment le développement des circuits courts de proximité sur le territoire. Ou comment la relocalisation d'une consommation alimentaire permet de répondre en partie à ces enjeux-là. Une étude d'actions avait été menée avant cette réponse à l'appel à projet. Elle avait permis de montrer que les circuits courts de proximité étaient en essor sur le territoire, qu'il existait de nombreuses initiatives publiques ou privées, qu'on avait la chance d'avoir un territoire où la production agricole est très diversifiée, avec des produits de qualité reconnus. Parallèlement, il y a nécessité de coordonner toutes ces initiatives et d'engager une concertation multi partenariale. L'alimentation ne concerne pas que les producteurs et les consommateurs, c'est un véritable enjeu de territoire derrière lequel se trouve toute une activité économique qui peut être en lien avec l'agriculture, les restaurateurs, les métiers de bouche : on est vraiment dans une dynamique territoriale. La réponse à cet appel à projet nous permet de conforter les initiatives qu'il y a eu sur les territoires et de les poursuivre en matière de rapprochement de l'offre et de la demande alimentaire, notamment via le financement d'une année d'ingénierie, en animation coordination. Nous sommes maintenant à la moitié de cette ingénierie.

Nous avons trois axes de travail que je vais vous présenter succinctement. Le premier que l'on appelle l'axe de visibilité pose la question de l'amélioration de la visibilité des producteurs et de l'offre de produits alimentaires sur le territoire via la création d'un signe de reconnaissance territoriale. L'axe 2 qui s'intitule « restauration collective ». Comment peut-on développer la demande en produits locaux via un compte public et notamment tout ce qui concerne la restauration collective (cantines…etc.) ? L'axe 3 interroge sur les projets structurants nécessaires à la construction de la filière sur le territoire.

Pour le premier axe visibilité, nous sommes dans une démarche un peu inédite : une démarche territoriale de valorisation des produits locaux. Comment, sur le territoire particulier du Pays Midi Quercy, peut-on répondre tous ensemble à des objectifs de participation au développement économique du territoire et au développement de la filière agricole ? Comment maintenir les savoir-faire locaux en matière d'agriculture locale ou en tout cas y participer à leur maintien ? Comment valoriser nos produits et notre territoire et comment peut-on améliorer la visibilité des producteurs locaux sur le territoire ? Nous sommes aussi dans une problématique où il y a de plus en plus de nouveaux habitants et l'actualité nous donne raison. Nous avons des consommateurs qui souhaitent un retour vers les produits locaux et sur le territoire, nous allons manquer un peu de visibilité. Comment pouvions-nous répondre à tous ces enjeux sachant que j'en oublie sûrement ? Nous sommes donc dans la mise place d'une démarche collective afin de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de la consommation alimentaire locale. Nous avons décliné des familles d'acteurs sur le territoire, la famille producteur, la famille restaurateur, la famille métiers de bouche, des commerçants locaux, des consommateurs, la restauration collective etc. Chaque acteur est défini par une grande famille qui s'engage ensuite par le biais d'une charte d'engagement général, que l'on pourrait traduire par « géo produit local ». Je transforme local, je vends local et je consomme local. Chaque acteur s'engage à promouvoir les produits locaux, à les consommer et donc à mettre en place collectivement une véritable gouvernance alimentaire. Au niveau des engagements territoriaux, le territoire s'engage à participer à cette démarche et il sera intéressant suite à cette journée de réfléchir ensemble à l'élaboration du SCoT. Il est vrai que le pays du Quercy est simultanément sur deux projets intéressants. Par exemple l'engagement du territoire, c'est « soutenir le maintien d'une agriculture durable garante d'une qualité territoriale en favorisant la transmission et l'installation de l'agriculteur et en maîtrisant l'artificialisation des terres arables ». Là c'est tout ce qui est en lien avec le projet SCoT. L'idée de cette démarche collective que l'on a appelée « produit en Pays Midi Quercy », c'est comment promouvoir cette consommation locale et mettre en place des actions collectives multi partenariales. Ne pas se contenter des fermes ouvertes avec des producteurs mais que le lien soit fait avec les restaurateurs, les métiers de bouche etc. C'est la création d'un signe de reconnaissance territoriale, qui n'est pas tout à fait une marque territoriale, parce que l'on n'est pas sur l'élaboration de cahier de charges strictes, mais sur une démarche participative et multi acteurs, avec engagement des acteurs.

L'axe 2 « Restauration collective », propose le développement de l'approvisionnement local par le biais de la commande publique. Il y a un diagnostic en cours du fonctionnement des restaurants collectifs en Pays Midi Quercy, ayant pour objectif de mettre en relation l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient producteurs, cuisiniers ou élus afin de mettre en place la réflexion et voir comment faire pour que les producteurs puissent approvisionner localement les cantines.

Enfin l'axe 3 « Projets structurants ». On a parlé d'espace test. Il y a effectivement un projet de structuration du maraîchage biologique en Pays Midi Quercy via une couveuse pour la restauration collective. Une étude d'opportunité a été réalisée de février à septembre 2011. Nous sommes actuellement dans le lancement d'une étude de faisabilité, pour savoir comment peut se mettre en place cette couveuse d'activités. Nous sommes également sur une réflexion de création ou reprise d'un atelier de découpe collective sur le territoire en tant qu'outil structurant manquant sur le territoire. Nous étudions également d'autres projets structurants qui seraient nécessaires à la construction de cette filière « circuit court de proximité en Pays Midi Quercy ». L'état des lieux n'est pas très avancé, (nous sommes au milieu de la démarche) mais vous avez ainsi un ordre d'idée du développement sur le territoire.

II.2 - Intervention d'Amandine COUREAU et Alexandre MONOURY sur la prise en compte de l'agriculture dans la démarche du SCoT Vallée de l'Ariège :

Amandine COUREAU, responsable du SCoT de la Vallée de l'Ariège : Nous allons faire une intervention à deux voix avec mon acolyte Alexandre MONOURY de la Chambre d'agriculture. Ainsi vous aurez l'illustration du partenariat mis en place dans le cadre du lancement des travaux d'un SCoT rural Grenelle labellisé depuis 2011. Je me permettrais de vous resituer quelques éléments de cadrage et Alexandre vous évoquera les études de sous maîtrise d'œuvre de la Chambre d'agriculture, dans le cadre des travaux du SCoT Vallée de l'Ariège. Il évoquera notamment le diagnostic agricole et le pré projet agricole qui va être inséré dans notre PADD SCoT, puis le partenariat dans le cadre de l'écriture du DOO.

Amandine COURREAU

Notre territoire, pour le resituer, se trouve entre les plaines de l'Ariège, le Piémont Pyrénéen et les massifs situés sur la Vallée, le corridor qui est en fait l''épine dorsale du développement de l'Ariège réunissant 5 intercommunalités allant de Saint Verdun jusqu'à Tarascon sur Ariège. Nous sommes un territoire un peu particulier dans sa construction et dans sa délimitation de périmètre puisque nous ne couvrons en fait que d'autres parties de pays (Pays Porte d'Ariège-Pyrénées et Foix Haute-Ariège) et nous avons une partie du périmètre du PNR des Pyrénées ariégeoises. Nous couvrons à peu près 111 000 hectares sur notre territoire. Nous sommes un territoire rural puisque nous ne couvrons que 98 communes et nous ne recensons que 80 000 habitants donc moins de 100 000 habitants au regard de l'appel à projet national. Pour autant nous recensons dans le cadre du département de l'Ariège plus de 50% de la population du département et la quasi majorité des activités économiques du territoire. Nous avons donc une responsabilité au regard du reste de département de l'Ariège. Le SCoT Vallée d'Ariège ne s'est construit facilement. Il a plutôt eu un accouchement - si je puis dire - très difficile puisque c'est un peu l'Arlésienne dont on entendait parler depuis dix ans avec une construction en plusieurs temps. En 2003, la création de deux périmètres qui se faisaient un peu front, l'un sur la Basse Ariège réunissant en fait les territoires du Pays de Porte D'Ariège-Pyrénées, l'autre sur la Haute Ariège réunissant Foix et Varilhes, avec donc la Haute Ariège contre la Basse Ariège. Devant cette construction déjà bancale, les services de l'État et en premier lieu le préfet de l'Ariège et les services de la DDT, ont un peu musclé et impulsé la fusion de ces deux périmètres de SCoT, pour faire naître un périmètre beaucoup plus pertinent à l'échelle du bassin de vie Foix Panier et des territoires s'articulant autour de ces bassins de vie. Nous avons en fait dissolu ces deux périmètres en 2009 et créé enfin la structure porteuse du syndicat mixte du SCoT en 2010 et lancé les études SCoT. Nous avons été labellisé dans le cadre de l'appel à projet national en 2011 SCoT rural Grenelle.

Pour vous rappeler dans quelle ambiance territoriale nous nous situons au niveau de la Vallée de l'Ariège, nous sommes un bassin de vie situé à moins d'une heure de l'agglomération toulousaine. Nous accusons comme tous les territoires ruraux et péri-urbains situés à moins d'une heure de Toulouse de l'effet de l'attractivité de la métropole toulousaine. Nous avons connu dans le cadre aussi boosté de l'arrivée de l'autoroute A66, il y a à peu près une dizaine d'années sur notre territoire, une nouvelle population. Ce qui nous a permis d'avoir une attractivité renforcée avec l'accueil d'à peu près 10 000 habitants en dix ans sur ce territoire. Il peut être aux yeux de l'agglomération

« Inverser le regard »

toulousaine une petite goutte, mais à l'échelle d'un territoire qui fait 80 000 habitants, cela représente une croissance démographique extrêmement importante et qui a malheureusement détérioré considérablement les atouts environnementaux et agricoles du territoire puisque nous avons subi un étalement urbain fortement prononcé. Force est de constater que quand vous prenez le corridor c'est-à-dire le prolongement de l'A66 sur notre territoire la RN20, nous avons sensiblement, par les nouvelles nappes d'urbanisation, détérioré l'image, l'identité territoriale de la Vallée de l'Ariège. Dans ce cadre-là, le document d'association de l'État, c'est-à-dire, les dires de l'État au regard du lancement d'une étude SCoT nous ont donné notre première ligne directrice, socle de départ du projet de la Vallée de L'Ariège. Cela consiste notamment à participer de manière très volontaire à la réduction de l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels sur notre territoire dans le cadre de ce projet de territoire. Pour cela, nous avons lancé une démarche qui avait déjà été initiée par le SCoT de Montpellier qui est une référence et donc de procéder à cette inversion du regard en partant plutôt du volet environnemental et agricole et non des tissus urbains pour définir un projet de territoire. Ce n'est pas chose facile car la quasi majorité des élus qui siègent et qui pilotent et animent la démarche des SCoT ne sont pas des élus issus du monde agricole et bien au contraire, le président est un ancien entrepreneur du BTP. Autant vous dire que la prise en compte des enjeux agricoles, de l'aspect de la prise en compte et de l'émergence d'une véritable économie agricole n'était pas chose simple sur ce territoire.

La dynamique, l'impulsion qui a émergé de ce document d'association de l'État a été très prégnante dans la manière dont le président et les élus se sont emparés de la question agricole et environnementale sur ce territoire. Aujourd'hui, nous en sommes à la définition du projet de territoire notamment en regard du PADD Projet d'Aménagement Développement Durable du territoire, qui est en somme le projet politique du SCoT de la Vallée de l'Ariège. Il vise notamment à se baser sur cette inversion du regard en partant de la qualité environnementale et paysagère comme atout non délocalisable au niveau de ce territoire, en prévoyant, bien sûr, un accueil d'habitants très important. La courbe de croissance sera moins importante que celle constatée ces dernières années. C'est en corrélant la création d'emplois, en déclinant un parc de logement, équipement service corrélé à ce solde migratoire ou naturel, relayé par une stratégie économique que le projet agricole va prendre toute sa dimension.

Comment inverser le regard par la prise en compte des enjeux agricoles ? Cela n'a pas été une demande du président que de traiter de manière un peu plus approfondie les enjeux agricoles. Il faut bien comprendre que l'impulsion est venue de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, plébiscitée par cette impulsion qui émanait du préfet de l'Ariège sur cet objectif de réduire le taux d'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels. Dès le lancement des études de SCoT, la chambre d'agriculture a volontairement proposé aux Syndicat Mixtes de réaliser un diagnostic agricole SCoT à laquelle nous avons répondu favorablement. Nous avons également commandé, dans le cadre de ce diagnostic agricole, un calcul de la mesure de la consommation de l'urbanisation des terres agricoles et des espaces naturels, qui s'est opérée les dix dernières années sur notre territoire car c'est une obligation des SCoT ruraux Grenelle. Au fil de cette réussite du partenariat sur la phase de diagnostic, les élus ont souhaité poursuivre les travaux avec la Chambre d'agriculture.

Alexandre MONOURY

Alexandre MONOURY, conseiller à la chambre d'agriculture de l'Ariège : Je vais d'abord faire un bref rappel du diagnostic agricole qui a été réalisé par la chambre d'agriculture de l'Ariège. Ce diagnostic s'est déroulé sous trois phases. Premièrement un diagnostic technico-économique des activités agricoles avec l'analyse des cinq éléments principaux qui étaient la SAU, le monde agricole et les exploitants, les emplois en termes de poids économique. C'est un fait important, l'activité agricole est un acteur économique essentiel, tant dans le sens de création d'emplois que de création de richesses, mais qui réalise aussi quelque chose qui n'est pas réalisable par d'autres secteurs économiques : le maintien des paysages et de l'environnement. Enfin, nous avons analysé la production agricole et les interrelations des destins d'exploitations et du territoire. La deuxième phase s'est attachée à l'analyse territoriale des espaces agricoles. Elle traite des conséquences de la mutation de certains espaces. En protégeant les exploitations, les activités agricoles sont donc les secteurs stratégiques. La troisième phase est une phase d'approche prospective. Une sorte d'avancée prospective allant un peu au-delà du diagnostic agricole pour le territoire, avec prise en compte des potentialités des ressources agricoles du territoire, des dynamiques locales, ainsi que des besoins en terres d'agriculture.

Pour réaliser cela, nous avons créé cinq sous-secteurs agricoles, en se basant sur les données définies par l'INSEE, mais surtout sur le travail effectué avec les professionnels élus de syndicats agricoles et le monde agricole lui-même. Nous avons organisé plusieurs réunions locales – en invitant en amont

et parfois avec des relances - pour expliquer ce qu'était le projet SCoT et surtout l'importance que le monde agricole témoigne. Parfois les exploitants agricoles peuvent être dubitatifs en se disant que c'est encore un document, et qu'ils n'en voient pas la portée. Il ne faut pas hésiter à bien expliquer, rappeler, revenir à plusieurs reprises. A partir du moment où ils ont bien pris confiance, ils sont une force de propositions et d'informations inégalable. Aucun document pour être réalisé ne vaut la source locale et l'expérience. Ensuite il y eut de nombreux allers et retours, d'où l'importance de la communication avec les Syndicat Mixtes, en particulier avec Amandine COUREAU pour faire évoluer et éviter tout blocage d'incompréhension, et faire avancer le document sans trop de difficultés.

Voici les principales informations que nous avons obtenues. En 2008, nous avions 7900 hectares de surfaces construits sur le SCoT. Malgré le boom de réalisations qu'a amené l'autoroute A66, nous avons une densité qui est très faible : dix habitants par hectare. La surface d'espaces agricoles et naturels qui a été consumée sur la période 1998-2008 est de 1200 ha, pour toutes formes de réalisations, que ce soit logements, zone d'activités, espaces collectifs, l'autoroute etc. Nous étions sur de très vieux plans d'urbanisme, certains datent des anciens POS des années 80. Nous avons une potentialité constructible qui est immense et qui dépasse largement les objectifs du SCoT. En l'occurrence, nous avons 2150 ha potentiellement constructibles, soit en U, soit en zone AU, qui ne sont pas construits, il n'y a même pas d'artificialisation. Approximativement, ce sont 1305 ha de produits résidentiels et 845 ha de produits d'activités. Au vu de l'objectif du SCoT de diminuer de 50% le taux d'urbanisation et donc l'enveloppe foncière globale de 2200 hectares, il va falloir « dézoner » 950 ha. Ce qui est une avancée territoriale et une prise de conscience politique très importante.

Découpage du territoire en secteurs agricoles

Les principaux résultats produits par les groupes de travail qui ont été réalisés par les agriculteurs et les élus ont mis en évidence trois principales attentes : définir un projet d'aménagement et de développement durable prenant en compte les besoins de l'agriculture en surface agricole, et donc le maintien de la vocation agricole des zones agricoles stratégiques. Mais surtout, définir un projet de développement qui se concentre sur les pôles urbains majeurs et distants et mettent un terme à une urbanisation diffuse par sauts de puce, qui créé un mitage pouvant être fortement déstructurant pour une entreprise agricole. Il suffit de ponctionner quelques hectares de façon stratégique. Une exploitation économiquement viable et forte de plusieurs centaines d'hectares ou d'approximativement 100 ha, vous lui retirez sept hectares stratégiques par exemple pour de l'élevage épandage et l'exploitation tombe.

Ensuite, accompagner et valoriser les terres et les productions agricoles en encourageant et facilitant les projets de diversification des exploitations agricoles et des productions spécifiques. J'y reviendrai par la suite. Maintenir la population agricole forte sur le territoire, faciliter positivement les transmissions d'exploitations agricoles pour assurer le renouvellement des générations. J'y reviendrai aussi un peu plus tard.

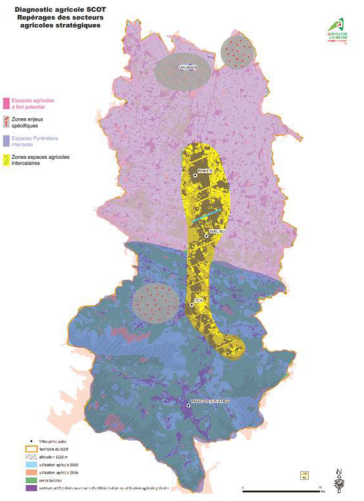

Les secteurs agricoles stratégiques

Voici un exemple des différentes cartographies que nous avons réalisé avec les élus du SCoT afin de prendre conscience des enjeux de limitation de l'étalement urbain et de densification de l'existant dans l'agriculture de montagne. La carte de gauche montre la gestion des effluents de fermes et les gros sacs montrent les secteurs où la gestion est excédentaire et où on a des difficultés pour réaliser l'épandage et la gestion des fumiers. A droite, la localisation des secteurs épandables. En blanc, sont localisés les secteurs qui ne sont ni mécanisables ni épandables. En vert, ce sont les secteurs épandables, en rouge ce sont les secteurs artificialisés. Observons le secteur montagne. S'il n'y a pas une prise en compte, je dirai l'extrême limite d'une prise en compte des secteurs épandables, il ne pourra plus y avoir d'agriculture dans ce secteur-là. La seule agriculture qui est techniquement viable, c'est une agriculture d'élevage. S'il n'y a pas de secteurs d'épandage, au vu des lois sanitaires et d'urbanisme, il ne pourra plus y avoir d'agriculture. Les élus ont compris que même s'ils voyaient encore beaucoup d'exploitations sur les pentes ou sur certains secteurs d'estives et pastorales, elles ne pourront plus être exploitées si l'on supprime les dernières terres plates. Un hectare de terres plates en haute montagne conditionne 5 à 10 hectares de pentes. Si vous n'avez plus de terres plates pour faire l'épandage, vous ne pouvez plus exploiter les pentes. Après c'est la fermeture des milieux.

Les études de diagnostic ont permis de repérer des espaces stratégiques au niveau du SCoT et la réalisation de propositions Chaque sous-secteur a été détaillé pour contenir la consommation du foncier, la consommation des zones d'activités, la protection des secteurs agricoles, des méthodologies d'actions. Ce furent les premières pistes. Après ce dossier agricole qui a été présenté en décembre 2012, les élus du SCoT ont souhaité que la démarche entreprise par la chambre d'agriculture continue à se développer. Ils nous ont demandé de valider un vrai projet agricole SCoT.

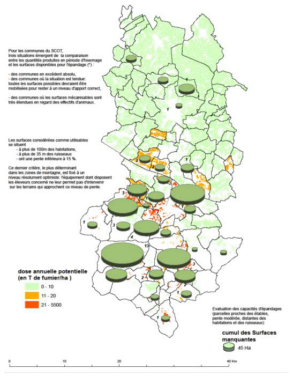

Gestion des effluents de ferme

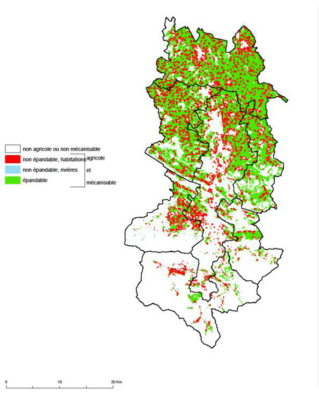

Localisation des secteurs épendables

Dans les années 80 à 2010, il y eut une diminution de 62% du nombre d'exploitations et une diminution de 4% de la SAU. Face au constat des 1200 ha consommés sur la période 98-2008 (qui est maintenant la nouvelle enveloppe urbaine du SCoT à l'horizon 20 ans) les élus du SCoT nous ont demandé de faire une étude de prospection et de réaliser un pré projet agricole et ADV à l'horizon 20 ans. Sur ce point-là, la méthodologie utilisée fut un travail collectif piloté par la chambre d'agriculture. Elle a missionné la majorité de ses conseillers spécialisés ainsi que ses conseillers de secteurs pour avoir une vision à long terme, et savoir quelle était leur vigueur par rapport à leur technicité, leurs spécialisations. Par la suite, nous avons mis en place une commission composée de professionnels agricole et élus de syndicats d'entreprises agricoles, avec prise en compte de la vision de l'ACAP et celle de la coordinatrice LEADER FEADER afin d'avoir une vision globale et pas uniquement locale de ce gros travail prospectif sur 20 ans. L'horizon était 2033.
Nous avons construit deux scénarios : un scénario tendanciel et un scénario constructif. Ils ne constituent pas un panorama exhaustif des évolutions possibles pour le territoire du SCoT. Ils ne sont pas des pronostics sur l'avenir, encore moins l'expression des groupes de travail constitués, mais plutôt une conjoncture stylisée visant à adapter les acteurs et les décideurs. Concrètement, un scénario qui suit la tendance actuelle si on ne fait rien, et un scénario qui prend en compte l'agriculture et les mouvements collectifs. Pas uniquement les acteurs agricoles, mais tous les acteurs, collectivités locales, départements, population et agriculture afin de créer un nouveau projet agricole. Les zones d'approches du SCoT et les orientations stratégiques ont été déclinées à partir de caractérisation d'évolution possible. Premièrement par système d'exploitation agricole et deuxièmement par l'organisation des filières et des débouchés locaux. Les principaux systèmes d'exploitations agricoles sur le SCoT Vallée de l'Ariège sont les grandes cultures et la semence, les bovins de lait et les grandes cultures, l'élevage bovin viande et ovin viande et les élevages de transhumance ou sédentaire en bovin, ovin, voire exploitation mixte.

Quant aux filières et aux débouchés locaux, des évolutions ne doivent pas beaucoup impacter des structures d'exploitation comme les sites d'armatures agricoles du territoire et la cohabitation de différents circuits de production. En Ariège, on a vraiment une prise en compte des deux circuits de production, qu'ils soient longs, courts voire ultra courts, particulièrement avec l'agriculture écologique. Il faut savoir que le territoire de la Vallée de l'Ariège, au niveau des secteurs de grandes cultures est deux fois supérieur à la moyenne nationale en agriculture bio. Au niveau des secteurs de culture moins intensive on est quatre fois supérieur au taux national. Il y a vraiment une prise en compte de ce type d'agriculture et notamment pour le développement circuits courts et ultra courts. Les propositions se traduisent par un dispositif complet et cohérent d'interventions, comportant un premier volet dédié aux outils fonciers et juridiques de planification et d'aménagement, et un second volet qui va préciser les mesures d'accompagnement nécessaires en parallèle et à mettre en œuvre de façon conjointe par les organisations et les collectivités locales. Cela concerne l'organisation de débouchés locaux, la gestion prévisionnelle des installations, l'implantation de transformateur de métallisation et d'énergies renouvelables, des réflexions sur les énergies renouvelables, le photovoltaïque et tout ce que l'on peut mettre en place entre les collectivités et le monde agricole.

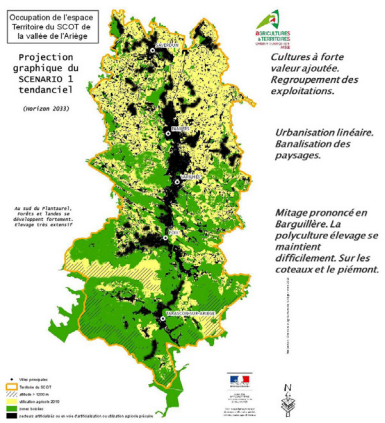

Scénario 1

Le scenario 1 prévoit une périurbanisation entre Varilhes et Pamiers, et une extension de l'urbanisation au nord de l'Ariège.

Le scénario 2 propose différentes hypothèses de travail.
Un tissu d'exploitation qui va diminuer légèrement jusqu'à 700 exploitations agricoles. La part des surfaces agricoles sur le territoire qui va se maintenir globalement au niveau actuel pour assurer le potentiel de production. En matière de débouchés, des exploitations sont tournées vers la production à haute valeur ajoutée, ou répondant à des demandes exprimées par les populations locales à l'échelon plus régional. Enfin, des politiques publiques professionnelles menées en concertation avec les acteurs agricoles. Divers outils sont proposés. Un premier niveau d'intervention des démarches de planification et de gestion foncière et d'aménagement du territoire.

- Pour limiter l'étalement urbain, et diminuer la consommation foncière, des boites à outils ont été développées afin de densifier les nouveaux projets et réaménager sur l'existant car en Ariège, il y a un fort potentiel d'aménagement sur l'existant.
- Pour préserver les terres agricoles et les unités d'exploitation il est nécessaire d'établir une vraie communication avec le monde agricole. Recréer des grandes unités agricoles via les commissions départementales d'aménagement foncier, mais aussi par les commissions communales et la mise en place de procédures qui existent dans la loi de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées, que tout un chacun peut employer afin d'agir sur le foncier communal. Il s'agit de portage de projets entre la SAFER et les communautés locales.

• Adapter les règlements locaux au développement d'exploitation. C'est l'importance des règlements des zones A des PLU pour permettre le développement et la diversification des exploitations agricoles. Il faut se méfier des règlements préconçus parfois par certains bureaux d'études qui font un copier-coller d'agglomérations urbaines qui ne sont pas du tout adaptées à des secteurs ruraux.

• Conforter un dispositif complet d'installations, reprise et transmission des exploitations agricoles. C'est la prise en compte par les élus locaux et par les collectivités territoriales des connaissances des chambres d'agriculture et des syndicats agricoles pour réaliser l'animation foncière entre les différents acteurs agricoles et les acteurs politiques. Enfin la création de locaux permanents et de conventions d'animations foncières dans le cadre de la convention d'aménagement rural ou la création de développement de GFA et d'AFP.

La seconde intervention aura pour objectif d'accroître la valeur ajoutée portée par les productions agricoles ariégeoises.

• Au niveau alimentaire, une démarcation innovante et une utilisation du label existant. L'agriculture biologique continue à se développer en Ariège et fait partie d'un plan actuel de développement, en parallèle d'une agriculture aussi intensive et collectiviste en termes d'économie. Soutenir le développement du maraîchage mais aussi d'une agriculture non alimentaire : le maïs semence, la fibro textile, les huiles végétales, la production chimique et pharmaceutique et l'énergie.

• Soutenir une agriculture diffusant des produits dans les circuits alimentaires de proximité territorialisés. C'est la poursuite d'actions qui ont été menées par la chambre d'agriculture, notamment par la plateforme des territoires Ariège Pyrénées, qui se destine à faire le lien entre les productions agricoles et la restauration collective.

• Développer la communication : avec les collectivités pour développer encore le partenariat avec les cantines scolaires, et la médiation avec des grandes et moyennes surfaces de vente. Puis mise en avant du second volet de la communication entre acteurs agricoles et collectivités locales. S'il n'y a pas de communication et s'il n'y a pas de portage de projets communs, il y aura toujours des blocages qu'ils soient politiques, locaux, et des incompréhensions.

• Développer une démarche de communication renouvelable entre le monde agricole et la population. Ce sont les acteurs agricoles et la chambre agricole qui doivent communiquer auprès de la population pour faire accepter et comprendre l'agriculture. On a parfois une image stéréotypée de l'agriculture. Par exemple l'élevage qui est fait en Bretagne n'a rien à voir avec l'agriculture en Midi Pyrénées et en particulier en Ariège. Cela consistera en des réunions organisées par les communautés de communes, voire les collectivités locales pour les nouveaux arrivants sur les communes. Il va falloir qu'on leur présente le monde agricole, que les exploitants agricoles eux-mêmes présentent leurs productions. Cela pourrait développer la mise en place de circuits ultra courts, mais aussi la compréhension du fonctionnement de l'agriculture. Quelles sont les périodes d'épandage ? Quelles sont les périodes de culture du maïs, l'utilisation de pesticide etc. ?

• Encourager l'innovation et l'énergie renouvelable. Elles sont peu développées, c'est un des objectifs dans le SCoT de l'Ariège. La métallisation pour utiliser les déchets agricoles pourrait être une solution pour les problèmes d'épandage en zone de montagne. Développer le photovoltaïque sur les bâtiments à des fins agricoles et économiques, en évitant le développement de panneaux photovoltaïques sur le sol agricole.

• Assurer le renouvellement des exploitations. C'est un point très important qui est porté par la chambre d'agriculture de l'Ariège pour que le renouvellement de l'exploitation soit prévu en amont de la cessation d'activités. Cela consistera également en la mise en place d'alarmes foncières en partenariat avec les collectivités locales, la SAFER et la Chambre d'agriculture.

Sur la cartographie du scénario 2, nous pouvons observer une limitation de l'étalement urbain. Certains secteurs boisés se poseront inévitablement parce que l'agriculture ne pourra pas se pérenniser sur ce secteur-là. D'autres secteurs seront repris particulièrement dans le secteur montagne, mais uniquement s'il y a une prise en compte de la gestion des effluents et de leur traitement.

Amandine COUREAU : Ce n'était pas simple de former les élus sur la prise en compte des enjeux agricoles et notamment sur la perception du capital foncier agricole comme manne de l'urbanisation. C'est aussi la réussite du partenariat entre le syndicat mixte et la chambre d'agriculture de l'Ariège dans le cadre de ce SCoT puisque ce partenariat a permis au-delà du pré-projet agricole qui vient d'être présenté aux élus en mars 2013, d'avoir une nouvelle commande des élus du syndicat mixte. Nous pourrions demander à la chambre d'agriculture de nous accompagner jusqu'à la fin de l'écriture du document SCoT et notamment sur la partie DOO puisque nous aménageurs, savons que nous pouvons être très émérites dans le cadre d'un projet politique. Mais la phase réglementaire, c'est-à-

dire la déclinaison réglementaire du projet politique, et notamment la phase 3 d'écriture d'un SCoT, peut venir déconstruire toutes ces orientations politiques. Toute l'impulsion qui aura été donnée trouve son carcan dans la déclinaison des PLU et documents d'urbanisme du DOO. C'est pour cela que nous avons demandé trois types de poursuites de partenariat avec la Chambre d'agriculture. En premier lieu, que la Chambre d'agriculture puisse mieux travailler le pré projet agricole en lien avec l'aspect biodiversité et notamment des lots objectifs Grenelle. Travailler sur la trame verte et bleue et la possibilité pour l'agriculture de nous aider à soutenir le maintien, voire la recréation d'un corridor écologique quand il n'existe plus. Proposer des mesures dans le DOO qui permettent cette réelle effectivité du pré projet agricole notamment par le projet de déclassement de 950 hectares et ce n'est pas chose simple. Nous commençons d'ores et déjà à le travailler dans le cadre de la révision de PLU qui est en cours sur notre territoire et au-delà de l'écriture du DOO. C'est un réel partenariat au travers de la veille et du suivi des documents d'urbanisme locaux : PLU, cartes communales. Egalement par les avis que nous portons en commission départementale de consommation des espaces agricoles (puisque le président du syndicat mixte et le représentant du président de la chambre d'agriculture siègent tous deux à cette commission départementale) en sachant que nous essayons dans la mesure du possible d'avoir un discours commun dans le cadre des PLU.

INTERLOCUTEUR : Nous venons de parler d'un groupe technique d'urbanisme adhoc. On parle de commission départementale. Est-ce qu'il s'agit d'un groupe vraiment départemental ? Est-ce que c'est la même chose ?

Alexandre MONOURY : Dans le groupe adhoc, il y a un appui sur des groupes existants. Le groupe de réflexion urbanisme, via la charte du réseau d'Ariège, qui regroupe quasiment toutes les personnes publiques associées (DDT, Conseil Général, SCoT, PNR, chambre d'agriculture, chambre de commerce etc.). Des groupes ont aussi été portés par la direction départementale des territoires de l'Ariège qui, au-delà d'une simple CDCEA qui donne des avis, a créé des groupes de travail de réflexions, par exemple sur la prise en compte du changement de destination d'un ancien bâtiment agricole vers une habitation. Ils travaillent également sur la prise en compte des permis agricoles en zone agricole, et participent à la réflexion sur la densification. Il y a plusieurs groupes de travail adhoc qui évoluent après les avis de la CDCEA. En fait les techniciens se regroupent (c'est un technicien qui siège en CDCEA) et en appui de leurs élus qui ont leur pouvoir de vote, vont faire des propositions qui seront validées ou non par les élus de la CDCEA. En Ariège - ce n'est pas le cas dans tous les départements – ils apportent véritablement des évolutions, ce qui permet d'avoir une réactivité très rapide sur les évolutions en termes de jurisprudence, de législation voire de réponse ministérielle, il y a au moins cette prise en compte assez régulière. On peut aussi avoir des groupes adhoc sur d'autres points.

Amandine COUREAU : Monsieur BOINEAU représentant de la DDT de l'Ariège a créé un groupe consommation foncière à la suite de la CDCEA. Au-delà du projet de SCoT Vallée de l'Ariège, nous sommes le seul territoire organisé en SCoT, au niveau du département de l'Ariège. Il faut bien comprendre que notre démarche sert d'appui pour les SCoT en émergence pour le reste des territoires du département. Force est de constater que dans le cadre de notre démarche, nous sommes en train de revoir toute la méthodologie de travail que l'ensemble des publics associés avait l'habitude d'appliquer. Dans le cadre des avis portés sur les documents d'urbanisme et plus largement, dans l'accompagnement des élus dans le cadre de la construction de leur projet de territoire. L'idée étant de travailler sur la qualité territoriale et là, nous revenons à l'essence même des projets d'urbanisme. Il ne s'agit pas de réfléchir à un projet uniquement par le biais des extensions urbaines, mais aussi de recentrer le projet politique vers la prise en compte de la qualité de l'agriculture et des enjeux environnementaux dans le cadre d'un territoire rural.

Philippe DARBOIS, directeur du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy : Quelle est pour vous la plus-value d'avoir choisi la chambre d'agriculture pour vous accompagner dans ce diagnostic agricole ? Quels sont les éventuels inconvénients et quel est le coût ?

Amandine COUREAU : Je n'ai pas l'habitude de pratiquer la langue de bois. La première plus-value a été de solder un passif entre les élus de notre territoire et la position qu'avait la chambre d'agriculture dans le cadre d'accompagnement des projets d'urbanisme. Cela n'est pas chose facile, du fait notamment que son président avait eu une mauvaise expérience dans le cadre de son document d'urbanisme local. Il était pour nous important de recréer ce dialogue et ce langage entre les élus qui ont plutôt un discours comme le mien : très aménageur, intuitivement urbaniste, mais qui n'ont pas cette vision de l'agriculture fournit par notre territoire et du projet qui se trouve derrière. La plus-value a été sur cette reconstruction du dialogue. Force est de constater que nous

avons réussi à recréer ce couple, et qu'encore hier j'entendais mon président me dire « je me suis léché les babines quand la chambre d'agriculture est venue nous présenter le pré projet agricole SCoT qui est une véritable réussite. » Je ne vous ferais pas le discours qu'il m'avait lancé il y a deux ans, quand la chambre d'agriculture était venue nous proposer le diagnostic agricole SCoT.

Alexandre MONOURY : Par le passé, entre les élus locaux et la chambre d'agriculture, c'était une vision de confrontation par rapport au document d'urbanisme. Ces allers et retours avec le Syndicat Mixte et la présentation agricole, qui a donné lieu à la réalisation du pré projet agricole dans le DADD, a permis l'explication de choses parfois simples, qui ne pouvaient pas être comprises par des élus locaux. Je vous donne un exemple tout simple. Zone U, zone AU, pour une entreprise agricole, c'est du foncier qui est quasiment perdu. Une simple modification et le foncier devient constructible, entrainant la disparition des fermages sur le territoire de l'Ariège. Ils ne comprenaient pas pourquoi. Ils disaient : « vous voulez du foncier agricole mais ce n'est pas exploité ! » Nous leur avons expliqué le gel des fermages et avons souligné leur méconnaissance avec des phrases parfois chocs. Par la suite en un an et un courrier, l'exploitant agricole doit partir. Ça, les élus ne le savaient pas. Les explications simples comme celles-ci permettent de mieux appréhender l'agriculture même à proximité des zones urbaines tant qu'il y a de la communication. Un point important qui va être développé je l'espère dans le DOO, sera la mise en place d'actions de communication à travers le SCoT entre le monde agricole et le monde urbain.

MODERATEUR : Serge BONNEFOY va intervenir ainsi que les deux discutants. Ce sont Laurent LELLI, maître de conférences et chercheur associé à l'EMR de Clermont-Ferrand et Aurélie HAUCHEUX, chargée de mission au Pays et Quartiers d'Aquitaine et référent sur le réseau rural aquitain.

II.3 –Présentation du projet *« Pour un SCoT rural de qualité territoriale »*

Serge BONNEFOY, secrétaire technique de Terres en Villes et porteur du Projet « Pour un SCoT de Qualité territoriale » : Je vais présenter notre démarche. J'insisterai plutôt sur les différences et compléterai simplement le discours de l'intéressante présentation de la Vallée de l'Ariège. Je ne vais pas changer notre travail, on a fait avec l'idée du péri-urbain et de l'urbain. A un moment, je me suis demandé si j'allais partir du rural et j'ai volontairement laissé l'urbain et le péri-urbain, parce que vous avez compris qu'une partie de notre projet consiste à comparer les deux situations. Vous verrez que dans les SCoT étudiés, un certain nombre est plus rural, cela vous aidera à observer les différences.
Ce travail est un travail qui a commencé en 2006. Le principe était de mettre ensemble le monde de l'agriculture, le monde de l'urbanisme et des collectivités, de ne pas rester dans le ghetto de l'urbanisme ni dans celui de l'agriculture. C'est un travail qui a eu lieu grâce à Jean MARLY, qui à l'époque était au CERTU et animateur de SCoT témoin. On a rapproché nos travaux de Terres en Villes et de SCoT témoin. Cela a donné lieu à un premier ouvrage et nous avons à cette occasion étudié huit SCoT : des SCoT témoins ou Terres en villes, des SCoT très urbains ou moins urbains comme celui de la narbonnaise ou le SCoT du pays de Thelle (qui est un SCoT rural à côté de l'Ile de France). Depuis nous avons retravaillé, en passant trois ans après et en évaluant la mise en œuvre des SCoT au niveau de l'agriculture. Nous sommes repassés voir ces huit SCoT et nous avons fait des enquêtes auprès de l'ensemble des SCoT des agglomérations de Terres en villes, la plus petite ayant 80 000 habitants, si je laisse de côté le SDRIF à 1 500 000 habitants. Cela donne lieu au guide « L'agriculture dans les SCoT » (et aux quatre ou huit pages que l'on a dû vous donner ce matin) qui présente la démarche. Pour nous le SCoT, a été l'entrée de départ, mais cela ne s'arrête pas là. Derrière le SCoT, il y a également les PLU. Vous savez que l'on parle de PLUI intercommunal. Il y a aussi, une fois que l'on a défini la protection de projet c'est-à-dire l'utilisation de zones agricoles protégées ou de PAEN, la question du projet et de sa construction dans des espaces agricoles stratégiques. C'est dans notre travail un ensemble.

Ce qui nous a amené à considérer que l'agriculture devait être prise en compte dans les SCoT par l'ensemble des acteurs, et pas uniquement par le monde agricole, c'est qu'il y a de nouveaux enjeux concernant l'agriculture, qui sont perceptibles dans les lois ou les discours actuels. Souvent l'agriculture permet de tenir la ville ou l'étalement urbain. Elle forme un rempart à un étalement urbain. Le rôle économique, on en a parlé. Depuis quelques années, on assiste à un changement du fait des demandes sociétales, et l'on parle moins d'agriculture sous l'angle des aménités vertes, mais de plus en plus sous l'angle de l'alimentaire. C'est un changement fort notamment dans les milieux urbains. La gouvernance alimentaire d'approvisionnement, la qualité de vie des citadins ou des habitants, les questions environnementales se posent, même si elles ne sont pas toujours

Serge Bonnefoy

faciles, entre agriculture et acteurs de la société. Préservation des sols vivants, durabilité du système urbain, ressources de biomasse, sont des questions émergentes avec la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et la question de la forêt péri-urbaine. Ces enjeux nouveaux font que l'on peut parler agriculture dans le SCoT. Vous l'avez rappelé, dans le Grenelle et la lutte contre l'étalement urbain, tout le monde parle des 50% qui sont la norme proposée par l'Etat. Je vous rappelle les chiffres : 93 000 ha de sol agricole disparaissent en moyenne tous les trois ans. Les taux de disparition sont de moins en moins forts dans les grandes métropoles, mais de plus en plus forts dans les petits villages, les petites villes et l'espace rural. Attention ! Nous sommes sans doute dans une évolution très forte là-dessus. Cela veut dire que les espaces ruraux et même les villes moyennes ont un effort à faire, qui a été en partie fait après avoir beaucoup consommé dans certaines agglomérations. Vous avez l'exemple du Gard, quand on voit ce qui se passe entre Montpellier et Toulouse, on peut s'interroger sur la protection des espaces agricoles et sur la restructuration du territoire. Vous avez l'exemple de Nantes Saint Nazaire.

Nous avons dans un premier temps modifié et simplifié notre démarche, à vous de nous dire si elle est facilement compréhensible. Il y a un objectif derrière tout cela. L'objectif est de faire des espaces et de l'activité agricole un bien commun. Quand je dis « bien commun », cela ne veut pas dire que l'on va exproprier les propriétaires exploitants. Cela veut dire que c'est quelque chose qui doit être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire. Autrement dit, il faut qu'à un moment l'élu urbain sache parler urbain et agriculture. Il faut que les acteurs qui n'ont rien à avoir avec l'agriculture parlent de l'agriculture. Cela ne peut pas toujours rester un discours de la profession agricole. Il faut qu'à un moment, cela fonctionne dans les deux sens et que ce soit un objectif partagé. La deuxième chose que l'on a dit, mais vous l'avez déjà repris, c'est d'utiliser l'inversion du regard de Montpellier. Je précise bien que même si le SCoT de Montpellier est très bon, il n'y a toujours pas de politique agricole dans l'agglomération. Il ne suffit pas d'avoir un très bon SCoT pour avoir des actions. Moyennant cela, cette idée de refaire de la ville et de l'urbain à partir de la matrice verte est une idée très riche que l'on retrouve de plus en plus dans les territoires.

Co construire une vision stratégique respectueuse du site, cela veut dire que de toute façon pour nous, on ne peut pas faire un projet qui ne soit pas intégré dans le projet d'ensemble. Dans le projet d'ensemble, on doit savoir ce que l'on veut. En deux mots on doit dire : « le SCoT sert à faire ceci ». Les Rennais savent le faire, ils ont une vieille tradition de planification urbaine en France. Ils parlent de « ville archipel ». Ils savent limiter le développement de Rennes et développer des pôles secondaires en amenant les services, y compris la mobilité. Entre les deux on garde la campagne laitière et des exploitations laitières importantes de fort quota. Cela s'appelle « la ville archipel » ou « la ville de la proximité ». Il y a un projet territorial clair. Dans un SCoT, on est obligé de donner dix orientations et l'on peut penser que l'on n'a pas fait un travail de synthèse suffisant. Une bonne écriture du projet facilite la prise en compte de l'agriculture. Vous l'avez très bien dit dans l'Ariège. La multifonctionnalité de l'agriculture, c'est l'agriculture vue du côté de la production. Mais à la vue de ses autres fonctions, c'est bien cet ensemble que l'on doit prendre en compte. Il faut comprendre l'armature verte. Pour nous cela ne se résume pas à la trame verte et bleue. La trame verte et bleue ne concerne que certains « corridors » de l'ensemble des espaces .Il faut avoir une vision globale des espaces agricoles, forestiers et naturels. Il ne faut pas simplement faire des tuyaux verts. Le contre-exemple c'est ça. Il y a un SCoT qui a tous les projets d'agriculture de nature, avec des flèches vertes et là ce n'est pas suffisant, on est simplement dans la connectivité.

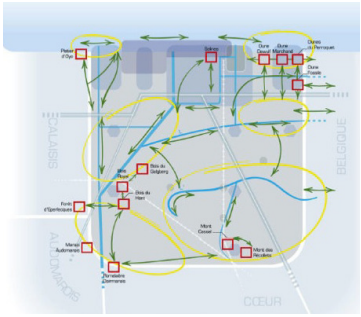

SCoT de Flandres Dunkerque

Pour nous, il y a trois entrées dans une bonne prise en compte de l'agriculture dans les SCoT. Il y a l'entrée que savent bien faire les élus, les urbanistes qui concerne les espaces agricoles. Il y a l'entrée des activités agricoles. Comment le SCoT par ses dispositions, y compris dans le DOO, favorise une bonne activité agricole que ce soit l'élevage, la grande culture, le maraîchage et un certain nombre de dispositions ? Un SCoT qui prend en compte les activités agricoles, signifie qu'il y a eu un bon débat entre milieu agricole et élus, mais un bon débat d'interconnaissances en quelque sorte. Troisième entrée, le type d'agriculture. Autant dire que c'est l'entrée qui pose le plus souvent conflit. Cela veut dire que lorsqu'il y a consensus, les élus, le monde agricole, et les acteurs du territoire sont d'accord pour dire vers où ils veulent aller. Lorsqu'il y a opposition entre la vision des choses, la profession fait remarquer qu'un SCoT n'a pas à prescrire le type d'agriculture. Il n'empêche lorsqu'on peut aller jusqu'à un projet agricole on gagne du temps.

La démarche est en cinq étapes. La première – vous l'avez aussi présenté – c'est de sensibiliser, de mobiliser les acteurs politiques, professionnels et associatifs. Vous avez peut-être une petite différence avec la démarche de Valérie de l'Ariège, et il est important de ne pas donner au monde agricole la responsabilité de définir seul le projet agricole. Il faut qu'il y ait des échanges

entre les différents acteurs et il faut quelquefois que l'on parle d'agriculture dans la commission des développements économiques parce que cela a un impact. Quand on fait une politique de circuits courts, il faut regarder ce qu'il se passe du côté de l'urbanisme commercial autrement on le déshabille des orientations agricoles. Il faut que l'agriculture soit aussi étudiée dans les autres commissions. Inscrire la question agricole le plus en amont possible, identifier les acteurs prioritaires, sensibiliser les acteurs, construire un climat de confiance. Cela veut dire qu'il faut épurer les bagarres foncières du passé. Il faut au moins en parler, pas forcément les régler, mais au moins que l'on sorte des conflits jamais mis sur la table. Du côté de l'agriculture, s'organiser pour produire afin de contribuer à l'élaboration du SCoT. Il ne suffit pas d'attendre ce que fait le bureau d'études mais cela, vous l'avez bien dit.

Deuxième chose, organiser la concertation et co-construire la gouvernance avec tout le SCoT jusqu'à sa mise en œuvre. J'insisterai là-dessus parce que l'on a des SCoT qui ne sont pas mauvais. Quand nous sommes repassés dans certains SCoT, nous avons constaté qu'il n'y avait plus rien dans la mise en œuvre. Il n'y avait plus de rapport entre le monde politique, le monde de l'aménagement et celui de l'agriculture et cela n'est pas une bonne solution. Il faut installer le sujet agricole dans tous les lieux d'échanges qui le concerne. Je reviens sur les rôles de la chambre d'agriculture. C'est la chambre d'agriculture de Loire Atlantique qui définit trois rôles par rapport à un SCoT. Un rôle de représentation qui est son rôle officiel de personne publique associée. Un deuxième rôle de maîtrise d'œuvre d'études. Et un troisième rôle d'animateur des mondes agricoles. Pour bien représenter le point de vue des agriculteurs, elle doit travailler avec les agriculteurs, les réunir, ce n'est pas simplement une affaire de niveau départemental. Bien vérifier ce genre de choses et bien vérifier la manière dont les acteurs de base de terrains sont impliqué dans la démarche, ainsi que les citoyens et les habitants. C'est une préconisation d'aller dans ce sens-là.
Réaliser un diagnostic agricole et identifier les enjeux majeurs. Il y a eu l'exemple de la Vallée de l'Ariège, et il y a différents types de diagnostics. Il y a une méthode que l'on aime bien qui est celle de l'analyse fonctionnelle - cela vaut pour l'agriculture, pour la forêt et pour la biodiversité - qui essaie de montrer comment fonctionne l'activité agricole et comment des choix d'urbanisme peuvent casser cette fonctionnalité agricole et les relations nécessaires. Je prends la montagne parce que je suis grenoblois. Il y a un classique en montagne, je l'ai bien vu dans la Vallée de l'Ariège, si vous urbanisez toute la vallée vous cassez le système de péri culture élevage montagnard. A Grenoble, ils ont fait cela, donc à un moment, on n'a plus de fourrage dans la Vallée. L'urbanisation de la vallée entraîne un problème de maîtrise de friche sur les coteaux. On est en train de ré emplanter des fermes communales et de chercher des systèmes économiques agricoles qui ne fonctionneraient que sur les pentes. Là c'est un peu outré, mais il y a toujours un risque dans les vallées d'aller consommer les terres agricoles du bas et de déséquilibrer économiquement les systèmes agricoles. Cette analyse fonctionnelle est très intéressante. On n'a pas trouvé de méthodes très idéales pour prendre en compte les demandes sociétales. Pour l'instant la faiblesse réside dans le fait que l'on est soit trop « écolo-agricole », soit on est trop écologique mais les relations agriculture, marché local, ville ou petites villes ne sont pas suffisantes. Nous avons étudié cela et produit trois fiches sur les trois diagnostics, vous pouvez les trouver sur notre site

J'en arrive au cœur de l'opération que sont le PADD et le DOO. Cela n'a de sens que si les orientations agricoles se traduisent en rescription dans le DOO, sinon on peut avoir un très beau discours et finalement ne pas protéger correctement les espaces agricoles. La première préconisation est de structurer le territoire en partant des espaces agricoles. Dans un deuxième temps, il faut afficher les principes qui guident l'urbanisation. Maintenant que la loi nous pousse à faire cela, c'est encore plus facile. Quant aux objectifs de réduction de la consommation des espaces agricoles, je vais être un peu dur, mais 50%, ce n'est jamais que l'objectif légal, rien n'empêche d'aller au-delà. Il y a une tendance à vouloir dire : « on va déjà faire 50%, c'est suffisant ». Mais lorsque l'on est dans des territoires où les PLU ou POS ont été très larges, c'est sans doute au-delà qu'il faut aller. Troisième chose, les SCoT définissent les surfaces maximales pour l'urbanisation et c'est une bonne chose. Troisième point, on doit préciser la densification, l'intensification de l'urbanisation, le renouvellement urbain. Autrement dit la protection de l'agriculture se joue surtout dans la manière dont on construit le village et la ville. Sinon, nous risquons d'être dans une densification non maîtrisée, et pas assez importante. On rouvrira des années après le robinet de l'étalement urbain, il ne faut pas trop rêver !
La deuxième préconisation concerne la protection des espaces agricoles. Protéger les espaces agricoles et développer une urbanisation de l'espace en quantifiant les espaces agricoles à préserver, c'est ce que font les Ligériens en Loire atlantique pour leurs différents SCoT. Là c'est l'exemple de Nantes Saint Nazaire.
Autre question de fond. Nous avons une préférence pour les SCoT qui cartographient les différents espaces agricoles pérennes et qui fixent des limites à l'urbanisation dans les zones de grosses

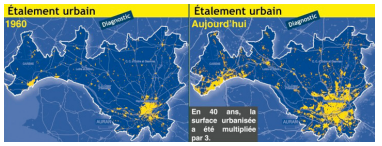

Représentation de l'étalement urbain dans le SCoT de Nantes

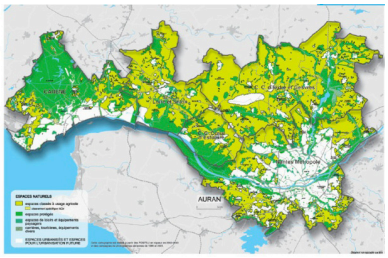

SCoT de Rennes

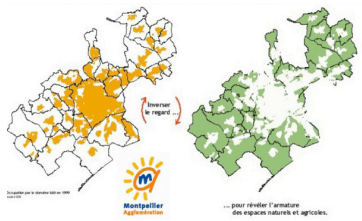

SCoT de Montpellier

tensions. Je vais continuer et je reviendrais là-dessus. Là c'est un exemple cartographique. Vous avez le deuxième système qui est le système rennais. Ce qui a été choisi à Rennes, c'est non pas de cartographier, mais de dire par des petites flèches où doit se loger l'urbanisation nouvelle et d'annoncer le nombre d'hectares que l'on va prendre pour l'urbanisation. Ce sont les deux formules qui sont dans la législation française. Je ne fais pas une pub pour le SCoT. Personnellement, je préfère la législation suisse ou néerlandaise des zones agricoles naturelles et forestières, mais les français sont dans une planification assez light pour tout dire par rapport au nord de l'Europe. Dans le système français, ce carroyage, cette cartographie sont sans doute les outils qui permettent d'être le plus précis. Une planification qui fera un beau discours sur l'agriculture mais qui ne dirait pas où va se trouver son organisation ni son importance - sauf dans les secteurs où il y a des problèmes de déprise - peut être complètement contradictoire avec les orientations agricoles que l'on a retenues. On a un beau discours agricole, mais une mise en pratique assez faible.
Sur la question des limites, qui valent à la fois pour les grandes agglomérations et les petites villes où la pression est assez importante, nous avons pris l'exemple de Montpellier. Compléter cette cartographie ou ces flèches de direction par une définition de limites dans les secteurs les plus tendus. Vous avez des limites qui sont choisies géographiquement et qui s'imposent au PLU. Vous avez le front urbain dans le SDRIF de l'Ile-de-France qui est un autre cas. C'est une manière de bien tenir les espaces difficiles. On peut compléter cela en prévoyant au niveau du DOO des outils pour renforcer la protection, mais on ne peut pas les imposer. Il faut renforcer la protection de certains espaces particulièrement menacés. Je pense au fond de Vallée, soit par des zones agricoles protégées, soit par ces PAEN qui sont en train de se développer en France, depuis la loi sur le développement territoire rural de 2005
Autre point essentiel. J'ai parlé protection des espaces, limites, maintenant c'est la question du mitage et des hameaux. Nous savons que l'autre façon de déstructurer l'agriculture, c'est de laisser le développement de l'urbanisation dans les hameaux un peu n'importe comment et de se retrouver avec des granges foraines, dans certaines vallées que vous avez pu connaître. Voilà nos préconisations en matière de protection des espaces.

Notre deuxième entrée concerne l'activité agricole. Il y a bien sûr nécessité de repérer que les sièges d'exploitation d'avenir échappent aux zones urbaines et sont réellement protégés. Deuxième point important, l'organisation des circulations des engins dans le SCoT. Le rappeler dans le SCoT, dans le DOO, le compléter par un schéma de circulation lorsque l'on a vraiment des problèmes importants. Ce sont généralement des questions fortes en plaine céréalières. Troisième point, il faut préserver les infrastructures lourdes à l'agriculture, cela veut dire que notamment en plaine céréalière, vous devez prendre en compte la question des silos, des transports entre la production et le stockage etc. C'est comme ça que l'Ile-de-France a créé des tas de problèmes dans l'agriculture en ne respectant pas cette fonctionnalité. Quatrième point important notamment en montagne, il faut traiter les conséquences de la mutation de certains espaces agricoles en espace urbanisable par exemple dans le SCoT métropole Savoie, Chambéry a prévu sur le traitement des emprises toute une démarche de mise en œuvre pour faire en sorte de trouver des solutions de compensation pour garder le potentiel agricole. Il ne s'agit pas uniquement de payer des indemnités. Il y a sans doute d'autres exemples.

Notre troisième entrée consiste à s'exprimer sur le type d'agriculture. Quand on a fait le travail, cela n'allait pas forcément très loin. Il y avait systématiquement pour la viticulture - ça c'est vraiment l'entrée française - des dispositions particulières (dans les SCoT de territoires viticoles importants) en faveur de la protection de la viticulture et de son aménagement. Vous avez la même chose pour la viticulture en zone inondable pour les questions de l'agriculture et de l'environnement. On voit se développer la prise en compte de la question maraîchère biologique dans certains SCoT et notamment dans les SCoT les plus péri-urbains et urbains. Il y a également des dispositions spécifiques pour certaines zones agricoles et pour certaines pratiques agri-environnementales. Cela résulte de débats entre le monde agricole et le monde politique. Il y a une tendance des élus d'aller toujours promouvoir une agriculture dite « rêvée », qui serait péri-urbaine, de circuits de proximité pour les habitants alors que 95 % de leurs exploitations dans leur territoire sont dans des filières nationales ou des filières européennes ou mondiales. Ils ne sont pas dans ce système-là. Cela pose une question, on ne peut pas simplement avoir comme orientation, une orientation si minoritaire vis-à-vis du type d'agriculteurs de son territoire. L'important, c'est plutôt de prendre en compte l'agriculture réelle, de la mettre en vis-à-vis de l'agriculture rêvée pour arriver à un projet d'une agriculture souhaitée. C'est facile à dire, c'est parfois difficile, mais par exemple le SCoT du Grand Lyon sait très bien faire cela. Il vous parle à la fois aussi bien de grandes cultures que de fruits et de zone maraîchère. Ne tombons pas dans la caricature du côté professionnel ou du côté collectivité.

Je parlais aussi de la CDCEA qui est un élément très important. Voici le bilan fait par la PAC pour les CDCEA qui a été présenté à notre atelier de Manosque. Depuis de nouvelles CDCEA (Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles) se sont formées et sont composées de la profession agricole, de représentants des maires et de l'intercommunalité, du monde de l'environnement et bien sûr de l'Etat. C'est l'Etat qui organise ces commissions. Ces CDCEA portent un avis sur les SCoT, sur les PLU, sur les autorisations dans les communes non couvertes par la loi d'orientation agricole de 2009. Autant dire que cela fait des tensions. Dans certains cas, cela se passe très bien, mais de temps en temps les élus ont l'impression de passer devant le tribunal. La profession agricole en est satisfaite parce que cela permet de faire comprendre les enjeux agricoles. Cela permet de rattraper des SCoT qui n'étaient pas très bons là-dessus. A Terres en villes nous pensons que c'est une chose qui va dans le bons sens, une reprise du système québécois un peu édulcoré. Généralement, le préfet suit l'avis de la CDCEA, c'est donc un levier supplémentaire assez parallèle avec l'avis des gens de l'agriculture. C'est une prise de conscience sur la nécessité d'un diagnostic agricole de qualité. Il y a quand même des SCoT qui vont très vite là-dessus. Il faut une réelle sensibilisation des élus des collectivités sur l'économie de l'espace. Quand cela se passe bien, certains vont jusqu'à la mise en place de PAEN, comme dans la Loire au-delà de Saint Etienne. Des débats constructifs conduits avec les services de l'Etat s'ajoutent à une certaine influence des avis des CDCEA pour le projet et les futurs documents d'urbanisme. Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'élus qui vivent très mal cette affaire-là.

Suivre, mettre en œuvre et évaluer le SCoT : dernier point. Nous insistons sur le fait que cela ne s'arrête pas au moment où le SCoT est approuvé. Il faut se donner les moyens d'une gouvernance pérenne intégrant l'agriculture. Je vais jusqu'au bout même si ce n'est pas la tradition française. On pourrait très bien avoir une évaluation croisée, contradictoire du SCoT par la profession agricole, qu'elle présenterait devant les Syndicat Mixtes. On n'en est pas encore là en France, la tendance est que la maîtrise d'ouvrage fasse l'évaluation ou la porte. Dans l'avenir, il y a des réflexions sur tout ce qui est observatoire, et cela ira un peu plus loin dans les prochaines années, mais cette affaire mérite d'être bien regardée. Pour mettre les PLU en comptabilité avec les SCoT, la loi donne trois ans, mais souvent ce n'est pas fait. Il y a une vraie question. Il faut renforcer l'action du SCoT avec les outils de politique foncière. Je parlais des ZAP et PAEN, mais le travail ne s'arrête pas, il faut aller plus loin. Je vous rappelle que le SCoT n'est pas suffisant sur le long terme. Le SCoT est modifiable. Dans des espaces agricoles stratégiques, on peut protéger en mettant un PAEN, lorsque le PAEN est défini sur un périmètre. Pour réduire le périmètre, il faut un décret inter ministériel. Autant dire que c'est une protection qui est encore plus forte, qui est complémentaire du SCoT sur les territoires agricoles et naturels du SCoT, mais qui est encore plus forte que le SCoT. Dans des zones maraîchères comme celle de Blagnac, il ne faut pas rêver pour avoir une protection de longue durée. Ce point essentiel, il est beaucoup plus compliqué que ce qui a été décrit. On ne peut pas en rester simplement à un document de planification, il faut une politique derrière. C'est donc la liaison entre un Syndicat Mixte et une intercommunalité, cela se fait notamment dans les très grands SCoT. Le plus grand de France, c'est celui de Meurthe et Moselle, sur 450 communes. Vous pouvez avoir de belles orientations, si les intercommunalités n'ont pas de politique en faveur de l'agriculture, de la densification, vous en resterez toujours à un niveau assez faible. Il faut toujours vérifier ce qu'il se passe en matière d'intercommunalité et parfois, les rapports entre Syndicat Mixte et intercommunalités ne sont pas si faciles que ça. Quelquefois il y a des concurrences qui ne nous permettent d'être très opérationnels. Evaluer, observer, mesurer la conservation des espaces sont, bien entendu, des choses essentielles. Pour conclure j'attirerais votre attention à ce que l'agriculture ne soit pas une figure imposée parce que c'est dans l'air du temps de lutter contre l'étalement urbain. Mais que ce soit un réel projet intégré au projet de territoire. C'est ce que nous conseillons. Merci de votre attention.

MODERATEUR : Juste un point d'info sur la CDCEA. En Midi Pyrénées nous avons une CDCEA par département, et elles ont été mises en place il y a un an, un an et demi. Elles fonctionnent à peu près à raison d'une réunion par mois dans chaque département. On a plusieurs DDT qui pourront témoigner que c'est un outil utile et que l'on en fait ce que l'on en veut. La CDCEA c'est un usage simple. Il faut savoir que la moitié des avis donnés ici en CDCEA en Midi Pyrénées sont des avis soit défavorables, soit sous réserve. On représente à une prochaine CDCEA le dossier amendé et c'est un bon outil de sensibilisation, d'alerte, et de dialogue avec les élus. C'est un nouveau lieu de débat où se retrouve la profession agricole, l'Etat, les élus, les associations de défense de l'environnement donc c'est plutôt un outil qui va dans le bon sens.

II.4 - Réactions des discutants : Laurent LELLI, maître de conférence et chercheur associé à l'UMR METAFORT, et Aurélie HOCHEUX, chargée de mission à Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA)

Aurélie HOCHEUX, chargée de mission à Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) : J'assure l'animation du réseau rural en Aquitaine. Nous avons été invités pour croiser les réflexions Midi Pyrénées et Aquitaine dans le cadre de ce projet. Je vais réagir sur deux ou trois points qui connotent avec ce que l'on dit et ce que l'on voit en Aquitaine. J'ai entendu deux mots qui me semblent importants, c'est « inverser le regard » et « ressources territoriales appliquées à l'agriculture ». Inverser le regard on l'a vu de manière très précise à travers la carte de Montpellier. On fait le négatif, on ne met plus les zones urbanisées, et seulement les zones agricoles. C'est l'idée de considérer l'agriculture comme un des volets du développement économique du territoire, mais une composante en tant que telle. Je trouve cela intéressant de voir comment cela se vérifie sur la Vallée de l'Ariège. Je pense que l'on peut faire le constat sur l'ensemble du territoire. Les élus sont de moins en moins agriculteurs, et pour le coup ont une vision qui n'est pas celle de l'agriculture. Il a donc fallu retisser le lien avec l'agriculture, en tout cas prendre en compte les enjeux de l'agriculture sur ce territoire en sachant que l'on n'est pas sur une grosse agglomération. Ce qui m'a fait rigoler tout à l'heure, c'est votre confrère de l'agriculture qui a dit qu'il fallait retisser le lien entre le monde agricole et les urbains. J'imagine que les urbains tels qu'on les voit sur la vallée de l'Ariège ne sont pas les urbains de Toulouse par exemple. Pourtant, ce vocable est utilisé. C'est marrant de confronter des situations. On a un langage qui exprime bien ce que cela veut dire. Vous l'avez dit, les premières relations que vous avez eues avec la chambre d'agriculture étaient plutôt dans la réaction à, dans le portage d'un certain nombre de défenses, aussi légitimes soient- elles. On a un exemple en Aquitaine. Je m'en rappelle il y a quelques années, une des chambres d'agriculture voyant des terres agricoles disparaître a élaboré une charte de bonnes pratiques pour ne pas manger les terres viticoles particulières. C'était très intéressant comme travail, il y avait des éléments de compréhension très fins. Par contre sur la manière de faire, que s'est-il passé ? Cela s'est concrétisé dans un document qui a été envoyé par voie postale avec une lettre explicative à l'ensemble des maires du département concerné. On est plutôt dans une posture qui est plus en réaction à que dans une posture de co construction. Aujourd'hui sachant qu'il y a des démarches de SCoT de plus en plus développées sur les départements en question, on remet à profit l'ensemble des éléments qu'il y avait dans cette charte-là dans une démarche de co construction de meilleure compréhension des enjeux etc. On est aussi sur des postures qui sont peu naturelles et sur lesquelles il faut forcément faire évoluer les choses.

Ensuite sur les questions de prospectives. Je trouve intéressant d'avoir une vision partagée de ce que peut devenir le territoire en matière agricole, quelles sont ses opportunités. Parfois on n'est pas d'accord, parfois on arrive à s'accorder. Je trouve qu'il y a aussi un élément important : la question de la transmission agricole. On a tous une bonne vision. On le constate sur le territoire c'est 50% des agriculteurs ont plus de 55 ans et 50% d'entre eux ne savent pas trop ce qu'ils vont faire en matière de transmission. C'est quand même un frein assez important à cette lecture sur la prospective en matière agricole parce que les leviers ne sont pas si évidents que ça. On parlait de couveuses agricoles, qui se sont beaucoup développées en Aquitaine, mais on est quand même sur des projets qui se trouvent sur des fonciers appartenant aux collectivités. On a du mal à réfléchir au lien que l'on pourra faire entre ces personnes à l'échéance des deux ou trois ans, quand ils pourront enfin trouver une ferme agricole. Je trouve que c'est un élément assez limitant sur lesquels il y a encore plein de choses à imaginer avec l'ensemble de la profession agricole.

Une dernière chose sur la démarche de SCoT conduite en parallèle, avant ou après, mais qui en tout cas est liée avec un projet agricole sur le territoire du Midi Quercy. Ce sont finalement deux appels à projets qui ont fait en sorte qu'on bosse en parallèle sur les deux sujets. C'est assez fondamental. C'est arrivé avant, après, on s'en fiche un peu. C'est le projet agricole qui va nourrir de l'intérieur le SCoT. Juste un exemple de Val de Garonne Agglomération en lot et Garonne. Au début c'était une communauté de communes qui est devenue depuis peu une agglomération. Elle a commencé parce qu'elle avait vu sur ce territoire la chambre d'agriculture - qui est majoritairement Lot et Garonne - ancrée sur des filières longues nationales, européennes, internationales et qui avait repéré qu'il y avait quelques agriculteurs qui mixaient les deux et qui faisaient un peu de circuits courts, d'accueil à la ferme. On travaillait sur la structuration d'un réseau agro touristique

parce que cela avait une influence vraiment importante dans la politique touristique de la collectivité. Bon an mal an, des relations se sont tissées et aujourd'hui, ils parlent d'évolution de cette agriculture et ils mettent tout un volet d'actions qui partent de « comment arriver à travailler à faire évoluer les fermes par rapport à l'agriculture biologique » parce que la demande est forte. Comment mieux répondre à la restauration collective avec un gros projet sur l'association régionale du bio, qui forme à la fois les cantines et les agriculteurs ? Quels projets de couveuse agricole ? On est là sur une petite action, sur une petite clé d'entrée qui débouche sur une politique territoriale globale en matière agricole de la collectivité, et qui débouche sur une vision un peu partagée, un petit peu accompagnée d'une évolution de l'agriculture, si tant est que ce n'est pas une évolution du simple au double en fait. C'est le début d'opportunités qui pourraient commencer à avoir des fermes de ce territoire-là.

Laurent LELLI, maître de conférences et chercheur associé à l'EMR de Clermont-Ferrand : J'aimerais réagir à partir des deux présentations qui ont été faites. Je connais bien le Midi Quercy et la Vallée de l'Ariège. Je ne resterais pas un localisme, mais j'aimerai réagir à partir de trois termes qui ont été mis en avant ce matin : la question liée au terme agriculture, la question du terme territoire et la question du lien qui est fait dans vos démarche entre agriculture et territoire et qualité territoriale puisqu'il me semble que la réflexion s'articulait autour de cette articulation-là.

Le premier terme agriculture m'a posé beaucoup de questions. Je n'ai pas prétention à avoir des réponses, le privilège du chercheur c'est de poser les questions et de ne pas être sûr des réponses. La première question que je me suis posée, concerne les démarches que j'ai entendues dans la présentation de Serge BONNEFOY : Sommes-nous capables de bien qualifier la place de l'agriculture dans les dynamiques territoriales ? Je me pose cette question-là parce que je suis d'abord géographe, et parce que dans les présentations que vous avez faites, vous avez recours à des outils de sémiologie graphique qui permettent d'illustrer comment l'espace agricole évolue à travers la cartographie, qui ne sont pas neutres et qui en matière d'animation locale - me semble-t-il - mériteraient d'être réfléchis et interrogés.

Le deuxième élément qui m'a questionné sur cette question d'agriculture c'est que j'ai souvent vu un glissement entre l'agriculture dans le territoire et pour le territoire, et pour moi cela n'est pas la même chose. Quand monsieur BONNEFOY a parlé du fait que l'on ne peut pas ignorer qu'une grande partie de l'agriculture développe son activité économique en dehors du territoire de production vers lequel elle avait été installée mérite d'être bien au clair quand on se positionne sur cette terminologie de requalifier l'agriculture dans ou pour le territoire. Le troisième élément sur cette question de l'agriculture, ce sont les liens ou les oppositions qui sont faits dans les discours, en tous les cas entre l'agriculture et l'urbanisme. Il me semble qu'il y a des liens qui sont fonctionnels, qui sont symboliques, qui sont esthétiques et en même temps ils sont de l'ordre de l'articulation des compétences. Je n'en ai pas entendu parler ce matin parce que l'on n'en a pas le temps, mais le format, la présentation est très limitative de la question agronomique dans la relation à la place de l'agriculture dans les territoires. Il me semble que les compétences agronomiques sont des compétences qui doivent être revalorisées dans le travail des chargés de mission des collectivités territoriales, qui prennent en charge très clairement et très efficacement les questions de l'agriculture. Il y a sur ce premier terme des éléments de question qui feront sans doute réagir mais que je voulais partager avec vous.
Vient ensuite la question du territoire. Alors là aussi développement territorial, question du territoire. La première chose que je me suis dit est que l'on est peut-être en train de sortir de ce que Peter Jacob, un Suisse, appelle « l'omniville ». On est peut-être en train de sortir de cette vision d'une société urbaine qui projette quasi exclusivement le monopole de son regard sur la campagne et sur la nature. Peut-être que cela ouvre vraiment un espace de dialogue et de concertation sur quelle place de l'agriculture dans les territoires. En sachant quand même que l'on est confronté à des modèles agricoles qui, s'y l'on regarde à l'échelle européenne ou mondiale, nous questionnent aussi sur la place de l'agriculture telle qu'on la conçoit par exemple en Midi Pyrénées. Je suis très modeste par rapport à cette question-là mais il me semble qu'il faut que l'on s'interroge là-dessus. La question du territoire pour moi combine trois rationalités très différentes, quand on est technicien en collectivité, en chambre d'agriculture ou en DRAAF. Trois rationalités, car on est dans une rationalité instrumentale. On a des outils qu'il faut absolument rendre performants, avec lesquels on est sans cesse amené à développer des indicateurs de suivi de qualité, de bien vérifier que ces outils-là sont compris. Percole au niveau local à travers des PLU. On est quand même sur un dispositif d'instrumentation relativement opaque quand on sort de la sphère d'initiés dans laquelle on est constitué, et qu'il faut aller expliquer devant la société civile comment on construit le projet de territoire et le projet agricole dans le territoire. C'est une première rationalité déjà avec laquelle

on est un peu en tension, avec laquelle il faudrait que l'on simplifie nos référentiels de dialogue collectifs. La deuxième, c'est ce que j'appelle la rationalité morale. Quand on dit dans un SCoT comme dans tout autre aménagement du territoire, que l'on veut faire une place à l'agriculture et que l'on veut qualifier cette place-là, il faut se donner les moyens de qualifier cette place en construisant des dispositifs qui permettent à la société civile dans son ensemble d'avoir un mot à dire sur le projet auquel elle est associée. J'en ai mené beaucoup de concertation comme cela. Cela fait peur aux élus mais en même temps elle est indispensable pour que le processus d'appropriation des projets que vous mettez en avant puisse avoir une chance d'être finalement approprié et défendu par la population. La troisième rationalité pour moi qui est peu présente dans vos débats, c'est la rationalité esthétique. L'agriculture produit des formes, des choses qui finalement, quand on regarde la place qu'occupe la France dans le baromètre touristique même si elle a baissé, font que c'est aussi la variété, l'originalité, la diversité de l'agriculture en France qui est le facteur d'entrée de bon nombre de touristes qui viennent ici. Il me semble, pour avoir travaillé avec Régis AMBROISE du ministère de l'agriculture, qu'il y a un véritable souci de l'esthétique agricole dans la profession agricole et que ce n'est pas une esthétique basée uniquement sur l'artistique, qui a vraiment le soin de rendre la campagne agréable, qui en même temps, permet d'améliorer les conditions de travail, qui pendant de très nombreuses années ont été relativement mises en avant uniquement sur un filtre technicien quand on parlait d'agriculture. Il y a trois rationalités à combiner qui me paraissent porteuses de difficultés.

Je finirai sur le troisième terme qui me pose plein de questions, c'est « qualité territoriale ». Je n'ai pas eu le temps de lire ce que vous avez écrit sur la qualité territoriale. La qualité territoriale ou qualité dans les territoires, c'est un sujet que l'on pose en géographie depuis très longtemps. Il y a quelques points que j'ai envie de mettre en discussion avec vous. Le premier pour moi, c'est que la qualité territoriale est indissociablement en lien avec l'agriculture. Elle est indissociable de la qualité des paysages. Je suis persuadé que si vous voulez incarner la question de la qualité territoriale, il faut être capable de montrer que cette qualité territoriale se raccroche à des formes visibles, qu'elle ne se raccroche pas uniquement à des marqueurs identitaires, mais des marqueurs qui permettent à des gens, à une collectivité de se reconnaître à travers un certain nombre de repères. Il me semble que la question du paysage est un bon support pour le faire. Je sais que Midi Quercy a fait sa charte paysagère, je suppose qu'il va y avoir ou qu'il y a une percolation entre une démarche de paysage et une démarche de SCoT qui permettrait de rendre plus efficiente cette relation entre la qualité territoriale et l'agriculture. Le deuxième élément, c'est la connaissance de l'économie agricole et de la production agricole aujourd'hui dans la société. Je ne suis aujourd'hui plus maître de conférences, mais je travaille à la DRAAF pour la question de la formation pour l'enseignement agricole. L'enseignement agricole au regard de l'enseignement général de l'éducation nationale est très petit. La part de la formation agricole au sein de l'enseignement agricole diminue donc cela veut dire que l'on a une culture et une compétence liées à la formation qui est fragile et qui interroge énormément si on veut véritablement travailler à un projet partagé, à une compréhension entre ceux qui savent l'économie agricole et l'entreprise agricole, et ceux qui ne savent pas à des niveaux relativement importants. Il me semble que là aussi on a quelque chose à construire de la relation entre des formations et des territoires pour arriver à avancer sur ces questions-là.

Le dernier point. Dans les démarches que j'ai entendues ce matin, pour moi, il y a quelque chose qui mure. C'est la façon dont vous posez la question à partir des outils de concertation, de réunion, la façon dont vous amenez les gens sur le terrain à aller se rendre compte un peu des choses. Mon problème est que ces démarches-là sont souvent en amont des processus quand vous installer un SCoT, une charte paysagère. Ce sont des démarches qui permettent une prise de conscience, mais qui ne permettent pas d'inscrire ce rapport au terrain et aux gens qui participent dans la durée. J'ai vraiment le sentiment que l'on est dans une situation où on a construit des supports intermédiaires, où l'on peut parler, on a des forums, on va sur le terrain, on fait des ateliers participatifs. A un moment les gens avec qui on a travaillé, on les oublie parce qu'il faut écrire le SCoT. Il faut rendre compte de l'avancée, il faut une conduite de projets et il y a des moments où ses rencontres là se délitent. Il me semble que l'on a quelque chose à faire pour construire des espaces de concertation qui soient plus pérennes, plus permanents et qui permettent de dire qu'on a été associés un moment, mais que l'on n'est pas exclu de ce qui est en train de se faire et on peut donc avancer. Il y a une réflexion qui est vraiment intéressante. Je me pose vraiment la question de la qualité. Pour moi dans la qualité, il y a qualité de travail, qualité liée à l'endroit où l'on vit. Il y a plein de choses derrière ces termes-là qui du coup me font dire que l'on n'a pas fini de discuter.

MODERATEUR : Ce qui est bien avec les discutants c'est qu'ils soulèvent un certain nombre de nouveaux problèmes et remettent en situation, c'est particulièrement intéressant. Nous allons ouvrir le débat à la salle, sachant que l'on a une dernière séquence dans la matinée qui est la table ronde.

Serge BONNEFOY : Je veux bien commencer sur le paysage. On n'a pas donné le contexte global de l'histoire de la planification, du développement local, de l'agriculture. On est là aussi pour ceux qui connaissent les travaux de l'école du paysage, ce que l'on a appelé à l'époque l'agri-urbanisme. La très grande faiblesse du territoire notamment dans ces domaines de planification, je crois c'est aussi la conséquence de toute une histoire où la planification a appartenu aux urbanistes, au ministère de l'équipement pour être clair. La prise en compte de l'agriculture dans le territoire elle s'est construite avec d'un côté le ministère de l'agriculture dans une vision très filière des territoires, développement local, système d'acteurs, et de l'autre toute une culture de l'aménagement venant de la ville, qui a été longtemps définie à partir de l'Ile de France, rejetée par le monde agricole et le monde des acteurs. Et puis il y a une très faible hybridation de nos documents, si vous voulez refaire l'histoire de la protection des zones agricoles, regardez ce que disent telles lois sur l'urbanisme. Vous allez chercher ce qu'il y a sur la voie de l'agriculture et puis pendant 30 ans, il y a des jeux comme ça. Je le dis parce que l'on en discute souvent avec les gens du paysage de Versailles, on est maintenant dans un besoin d'hybridation entre les cultures de l'urbanisme, du territoire, au-delà même de la géographie, du paysage etc. Là il est vrai que l'on manque d'outils. Travaillant sur l'agriculture urbaine depuis longtemps, notre problème ce n'est pas les urbanistes et les architectes, c'est « où sont les agronomes ? ». Les agronomes sont-ils en Amazonie ? Quand est-ce qu'ils viennent un peu en ville et dans le péri urbain ? Il y a un agriculteur qui m'a aussi répondu qu'ils voulaient les voir aussi dans les champs. Je ne dis pas cela pour l'agronomie du territoire parce que je pense que pour le développement, l'agronomie du territoire est sans doute une des solutions. Mais on a manqué de cette manière de relier l'agriculture du territoire.

Deuxième question du paysage. On ne l'a pas dit parce que l'on n'est pas dans une réunion de terres en ville. On travaille énormément sur les formes agraires, les formes urbaines, avec l'école du paysage et puis celle de Genève. Là-dessus sur le paysage, ce que l'on constate dans l'histoire de la planification française et au-delà de la planification française, c'est qu'en France quand il y a une étude paysagère, tout le monde écoute religieusement, la met dans le territoire et on passe à autre chose. Malgré les efforts des uns et des autres, on arrive difficilement à s'emparer d'une étude paysagère pour construire un projet de développement local. On paie une culture sectorielle, une culture ingénieure, on paie des tas de choses ce qui fait que l'on a du mal avec le sensible. Autant on arrive assez facilement en Italie à parler paysage… Toutes ces remarques sont réelles et elles nous amèneraient à dépasser tout cela. Ce n'est pas toujours pas facile dans le monde agricole, notamment dans les périodes de crise, de parler de paysage. J'étais à la PAC hier, nous sommes dans une histoire de revenus, de crise du lait, ce n'est sans doute pas dans ces moments-là qu'il est le plus facile de poser ce genre de choses. Il n'empêche qu'il faut que cela progresse. Ce qui est en train de progresser de notre point de vue, c'est un peu plus de territoire dans l'agriculture et la politique agricole, ce que l'on appelle territorialisation de la politique agricole. Je crois que cela va un peu mieux y compris du côté de la profession. Je prends l'exemple de Terres en villes. Depuis trois ans, les agglomérations de grandes cultures, souvent à la demande des chambres, rejoignent Terres en villes. A une époque, c'était inimaginable ce genre de choses. Cela ne veut pas dire que ce soit facile à poser la question de la ville, du péri-urbain et des céréales. Je crois que maintenant, le territoire est une chose. Bien évidemment si la PAC est nationalisée on aura des leviers que l'on n'a pas tellement. Quand on fait un SCoT, il faudrait dans cette question agricole - pour l'instant on joue un peu à cache-cache – qu'on parle d'agriculture dans le territoire vous l'avez dit. Dans les agglomérations on commence toujours par le bio, le maraîchage, les espaces tests, les couveuses. Si on ne fait que cela, c'est une espèce de modèle formaté de politique agricole qui renvoie à des acteurs urbains. Il y a un effet rejet par une partie du monde agricole. Il faut que l'on puisse faire autre chose. C'est sans doute une vision beaucoup trop partielle de ce que c'est l'agriculture du territoire. S'il y a politique publique, on fait une politique pour le commerce, l'artisanat, l'industrie, on fait une politique pour l'ensemble que l'on va spécifier ; il ne me semble pas possible socialement, sociétalement – et je vois la réaction du monde agricole – que les intercommunalités ne construisent une politique agricole que sur un certain type d'agriculture ne représentant que 5% du territoire. Je pense que c'est voué à l'échec et c'est ce qui est en train de se passer. Après si on doit aller au-delà, sur des filières conventionnelles, que peut dire le territoire ? Que dit une politique publique ? Comment peut-on aller vers une évolution de ce type d'agriculture ? Là cela devient complexe, mais c'est là où se jouent les choses.

Débat avec la salle

Christiane PIETERS, vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Gers : Je vais intervenir sur ce qu'on dit les deux derniers intervenants sur la disponibilité du foncier et la transmission du patrimoine. Il se trouve que l'on est dans un département où les SCoT sont un peu en retard. Du coup, cela permet un petit espace de travail et d'informations, là je parle pour la Chambre d'agriculture puisque bien entendu nous sommes interrogés sur les documents d'urbanisme. Nous nous sommes dits qu'à la suite du recensement de l'agriculture, nous avions des données extrêmement intéressantes et nous avons pris le parti d'aller à la rencontre des communautés de communes, en leur présentant la réalité du territoire au regard du nombre d'agriculteurs de l'activité. C'est un département très diversifié et donc on a un peu de tout. Nous avons cartographié commune par commune de la communauté ce qu'est la réalité de l'agriculture, la réalité sur le moment et aussi l'évolution. Ce qui est intéressant pour les élus, je suis aussi maire d'une petite commune, c'est de voir que toutes les communes ne sont pas égales sur un territoire surtout si on a des projets. On a des communes où il reste un ou deux agriculteurs ou d'autres communes où il y a une densité plus importante. La conclusion de ce travail qui a été fait de relations, d'informations, c'est que nous sommes en train de signer des conventions de partenariat entre des communautés de communes de la chambre d'agriculture, justement pour leur apporter ce travail d'expertise que ce soit sur la partie économique, mais plus largement sur la présence d'activités agricoles, circuits courts, circuits longs, diversifications, tout ce que vous voudrez…

Philippe PIEUX, Directeur du CAUE de Montauban : Par rapport à ce que dit monsieur BONNEFOY, j'ai l'impression aussi que l'agriculture conventionnelle est très impactée par le territoire et notamment par les SCoT. Il y a un nombre d'outils assez important qui permettent d'anticiper les difficultés que rencontrent aussi les agriculteurs qui font de l'agriculture conventionnelle. Je vous suis tout à fait, on ne peut pas se focaliser uniquement sur 5% des activités, mais quand on fait des enquêtes et des témoignages à partir des agriculteurs et de leur difficultés dans leur travail, on constate qu'il y a une retombée très importante de conflit d'usages qui résultent d'une incompréhension totale de ces nouveaux habitants qui arrivent dans les territoires ruraux et qui - peut-être parfois à juste titre - posent des problèmes aux agriculteurs qui sont ici et qui représentent cette agriculture. On en parlait tout à l'heure, l'agriculture qui est produite sur le territoire et pas les agricultures du territoire c'est vrai que c'est important. Autre question, qui est constatée sur le terrain et qui pour moi est très importante, c'est qu'effectivement un agriculteur qui travaille sur un territoire, mais qui n'habite pas sur ce territoire a un rapport très différent au paysage et aux habitants de ce territoire-là. On voit bien aujourd'hui que l'on est à une nouvelle période où on ne peut plus regarder l'agriculteur comme étant un acteur local. C'est un industriel qui travaille, il est à fond dans son boulot et quand il va sur un territoire, il essaie d'être optimum par rapport à son outil de travail. Il oublie complètement l'aspect du paysage et donc le cadre réglementaire le lui rappellera. Ça c'est effectivement au cœur de la question du SCoT et je suis impatient de voir la dernière phase réglementaire de l'application du SCoT. Je voulais vous poser la question après avoir réalisé ce petit travail de résilience avec la chambre d'agriculture et les élus, et il faudrait faire la même chose si besoin en était avec les services de l'Etat par rapport une doctrine d'application du code de l'urbanisme, puisque vous avez dit à juste titre qu'un projet peut très bien tomber à l'eau par des applications doctrinales au contexte parfois difficile à comprendre.

Alexandre MONOURY : Sur l'aspect paysage et agriculture, comme j'en ai fait état assez rapidement dans ma présentation, souvent certains élus locaux qui n'ont plus d'attache avec l'agriculture ont une image déformée que l'on peut avoir dans les médias d'une culture extrêmement intensive, que l'on peut avoir dans le nord de la France en particulier pour l'élevage en Bretagne, qui n'est pas du tout ce qu'est l'agriculture dans sa grande majorité en Midi Pyrénées en particulier en pays ariégeois. En partant de ce constat-là, une des propositions que l'on a faite dans le pré projet PADD agricole, c'est la communication avec les élus sur le fonctionnement de l'agriculture, mais surtout au-delà avec les populations. Par exemple, certaines communes organisent l'accueil des nouveaux arrivants. Au lieu de parler uniquement de l'école, des sorties…etc., elles abordent la question de l'agriculture sur leur territoire. Quel est le territoire sur lequel vous allez vivre et comment se passent les pratiques agricoles sur ce territoire. Cela passe peut-être par des explications de bon sens : à quelle période se fait l'épandage, s'il y a l'utilisation de produits phytosanitaires, à quel moment cela va se passer...etc. Si on est sur un territoire de grande culture, à quelle période va se passer la récolte des semences etc. ça c'est un premier point. Deuxième point sur l'application de ces mesures tant au niveau du SCoT qu'au niveau du dialogue avec l'Etat. Il y a déjà une volonté, on l'a ouvert à Amandine, que la chambre d'agriculture de l'Ariège continue à participer à l'élaboration du DOO, du SCoT pour être

très clair. Le DOO, Document d'Orientation d'Objectifs, c'est ce qui va dire ce que devront faire les communes au niveau de leur plan d'urbanisme. Là c'est vraiment l'aspect contraignant. Le PADD, c'est l'aspect politique, c'est très général, le DOO va dire précisément ce qu'il faudra faire. Là on aura un aspect prescriptif de contraintes. Pour vous parler de la relation des permis de construire et de l'issue que l'on peut avoir de la compréhension avec les services de l'Etat (c'est un choix qui a été mis en place par la chambre d'agriculture en Ariège, mais aussi en partenariat avec la DDT), c'est l'aspect de dialogue. Nous sommes régulièrement saisis pour avis sur les permis de construire sur les zones agricoles. Le code de l'urbanisme ne l'oblige pas, mais la DTT nous saisit pour avis afin que l'on apporte notre expertise, parfois même un complément d'information parce que certains exploitants agricoles en Ariège sont certes chef d'entreprise, mais ne savent pas exactement parfois et ne comprennent pas les erreurs dans la présentation du permis de construire. Nous pouvons apporter cette technicité, cette explication supplémentaire. Nous avons des discussions régulières. Nous avons réalisé une charte en Ariège qui va être discutée au cours de ce mois, car elle date maintenant d'il y a deux ans. Cela a été un choix de la DTT de l'Ariège au sein de la CDCEA d'animer en complémentarité un groupe de travail et de réflexion. Nous avons prochainement un groupe de travail de réflexion sur les permis de construire parce que l'on a des difficultés d'interprétation. Une des difficultés d'interprétation que nous avons actuellement porte sur la distance à laquelle doit se situer l'habitation, si elle est nécessaire à l'exploitation du chef d'exploitation par rapport à ces bâtiments. Il y a une doctrine territoriale du département, qui, selon nous, n'est pas applicable par rapport au type d'agriculture. On doit avoir une discussion là-dessus. Il y a vraiment une grande communication et là il faut saluer les choix politiques des élus la chambre d'agriculture d'Ariège, mais aussi la compréhension de la DDT. L'ouverture et l'état d'esprit qu'ils ont envers le monde agricole, nous permet de discuter et qu'il y ait vraiment un choix commun de manière à ce qu'il n'y ait pas un clivage. C'est d'abord une vision commune que l'on doit après assumer. A partir du moment où nous avons pris une décision, il faut l'assumer envers tout le monde agricole et envers toutes les exploitations agricoles. L'idée, c'est de revenir au cas particulier que ce soit par type de terrain ou par type d'agriculture.

Amandine COUREAU : Je compléterai simplement par une réalité du terrain. Je vais ramener mon discours à quelque chose de très pratique. Quand on est chef de projet SCoT, nous sommes sur le terrain, nous sommes percés par la question redondante des élus sur l'opérationnalité des projets de SCoT. Force est de constater que je vous rejoins. Nous sommes enfermés dans un carcan où nous avons un panel abouti qui malheureusement accuse ses limites et qui de temps en temps nous enferme dans la vision que nous pouvons avoir, que nous pouvons projeter au-delà des outils de planification, puisque nous sommes face à des élus qui au-delà du projet de SCoT font vivre ce projet dans le cadre de leur PLU. Force est de constater que nous essayons, dans le cadre que nous avons avec la chambre d'agriculture et que nous souhaitons pérenniser, de travailler sur les avis et l'accompagnement de la définition des projets de développement et des capacités de développement du territoire, sur une limite du législateur au niveau des outils Plu, carte communale. Nous savons en tant que coordinateur de ce type de démarche autour de l'agriculture que malheureusement, nous pouvons avoir un projet très louable et des intentions politiques extrêmement fortes, un document d'urbanisme PLU peut venir vous casser toutes ces bonnes intentions. Vous pouvez parler paysage, de projet économique agricole, tant que derrière vous n'avez pas les outils juridiques forts, vous pouvez avoir travaillé pendant des années sur une articulation, un partenariat extrêmement large, on va vous dire très honnêtement que ce projet ne se lit pas au niveau des documents urbains, qui malheureusement sont une pâle définition de projets agricoles.

Christine LOBRY, Chambre d'agriculture Haute Garonne : Je voulais revenir sur la posture des chambres d'agriculture et de manière aussi très concrète sur la co construction. Nous le vivons tous les jours en tant que technicien de la chambre d'agriculture. Nos élus, par rapport à l'urbanisation, partent bien souvent de postures souvent défensives en disant « on commencera à parler avec les communautés une fois que l'on aura arrêté de consommer trop d'espace agricole et après on verra ce que l'on peut faire. Pour l'instant laissez-nous gérer l'agriculture en gros et si vous voulez discuter avec nous, commencez à nous donner du foncier ». Je n'ai pas l'habitude de pratiquer la langue de bois mais c'est un peu aussi parfois le discours de nos élus agricoles. Dans ces démarches-là, il faut oser franchir le pas et commencer par quelque chose, même si cela nous semble tout petit. C'est vrai que nous avons commencé à travailler avec le grand Toulouse, ce n'est pas l'exemple type de la communauté urbaine qui économise du foncier agricole. La porte d'entrée dans ce travail, a effectivement été de faire un état des lieux agricoles et d'essayer de définir ensemble quelles étaient nos attentes communes, nos objectifs communs. Cela ne se fait pas en trois jours. Après il faut continuer une fois que l'on a écrit cette charte que nous avons signé l'année dernière entre la chambre et le grand Toulouse. Il faut aller vers les actions et concrétiser cela. Je crois que l'on

progresse en avançant. Vous parliez de compétences, autant les agriculteurs ont parfois du mal avec le jargon des urbanistes, autant dans les collectivités très urbaines comme le grand Toulouse, il y a une méconnaissance de l'agronomie, une méconnaissance du fonctionnement des exploitations agricoles. Donc pendant deux ans tout ce travail de rédaction de charte, c'était aussi un travail de connaissance mutuelle. On organisait des journées de visite, de formation et c'est à partir de ce socle de dialogue commun que l'on peut avancer et dépasser les oppositions de principe de nos élus respectifs. Je pense qu'il y en a des deux côtés. Je voulais dire que je suis assez admirative du travail qui a été fait en Ariège parce que nous en Haute Garonne, on est quatre SCoT mais on n'a pas vraiment concrétisé ce vrai partenariat dans la réalisation des SCoT. On est encore un territoire qui n'a pas de SCoT et qui est plus rural. Peut-être que l'on arrivera à avancer là-dessus. Parmi les outils, on n'en a pas trop parlé, mais je crois que les ZAP (Zones Agricoles Protégées) sont vraiment des outils complémentaires qui peuvent faire avancer les choses et compléter le SCoT pour la protection des espaces agricoles, en définissant des périmètres où la pression foncière est telle qu'il faut protéger plus fortement ces espaces, et donner un peu les limites de l'urbanisation. C'est un outil qui n'est peut-être pas valable dans tous les territoires, mais c'est un outil assez intéressant et que certains territoires ont pu mettre en avant suite à des diagnostics agricoles.

Alexandre MONOURY : Je vais traduire ce que vient de dire Christine. Nous, sur le territoire de l'Ariège, pour faire accepter au niveau des élus ce changement de regard, il faut expliquer à l'élu local, et c'est vraiment un sacerdoce, l'importance de l'agriculture. Si on lui dit simplement qu'il faut protéger le territoire pour pouvoir produire un nouvel avenir, c'est un discours très large que tout le monde entend mais que l'on ne va pas appliquer. Comme l'a dit Amandine, il y a eu une évolution législative qui maintenant nous donne des armes juridiques pour faire accepter les projets mais derrière il faut les expliciter. Quand on parle densification, je vais prendre ce simple exemple, on dit : « il faut densifier ». Moi l'élu, je ne peux pas le faire. Le foncier, ce n'est pas moi qui l'ai, c'est le propriétaire. Expliquer au propriétaire qui a une très grande parcelle et qui a maintenant à l'âge de la retraite : « les enfants sont grands et ne sont plus sur le territoire, diviser votre parcelle en deux ». A l'élu cela lui donne une possibilité de densification sur une parcelle souvent de plus de 8000 mètres carrés. Pour la personne locale, cela lui donne la vente d'un terrain et donc de l'argent qu'il va pouvoir réinvestir pour lui ou pour ses enfants. Pour l'agriculture, cela lui fait consommer de l'espace en frange. Je vais prendre un exemple tout simple, quand j'en fais mon explication commune, les élus sont contents parce que là on trouve une solution qui satisfait tout le monde. Il y a des outils comme ça. Ça c'est une idée qui a été développée par le CAUE en Ariège sur laquelle doit s'appuyer le développement du SCoT Vallée de l'Ariège. Il faut avoir aussi le discours d'un maire et comprendre ses attentes pour pouvoir lui faire toucher du doigt la protection agricole. Si on a simplement une image de « ne construisez pas du foncier agricole », il va nous dire : « comment je fais pour construire ? » Il faut lui donner aussi des outils, il y a des méthodes, des techniques et c'est notre rôle aussi de les expliciter.

II.5 – Table ronde : Peut-on utiliser le SCoT pour favoriser un projet local orienté autour de l'agriculture durable ? Comment et pour quels résultats ? Possibilités et limites de l'outil SCoT ?

Xavier Steffan

Serge BONNEFOY : J'appelle à la tribune le représentant de QUALISOL monsieur LARRIBEAU, Franck BOCHER, DDT Hautes-Pyrénées, Isabelle DUVERNOY, INRA, Stéphane LEVEQUE, CERTU et Jean-Pierre HEGOBURU. Pendant que vous vous mettez en place, je rebondis sur ce que disait Christine LOBRY, je pense que des outils tels que les ZAP et les PAEN devraient être davantage connus. Sans doute pourrions-nous imaginer une formation auprès de ceux qui ont pratiqué ces outils, ensemble avec les chambres d'agriculture. Xavier STEFFAN de PQA responsable du réseau rural aquitain va animer cette table ronde.

Xavier STEFFAN, responsable du réseau rural aquitain : Nous allons nous attacher à répondre à trois questions ambitieuses. Nul doute que l'on n'y arrivera pas, mais on va quand même essayer d'éclairer le débat et vous entendre sur des propositions qui pourraient faire progresser notre réflexion. Les questions :

- Peut-on utiliser le SCoT schéma de cohérence territoriale pour favoriser un projet local orienté autour de l'agriculture durable
- Comment et pour quel résultat ?
- Possibilités et limites de l'outil SCoT

Je vais proposer une intervention de deux personnes de manière introductive. D'une part monsieur LARRIBEAU qui va nous parler de l'agriculture réelle et en même temps de réagir sur nos échanges de ce matin sur la planification, l'urbanisme. C'est un opérateur économique qui représente tout ce qui est coopérative QUALISOL. En tant qu'opérateur économique, je pense qu'il répondra rapidement. Par contre qu'il nous explique aussi quelles sont les attentes d'un opérateur économique implanté sur un territoire. Quelles implantations territoriales, quelle nature d'activités, quelles attentes peut formuler un tel opérateur territorial vis-à-vis des collectivités, vis-à-vis des élus de la population eu égard à une réalité économique qui a été rappelée par les intervenants précédents. Monsieur HEGOBURU, urbaniste qualifié et surtout membre du conseil de développement de la grande agglomération toulousaine, de nous parler de son implication dans son conseil de développement, et d'implications assez opérationnelles des activités qui sont menées. Par là même, il pourra nous donner son analyse et le filtre de son regard sur les questions d'urbanisme, le territoire et l'agriculture durable. Ensuite je demanderai à deux services de l'état assez différents. Un responsable de service d'urbanisme foncier dans la direction départementale des territoires des Pyrénées d'une part et un chargé de mission qui travaille au CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) qui nous donnera un regard national sur ce que l'on aura entendu préalablement. Plutôt des réactions de discutants. Le responsable de la DDT des Hautes-Pyrénées, c'est monsieur BOCHER et Stéphane LEVEQUE sera le répondant pour le CERTU. Enfin on demandera une intervention conclusive de madame Isabelle DUVERNOY, chercheuse à l'INRA Toulouse et qui s'intéresse à la manière dont les pratiques professionnelles permettent d'inscrire l'activité agricole dans un projet territorial, de faire le lien agriculture territoire.

Monsieur LARRIBEAU, vous allez nous dire qui est QUALISOL, où il intervient, son territoire d'intervention, quelques éléments de poids économique et après à partir de certaines implantations territoriales, quelle lecture on fait des besoins d'une entreprise vis-à-vis du territoire.

Monsieur LARRIBEAU : QUALISOL, sur le territoire, c'est le département du Tarn et Garonne et le nord du Gers. QUALISOL c'est 2800 adhérents, c'est une surface suivie de 60 000 hectares dont 8500 bio. C'est un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros, c'est 174 salariés. Il faut rajouter 50 saisonniers en période collecte. C'est 27 points de collecte sur le territoire. Ce sont quatre silos du travail du grain, stockage embranché SNCF pour résumer l'activité et la présence de la coopérative sur le territoire.

Alain LARRIBEAU

Xavier STEFFAN : Juste sur la dimension des territoires, la commercialisation des produits, vous l'assurez aussi ? C'est sur du marché local, régional, national, international, européen ?

Monsieur LARRIBEAU : La vente des céréales n'est malheureusement pas un marché local. La problématique de la région Midi Pyrénées, c'est d'avoir peu de transformateurs et donc d'être obligée d'exporter. Au niveau des céréales, c'est assez variable d'une année sur l'autre, c'est une question de marché. On vend une grande partie de nos céréales sur l'Espagne et le reste c'est fonction des cours et des marchés, on remonte vers le nord comme cela s'est passé l'année dernière, avec les problèmes de qualité qu'ils ont eu, c'est souvent très conjoncturel. Sauf pour l'activité bio qui s'est développée depuis 2002 pour laquelle on essaie de commercialiser nos produits de façon locale. Le local, c'est la région Midi Pyrénées. La région Midi Pyrénées ne suffisant pas en volume, on va dire que l'on est sur le grand sud dans l'Aquitaine, le grand sud-ouest.

Xavier STEFFAN : On est dans l'agriculture réelle. C'est bien parce que vous avez ce poids économique, cette réalité à la fois d'occupation d'espaces, à la fois d'emplois pour le chiffre d'affaires. On parle aussi du bio, vous avez parlé de 8500 hectares. Cela commence à devenir significatif dans l'activité. Est-ce que pour vous cela vous renvoie à la dimension de l'agriculture durable ? Est-ce que vous jugez que c'est votre réponse aux enjeux de l'agriculture durable ou est-ce que vous pouvez nous dire si pour vous ce surgissement d'événement de Grenelle – tout le monde a entendu parler du Grenelle de l'environnement - a changé la manière de vos adhérents, de vos agriculteurs, de l'organisation QUALISOL elle-même, de concevoir son activité économique et à assumer un peu plus une agriculture durable sans pour autant être dans le bio à tout prix.

Monsieur LARRIBEAU : Le bio n'est pas une solution pour tous nos agriculteurs. C'est une agriculture assez exigeante pour un problème de dimension et d'exploitation, de localisation. La culture bio, on la propose aux agriculteurs qui ont une structure d'exploitation, une envie de travailler sur ce mode de production. Aujourd'hui on est à 8500 hectares sur 50 000 hectares, cela fait 17%, je trouve que c'est déjà beaucoup. On dépasse largement le plan Barnier. On s'aperçoit aujourd'hui que cette agriculture ne concernera pas tout notre territoire et toutes les agricultures. Le Grenelle en agriculture a provoqué le plan Ecophyto 2018 avec des objectifs de baisse de 50% d'utilisation

de produits phyto si possible. On a essayé à travers plusieurs opérations de s'impliquer. Déjà en tant qu'organisme économique, nous avons essayé de vérifier si c'est vraiment possible de baisser l'utilisation de produits phyto sans impacter en plus nos agriculteurs et voir aussi dans nos entreprises si on était capable de pouvoir continuer à travailler en baissant notre chiffre d'affaires de vente phytosanitaire. Ça aussi c'est une grosse question. Ce que nous avons fait, c'est que l'on est opérateur animateur depuis 2008 d'une MAE, mesure environnementale territorialisé sur un bassin versant à problématique avec un partage Grenelle. Aujourd'hui, c'est la septième année de travail, on commence à tirer certaines conclusions. On travaille avec 120 agriculteurs sur 10 000 hectares. C'est bientôt l'heure du bilan. Nous avons une étude économique en cours pour mesurer l'impact sur le revenu d'une baisse sur les produits phytos, qui peut agir sur une baisse de rendement, qui pourra agir sur du travail supplémentaire. Il y aussi les problèmes sociologiques. Un agriculteur qui réduit l'utilisation des produits phytos, il prend un risque s'il quitte l'assurance tout risque. Aujourd'hui, avec les cours que l'on a en céréales, l'assurance tout risque n'est pas chère. Il faut que l'agriculteur soit capable de prendre des risques avec des économies qui ne correspondent pas du tout à l'enjeu économique. Ça c'est la grosse question.

Xavier STEFFAN : Vous avez apporté une réponse assez complète à mon sens aux questions qui étaient peut-être un peu trop fournies. Il faut que les choses soient dites. Une entreprise à une viabilité à assurer, elle est aussi en capacité d'avoir une action responsable dans le domaine du développement durable et de participer à un effort national et collectif sur la question de la durabilité et de l'activité des paysages et les ressources naturelles. Sur le bassin versant, travailler sur les problèmes d'utilisation des produits phyto sanitaires, ce n'est pas une mince tâche. Je ne vais pas vous embarrasser avec la question de la planification de l'urbanisme au sens théorique et conceptuel. Je préférerais avoir une déclaration ou un retour de ce que vous pouvez percevoir en tant que responsable de l'agronomie et pas du pilotage de l'entreprise on est bien d'accord, de la relation que QUALISOL entretient avec les collectivités. Vous avez parlé d'une intervention territoriale assez vaste sur le département du Tarn et Garonne, vous parlé des implantations logistiques ou autres. Quelle relation a QUALISOL avec les collectivités et auriez-vous des doléances ou un échange d'informations à avoir avec les collectivités dans la mesure où on a des SCoT qui sont en train de se mettre en œuvre ? Les acteurs économiques, qu'attendent-ils en terme de localisation d'équipements, en termes d'infrastructures, qu'est-ce qu'ils attendent des collectivités ou d'un exercice de réflexion stratégique sur la planification ?

Monsieur LARRIBEAU : On est ici par accident. Je ne regrette pas d'être venu. Il a fallu que je sorte tout à l'heure pour demander ce qu'était un SCoT. Le problème c'est que l'on n'a peu de relations. J'ai préparé hier soir quelques petites remarques avec mon directeur, nous avons malheureusement peu d'échanges avec les collectivités. Je vous ai bien écouté et nous personnellement, nous n'avons jamais entendu parler de ce type de démarches. On se sent exclus. Concrètement, je ne peux que citer un exemple tout près d'ici. Nous avons un projet de construction d'un site de collectes à Bioule qui est à dix kilomètres d'ici. Nous avons le permis de construire, l'autorisation d'exploiter et tout ceci est bloqué par une association qui a fait recours auprès du tribunal. J'ai bien entendu parlé d'écoute, d'échange et là c'est un problème de compréhension. Cela nous bloque dans notre profession sur cette zone. Incidence de ne pas construire. C'est de la marchandise qui fait du camion.

Xavier STEFFAN : Merci pour cette illustration. On voit un souci d'échanges et des conflits d'usage qui pourraient être relevés simplement en s'expliquant, en se parlant un peu. Monsieur HEGOBURU, vous êtes au conseil de développement de la grande agglomération toulousaine. Vous n'êtes pas un acteur économique au sens agricole du terme, pour autant vous pouvez avoir un avis sur la question. Vous venez d'une agglomération importante dont nous avons parlé tout à l'heure avec la chambre d'agriculture de Haute-Garonne, et des difficultés à impliquer les deux parties, à assurer le lien entre les collectivités et le monde agricole. Vous au sein du conseil de développement, comment vous percevez la situation, et au-delà, parlez-nous de votre expérience personnelle avec un éclairage particulier, parce que vous n'êtes pas n'importe qui au sein du conseil de développement, vous êtes un urbaniste qualifié.

Jean-Pierre HEGOBURU : Tout ça en trois minutes évidemment ! Juste pour dire que dans ma vie d'avant j'étais paysagiste et urbaniste et j'ai participé en tant qu'animateur d'une équipe d'un bureau d'études extérieures, et donc j'ai accompagné Pays Midi Quercy dans la charte paysagère. J'ai plaisir à revenir ici dans un pays que j'ai pas mal parcouru. Ma qualité est ancienne parce que je suis à la retraite depuis quelques mois. Aujourd'hui, je ne fais plus que du bénévolat. Je suis très impliqué dans le conseil de développement.

Je voudrais dire quand même que je souscris tout à fait à ce qui a été dit tout à l'heure par Laurent LELLI et Serge BONNEFOY sur les dimensions paysagères et sur le besoin d'hybridation entre agriculture, agronomie, paysage et urbanisme, et j'espère qu'à Toulouse un jour, on développera des formations croisées entre tous ces métiers car cela est vraiment indispensable.

Jean-Pierre HEGOBURU

Alors, sur le conseil de développement, je vais vraiment être très court, c'est un conseil de développement de la grande agglomération Toulousaine, qui regroupe 117 communes. C'est un conseil de développement sans politique. C'est assez original en France. Il n'y a pas d'autonomie totale mais une auto-saisine d'un certain nombre de choses et qui essaye d'être force de proposition aujourd'hui, pour que cette question d'agriculture périurbaine soit quelque chose qui soit portée par un dialogue entre l'ensemble des acteurs. Par exemple il y a une charte d'agriculture qui a été présentée tout à l'heure, qui est le résultat essentiellement d'un dialogue entre les agriculteurs et les élus, et on souhaite maintenant que la société civile s'en empare un peu plus.
Et particulièrement tous les acteurs qui sont porteurs de projets dans le périurbain, et ils sont extrêmement nombreux. Nous ce qu'on souhaite, c'est que ce dialogue se fasse autour de ce qui constitue le bien commun, l'identité des territoires, dans l'intérêt collectif, autour des ressources du territoire comme cela a été dit tout à l'heure. On essaie de porter un projet, qu'on appelle « nouveau contrat social ou sociétal », qui parle effectivement des ressources du territoire et qui a pour vocation de répondre aux attentes sociétales autour de 3 grandes dimensions. La première, la dimension alimentaire, mais également sociale et culturelle et paysagère. Les dimensions environnementale et de santé publique, les dimensions économiques au sens de circuit court, et l'économie d'emplois délocalisables voir l'économie circulaire. On essaye de porter aujourd'hui ce projet, d'être des acteurs de l'animation du débat, et on porte quelques idées pour ne pas revenir sur tout ce qui a été dit ce matin. Nous travaillons beaucoup sur les questions de résilience, de ville en transition, et on essaie de trouver aussi de nouveaux outils, pour qu'il y ait un vrai portage politique qui n'existe pas aujourd'hui, qu'il y ait l'émergence d'un vrai projet des espaces péri-urbains. Ne pas seulement inverser le regard, mais rendre les territoires périurbains résistant à la poussée de l'urbanisation. Pour cela on avance sur deux ou trois choses en particulier, à l'instar des énergies où le Grand Toulouse a une autorité organisatrice, et notamment sur la valorisation des espaces périurbains. On est également sur l'idée de conservatoire à l'instar du conservatoire du littoral. Il me semble que c'est un grand enjeu dans lequel il faut impliquer l'ensemble de la population.

Xavier STEFFAN : Cela apparaît, peut-être que je me trompe, comme une forme de mobilisation citoyenne assez impertinente. Est-ce que le conseil de développement, sous l'aspect de sa capacité d'auto saisine, a une liberté de parole ? Est-ce qu'il se permet de revenir en disant la charte que les élus et la chambre d'agriculture ont discuté, que la profession agricole et les collectifs ont préparé, nous le conseil de développement, on la relie à notre regard, à nos aspirations et à nos valeurs que vous avez évoqués ou est-ce que vous êtes satisfait de cette charte-là, première question. Une deuxième question, c'est par rapport à votre projet qui a une multi dimensionnalité, est-ce qu'il ne faut pas perdre de vue l'histoire du SCoT, est ce que la démarche de SCoT portée sur le territoire, est ce qu'elle vous aide à conforter votre expression citoyenne d'une part, et d'autre part à faire avancer vos idées et vos projets ?

Jean-Pierre HEGOBURU : Impertinents, on l'est souvent, mais je ne pense pas sur ce sujet-là. Je pense que pour nous la charte de l'agriculture est un premier pas extrêmement utile. On souhaite simplement maintenant que le débat s'élargisse à l'ensemble de la société et en particulier implique tout un tas de gens dans la société civile qui sont porteurs de projets, qui peuvent enrichir cette charte tout simplement. Après sur le SCoT, on espère que ce travail que l'on fait, car on a fait pas mal d'écrit, va contribuer à rentrer dans le territoire avec les vrais acteurs. Nous considérons aujourd'hui que les SCoT tels qu'ils sont, sont très en retard sur ces questions par rapport à d'autres territoires. Mais quand on est très en retard, ça donne envie de mettre les bouchées doubles.

Xavier STEFFAN : Donc vous avez envie de réensemencer pour les générations à venir ? Vous semez pour l'avenir. Dans la métaphore agronomique, c'est très bien. Merci on ne va pas aller plus loin. Je vais demander tout de suite à Franck BOCHER de réagir par rapport à ses deux expériences de présentation, de réagir aussi plus globalement sur la question du SCoT. Nous savons que les Pyrénées, les Hautes Pyrénées sont des territoires montagneux agricoles productifs. Est-ce que les échanges qui ont eu lieu ce matin, vous les confirmez dans l'activité, dans la relation que vous avez dans la collectivité aux opérateurs économiques et aux élus du département ? Est-ce que vous faites le même constat ? Et un regard sur l'intérêt du SCoT rural pour accompagner ces démarches ?

Franck BOCHER : Par rapport à tout ce qui a été dit ce matin, je valide en bloc et je repars gonflé à

bloc. Après comme j'en discutais avec mon collègue du Gers, les passages à l'acte, c'est là où on verra toute la théorie, toute les démarches que l'on peut avoir en tête ont vraiment des conséquences probantes. Je vais donner le regard d'un service de l'état et cela n'engage que moi pour deux raisons. La première, car je parle à titre personnel et la deuxième car je suis un hybride, je l'ai entendu deux fois dans la salle. Je suis agronome de formation, pendant quasiment 20 ans j'ai été développeur territorial et depuis cinq ans, nous avons fusionné l'équipe en agriculture, avec un agronome à la tête d'un service urbanisme foncier logement. Le gros avantage que j'ai, et qu'en ayant ce regard d'agronome et pas d'urbaniste, je ne peux pas être doctrinaire. Vous n'êtes doctrinaire que lorsque vous connaissez parfaitement un code, je ne le connais pas. Je m'appuie sur mes chefs de bureau donc ça me permet d'avoir du recul et c'est personnel parce que je sais que je n'avance que par le sens et surtout pas par le règlement. Donc à un moment donné, les planifications ne sont qu'un outil au service d'un projet de territoire. Quand je suis arrivé à l'équipement, mes anciens urbanistes de l'équipement m'ont dit une chose : il n'y a pas une bonne qualification s'il n'y a pas de bons projets territoriaux. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, j'ai eu la chance d'arriver au moment où les SCoT ruraux ce sont mis en place dans un département comme les Hautes Pyrénées. Je peux vous dire que j'aurais été très mal à l'aise d'atterrir dans un département comme la Haute Garonne en ayant à gérer des urbanistes en centre-ville de Toulouse. Vous amenez un extraterrestre sur la ville.

Franck BOCHER

Xavier STEFFAN : Il y aurait bien quelques spécificités de la planification en milieu rural ?

Franck BOCHER : Et là je me rappelle historiquement avec mon directeur, qui est un imminent ingénieur des ponts, directeur de l'équipement des Hautes Pyrénées. Là pour le coup à l'extraterrestre, on lui disait que SCoT rural il y avait des choses intéressantes à faire notamment sur le Val d'Adour, puisque c'est le Val d'Adour qui commençait par-là, parce qu'on allait pouvoir articuler la préoccupation agricole et rurale et les préoccupations de développement urbain, même dans un territoire de faible densité. Et à l'époque il me dit, les SCoT sont faits pour les urbains. Ça n'a pas de sens. Le fil du temps a fait que maintenant il en parle complètement autrement. Très concrètement, quand vous voyez d'où je viens, j'ai passé sept ans en Aveyron. Quand vous passez sept ans en Aveyron, je peux vous dire que même si vous êtes au service de l'état, vous avez des préoccupations économiques avant tout, ce qui ne veut pas dire que vous n'avez pas de préoccupations sociales et environnementales. Donc vous ne pouvez pas taxer les services de l'état d'être des doctrinaires sans préoccupations économiques et de développement territorial. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, j'ai circulé entre l'Orne, le Puy de Dôme, les Hautes Pyrénées, je suis des Pyrénées Atlantiques et l'Aveyron donc j'ai une culture plutôt départements ruraux. Globalement la vision que j'ai du service de l'état, c'est : « on fait de la pédagogie politique en articulant au mieux l'ensemble des outils qui sont mis à notre disposition ». Quand j'entends dire les outils nous enferment j'ai la prétention de penser que non, les outils peuvent ne pas nous enfermer. Tout dépend de ce que l'on en fait. Concrètement, comment j'articule au niveau de la DTT65 avec l'ensemble des équipes les différents outils, dans une logique de planification territoriale qui ait un sens par rapport à un projet de territoire, qui soit dans une préoccupation – je vais très vite et suis très réducteur – de gestion économique de l'espace.
On a mis en place un observatoire partenarial départemental de l'habitat pour se mettre d'accord sur un diagnostic partagé des besoins en fonction des bassins de vie. Il y a partenariat partagé et l'Etat n'a pas la science infuse et n'a pas à dicter ce qui va y être. Par contre nous avons l'avantage d'avoir du recul et de travailler à plusieurs échelles, ce qui nous permet de dire : « vous voulez 1000 habitants ici, mais à côté ils en veulent aussi 2000, il n'y en aura que 1500 qui arriveront ». Deuxième point, nous avons mis une charte d'urbanisme territoire comme dans tous les départements. Elle est là et fait 22 pages. Le reste, le détail c'est sur internet avec des fiches, avec un système d'outils. Le but est qu'on l'a construite ensemble : Conseil Général, Chambre d'agriculture, Association des maires de France, et services de l'Etat. Le processus de construction de ces outils est aussi partenarial parce que comme beaucoup d'intervenants l'ont dit, notre objectif n'est pas de construire l'outil, notre objectif est de le faire vivre et le faire vivre est de mettre tout le monde dans la barque. J'ai une profonde estime par rapport à la notion de bien commun et de politique commune et pas de politique collective. C'est-à-dire que tout le monde rame dans le même sens. En ce qui concerne la CDCEA, Stéphane ROBERT l'a dit, chez nous les DDT ou le Préfet suivent les avis de la CDCEA parce que c'est un outil partenarial où l'on rend des avis circonstanciés quand on dit non. J'ai dit qu'on faisait de la pédagogie politique c'est-à-dire qu'au niveau régional il y a les services de l'état qui décident, les DDT et les CAUE se sont mis ensemble au niveau Midi Pyrénées pour donner la voie sur 12 exemples bien choisis. Pas des modèles, ils ne sont pas parfaits, mais ils ont chacun des particularités très intéressantes à partager par rapport à des formes compactes, ambiguës, péri urbaines et rurales.

Parce qu'on dit aux élus de faire de la densification, c'est comme quand vous avez un enfant de 15 ans à qui on demande quel projet tu as ? Rappelez-vous à 15 ans vous disiez : « pas de projet ». A un moment c'est leur donner la voie. Là par contre on peut avoir des frictions importantes. Quand on donne la voie, cela facilite les choses, on partage, on échange et on se met d'accord sur un projet commun. Il n'y en a pas un qui a plus raison que l'autre. A un moment, ce sont des formes de concertation.

Le dernier point sur le projet technique. Très concrètement sur la communauté de communes de Haute Bigorre, j'ai vu dans un diaporama que c'était Tarbes Haute Bigorre. C'est le pays Tarbes Haute Bigorre, là c'est que la Haute Bigorre. Donc Bagnères, 20000 habitants. A l'émergence du SCoT rural, ils ont déposé le projet qui a été retenu. Nous avons travaillé dans un premier temps avec un audit patrimonial. Il y a eu 180 acteurs qui ont été mobilisés pour savoir ce qui se faisait en commun sur le territoire et les points de divergences. Là on ne discutait pas, chacun restait dans son coin par rapport à la construction du SCoT. On est bien là dans la logique d'un regard partagé, d'une vision partagée, d'une vision stratégique pour dire comment on va ensemble dans les 20 ans qui viennent.

Xavier STEFFAN : Encore une fois, j'ai le sentiment que chaque fois, pour que cela marche, il faut travailler dans la dentelle, dans la précision, c'est du sur mesure et on y passe beaucoup de temps. Stéphane a un regard plutôt national. Des réactions par rapport aux interventions précédentes ou par rapport à la matinée, ce qui peut être t'auras frappé et qui fait penser que le SCoT serait, ou pas, un outil intéressant pour réussir dans le domaine de l'agriculture durable ?

Franck BOCHER : Moi pour revenir sur les questions SCoT et agriculture. Je propose de pointer trois « atouts » du SCoT et puis une grosse limite. La première chose, nous avons vu au cours de la matinée que l'agriculture est l'interface entre plein d'autres domaines, l'économie, le paysage, l'environnement avec parfois des conflits. C'est cela qui peut faire du SCoT l'un des outils. Comme le dit si bien mon collègue de droite, c'est un outil qu'on utilise pour porter un projet. Cela peut faire du coup du SCoT, qui traite de l'approche paysagère, du développement économique, du développement touristique, de l'environnement évidemment, du développement urbain. Cela fait du SCoT un bon lieu pour parler de l'agriculture aussi puisque cela permettra de faire les liens entre toutes les problématiques auxquelles peuvent se heurter les exploitants agricoles. On parlait de zones d'épandages, donc un lien avec l'urbanisation, tout ce qui est consommation d'espaces évidemment. C'est un premier atout. Le SCoT est un lieu où l'on parle un peu de tout finalement. Deuxième chose qui est liée à la première, c'est que le principe du SCoT, depuis les dernières lois dans le Grenelle, il est important d'intégrer toutes les politiques, d'être le « pivot ». C'est le SCoT qui va être compatible, qui va prendre en compte tous les documents supérieurs avec lequel les documents inférieurs doivent être compatibles c'est-à-dire que c'est lui qui va s'imposer à tous les PLU. Et donc ça fait le pivot et du coup c'est là où en réunissant tout le monde autour de la table, on le voit bien les partenariats sont nombreux, la Chambre d'agriculture, la SAFER, le Conseil régional, le Conseil général, l'Etat. C'est là où en mettant tout le monde autour de la table, on peut arriver à se mettre d'accord et à faire un projet commun.

Xavier STEFFAN : Une petite question impertinente par rapport à cela, est ce que dans ce rôle de pivot, on ne lui charge pas trop la barque et est-ce que finalement cela va rallonger le temps de l'élaboration où l'on risque d'être long sur certains aspects, où alors d'être bon sur certains aspects et moins bon sur d'autres ?

Franck BOCHER : Cela peut être un risque, mais tout ce que l'nous avons entendu ce matin par le biais de l'agriculture, il faut à un moment, un endroit où tout le monde se parle. Ce n'est pas obligé que ce soit le SCoT, il y a d'autres espaces. Les chartes agricultures territoires qu'il y a déjà eu. Il y a d'autres lieus où on peut mettre tout le monde autour de la table, et aborder tous les thèmes et le SCoT en est un.

Xavier STEFFAN : Et en même temps, c'est le point de convergence de démarches qui peuvent être différentes.

Franck BOCHER : Et ça peut aussi prendre en compte toutes les autres démarches. De toute façon il faut un lieu comme cela et cela semble évident puisque les uns et les autres le disent. Donc ça peut être le SCoT. Et puis sur le temps, on l'a vu dans les séminaires précédents, notamment en milieu rural. Il faut prendre le temps de toute façon, nous avons eu plusieurs exemples avec le Midi Quercy sur une étude de préfiguration, avec la Vallée de l'Ariège et des groupes de travail mis en place pour expliquer. De toute façon, il faut prendre le temps, si on veut que cela ait un impact, il faut prendre le temps de travailler ensemble. Après il y a une limite qui a été pointée c'est quand on est au niveau

du projet, c'est bien si on arrive à tous s'entendre. On fait un projet cohérent, ambitieux après il faut arriver à le traduire dans la partie réglementaire, la partie qui sera opposable mais on ne peut pas tout traduire. Du coup moi, c'est la limite que je pointe c'est que le SCoT ne fera pas tout tout seul. Je ne fais que redire beaucoup de chose qui ont été dites ce matin. Il faut absolument prévoir dès le départ comment on va faire ensuite. C'est-à-dire que l'on va traduire certaines choses dans la partie réglementaire On va permettre par exemple de ne pas bloquer, de ne pas empêcher le développement économique de l'agriculture en faisant des règlements qui prennent en compte tous les aspects de l'agriculture, toutes les contraintes. On va donc faire un règlement pas trop bête qui ne bloquera pas le développement de l'agriculture. Ensuite, si on veut porter différentes politiques, le type d'agriculture par exemple, ce n'est pas le SCoT qui va dire : « il faut développer tel type d'agriculture à tel endroit ». Donc du coup derrière, il faut que les partenaires qui se sont mis autour de la table continuent de travailler ensemble via divers outils. On a parlé de zone agricole protégée, de projets type PAEN, qui permettent de continuer. PAEN, ce sont des Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

Xavier STEFFAN : En fait c'est du zonage.

Franck BOCHER : C'est un périmètre de compétence du conseil général qui permet de décliner un plan d'action pour les espaces agricoles et naturels. Cela permet de décliner un peu.

Xavier STEFFAN : Une dernière réflexion ?

Franck BOCHER : Non je suis resté général mais en essayant de faire un lien

Xavier STEFFAN : Et tu constates toi qu'au niveau national, ce que l'on a entendu aujourd'hui, par rapport à la visibilité que tu as des démarches qui sont observées sur toute la France, cela confirme quand même les grandes tendances ?

Franck BOCHER : Surtout depuis les dernières lois où le SCoT se positionne en centralisateur. Il y a des liens entre la Chambre de l'agriculture et l'Etat par exemple dans tous les départements c'est une tendance qui commence à se voir.

Xavier STEFFAN : Merci pour cette précision. Isabelle DUVERNOY, donc vous êtes chercheure à TOULOUSE à l'UMR Dynamiques Rurales. Non ? J'ai été mal renseigné. Je vous propose de parler des travaux de recherches que vous avez menés. Vous vous présentez vous-même et parlez de vos recherches qui renvoient à la dimension agriculture, activité économique, à dimension durable dans ce qu'il y a peut-être de pratiques professionnelles, sociales…

Isabelle DUVERNOY

Isabelle DUVERNOY : Je suis chercheure à l'Institut national de la recherche agronomique. Je suis géographe aussi. J'appartiens à l'UMR AGIR qui est autre chose. Je voudrais donner deux ou trois exemples d'un programme de recherches qui est terminé, qui a été conduit pour et sur le développement régional, qui est cofinancé par l'INRA et la région Midi Pyrénées dans lequel on avait plusieurs partenaires. Ce qui fait aussi que je me trouve ici face à un partenaire qui est la chambre d'agriculture de Haute Garonne. Cette recherche a été menée en collaboration avec l'UMR Dynamiques Rurales. On s'est centrés sur les liens entre agriculture et développement territorial. J'ai particulièrement travaillé sur les questions d'agricultures périurbaines et on a beaucoup travaillé sur une figure du développement territorial que sont les pays, et leurs demandes par rapport à l'agriculture. Nous avons remarqué qu'il y a une demande assez stéréotypée. Je vais répéter ce que nous avons dit ce matin, nous avons beaucoup de demandes autour des territoires des circuits courts, d'alimentation de proximité. Je passe par le maraîchage bio qui est un grand leitmotiv par rapport à une agriculture qui était qualifiée de réelle, qui est très différente et c'est particulièrement vrai quand on est en Midi Pyrénées puisque et même à proximité de Toulouse, car les surfaces des communes sont faites et les paysages des communes sont faites plutôt par des grandes cultures pas forcément bio dans le circuit court. Donc par rapport aux questions d'inversion du regard sur les SCoT, cela pose beaucoup de problèmes car il y a une volonté de protéger des terres agricoles mais connectées à quel projet agricole ? On va protéger des terres, mais finalement quel agriculture on protège, quelle agriculture on demande et au-delà quel type de production et quel type d'agriculteur. Et ce n'est pas évident de faire des projections sur des projets agricoles sur un devenir de terres agricoles quand ces aspects-là ne sont pas discutés. Sachant que derrière la question quel type d'agriculteur on veut, c'est aussi quel système d'exploitation on peut mettre en place pour d'autres types d'agriculture.

Xavier STEFFAN : Je vais juste objecter ou en tout cas avoir un regard plus optimiste en disant que les pays pour moi ce sont aussi des élus, et ils ont cette agriculture rêvée qui est celle d'un Eden bio,

circuit court etc. …Je trouve aux élus le mérite – les élus organisés des pays - de se pencher sur la question agricole alors que pendant dix ans, en tout cas pour ce qui s'est passé en Aquitaine, c'était calme plat, c'était électroencéphalogramme plat. Ils n'avaient pas un avis sur l'agriculture. Je parle des élus porteurs de pays, pas de tous les élus locaux. En tout cas l'affichage, c'était une charte de pays où l'agriculture était la dernière roue du carrosse. Alors, le fait que même s'ils sont dans le rêve, ils soient déjà un peu plus dans la projection, à l'écoute de la profession agricole, je me dis que c'est un moindre mal. Maintenant peut être qu'il faut plus les amener à des réalités tangibles d'un poids économique.

Isabelle DUVERNOY : Je voulais continuer sur autre chose, sur une étude que l'on a faite dans le prolongement de ce travail avec une collègue qui s'appelle Sylvie PARADIS, sur les producteurs en grande culture dans le périurbain. Je voudrais juste évoquer quelques points. D'abord c'est que les exploitations agricoles ne sont plus exactement celles qu'on imagine nécessairement. Il y a déjà un changement d'échelle de l'axe de production en cours pour une entreprise agricole, ce n'est donc plus à l'échelle d'une commune par rapport à tous les problèmes que nous avons cité ce matin, en particulier de circulation. Cela devient assez complexe de gérer cela. Peut-être que le SCoT cela devient une échelle peut-être plus pertinente pour ça. Un autre constat c'est que les questions foncières se déplacent à la fois dans l'espace, à travers l'agrandissement de ces exploitations, mais aussi dans l'enjeu, ce que nous avons pu constater sur des systèmes en grandes cultures proche de Toulouse, l'enjeu foncier n'est plus sur la propriété, il n'est plus sur le fermage, maintenant il devient sur l'entreprise, sur les travaux à façon. La compétition française s'est déplacée entre entreprises de travaux agricoles qui sont des acteurs, et qu'il serait intéressant de regarder, parce qu'en termes d'utilisation et de production, il commence à y avoir une emprise foncière importante. Cela devient des acteurs clés y compris pour maintenir du foncier agricole puisque ce sont eux qui l'utilisent, pour les propriétaires fonciers.

Xavier STEFFAN : Et pour le coup on n'est pas sûr qu'ils soient dans la danse ces gens-là, au sens associés à la concertation, à l'expression d'un point de vue.

Isabelle DUVERNOY : Cela dépend. Nous avons un certain nombre de casquettes qui sont aussi élus agricoles. Ils peuvent y être mais pas forcément en tant que tels. Et après dans le rapport de ces exploitations aux territoires, on constate qu'il y a un certain éloignement. D'abord parce que nous avons plus de voisins. Les résidents ne sont plus des voisins mais maintenant ce sont des riverains. Ce sont des gens que l'on ne connaît pas avec qui on n'a pas une expérience de vie historique et les institutions communales ou pluri communales, territoriales et bien on ne les connaît plus très bien non plus. Elles ont beaucoup changé et avant on avait des relais, on connaissait tel service ou tel service. Ces producteurs manquent d'interlocuteurs locaux au niveau de ces institutions communales.

Xavier STEFFAN : Il y a une mise à distance.

Isabelle DUVERNOY : Un éloignement. Le dernier point qui a été cité plusieurs fois ce matin, c'est sur les formes agricoles. Il y a que le contexte de travail pour ces producteurs est beaucoup construit par le paysage dans lequel ils interviennent et qui ne dépend pas nécessairement de la distance à la ville. On a un peu trop tendance à penser que l'ambiance urbaine est due à la distance à la ville, mais cela peut être sur un contexte local, et c'est important aussi car ce contexte local ce n'est pas seulement le paysage des urbains, c'est aussi l'espace de travail des agriculteurs.

Xavier STEFFAN : Merci beaucoup. Merci à tous. On tachera d'approfondir le regard sur ces questions-là à travers vos publications. Je laisse la parole.
Merci Xavier, merci à tous. Je vais vous annoncer une bonne nouvelle : à table !

III. SEQUENCE 2 : LA PLANIFICATION ALIMENTAIRE

Stéphane ROBERT

Stéphane ROBERT, responsable du Pôle Territoires à la DRAAF Midi- Pyrénées, co-référent du réseau rural régional : Notre projet est de pouvoir accompagner l'enquête de réseau de manière assez significative. Je vais vous donner un ordre de grandeur de ce financement car c'est important pour la suite, notamment en termes d'animations en engineering. Sur le premier appel à projets, après l'appui à l'émergence des SCoT ruraux, l'État, la Région, et le FEADER ont apporté en contrepartie 400 000 euros (le FEADER 200 000 et l'État, la Région 100 000). Pour « Territoire et gouvernance alimentaire », on a mis en place un budget de 270 000 euros en appui de ces territoires pour initier cette démarche. Dix territoires ont été retenus. Je vais vous citer les territoires et les thèmes sur lesquels a porté leur réflexion.
Il faut savoir que la plupart de ces territoires sont aussi engagés dans une démarche de réflexion de SCoT actuellement. Dans l'Ariège on a deux territoires et deux projets :
le développement des circuits de proximité sur le pays Cathare. Le pays Pyrénées Cathare est aux commandes, en partenariat avec le CIVAM notamment et la principale thématique retenue, c'est l'installation et la transmission de nos reprises d'exploitation.

On a également en Ariège (il y aura peut-être on aura un témoignage à ce sujet-là) la plate-forme numéro 1, qui est un projet porté par la Chambre d'agriculture de l'Ariège avec deux pays d'Ariège : le PNR des Pyrénées ariégeoise et le Pays des Portes d'Ariège. On est sur la construction d'une plate-forme de collecte et d'approvisionnement de produits de proximité pour la restauration collective.
Il faut savoir que cette plate-forme est une plate-forme qui fait un peu école aujourd'hui. Beaucoup d'agriculteurs viennent rencontrer nos amis et collègues de la Chambre d'agriculture de l'Ariège qui portent ce projet-là. Il me semble qu'il y a une diffusion assez large qui a été faite, par la Chambre d'agriculture de l'Ariège et la Chambre d'agriculture de Dordogne, sur comment construire une plate-forme d'approvisionnement de produits et je me tourne vers la personne qui est compétente en la matière – sur comment construire une marque territoriale – tu pourras en dire un mot tout à l'heure.
Ensuite on a un troisième projet qui est situé en Aveyron sur « Processus de valorisation économique et patrimoniale des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses » qui est porté par le PNR, en liaison étroite avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron, les EPL et les lycées agricoles de l'Aveyron. Là on est vraiment sur la construction d'une marque territoriale et d'un couple « territoire-produit ». On parlait de ressources territoriales ce matin, on est tout à fait dans ce cadre-là, dans le cadre de projet.
Un quatrième projet qui est la mise en place d'une couveuse d'activités en maraîchage bio, qui est dans la communauté de communes de Save et Garonne dans la Haute Garonne, planté par la communauté de communes en partenariat avec la chambre d'agriculture et le SIVAL notamment, ainsi que le Grand Toulouse et la SAFER. On est sur une question d'installation en circuit court, en réservant des espaces Est, pour que des jeunes qui veulent s'installer en maraîchage puissent s'installer, se posent la question de la pérennisation de ces espaces, de comment après on peut accéder au foncier pour installer durablement les agriculteurs que l'on aura formés, accompagnés durant ces périodes.
Un autre projet qui se tient dans le Gers s'appelle Approche Auch ou Approche – la Directrice du pays d'Auch est ici dans la salle. Approche est porté par le pays d'Auch, la DEAR, la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie. Une des raisons du réseau rural c'est de décloisonner les approches – sans mauvais jeu de mot – et c'est assez réalisé finalement. Nous avons des approches sectorielles et verticales avec des approches territoriales fournies notamment par le pays. Ce projet Approche Auch est notamment destiné à faire correspondre l'offre des producteurs en produits de proximité et de qualité et la demande de restaurateurs privés du pays D'Auch réunis autour d'un signe qualité locale qui s'appelle « Table du Gers ».

On a un projet dans le Lot qui est porté par le PNR des Causses du Quercy et le Pays Bourian, qui porte vers une plate-forme de produits de proximité pour la restauration scolaire, dans des territoires isolés, dispersés, ce qui posait des questions en termes de rentabilité de la dite plate-forme d'approvisionnement. Il est porté par le PNR, le Pays et la Chambre d'agriculture du Lot. C'est par l'association Terres de liens. Dans le Lot, on a également un projet porté par le Pays de Figeac qui interviendra cet après-midi qui s'appelle « Terres de Figeac, mêlée gourmande ». Ce qui est intéressant, c'est que l'on a les fameuses familles d'acteurs dont on parlait ce matin au cours de ce projet-là. On a un projet qui est porté par la filière agricole et par le Pays donc on a cette complémentarité filière courte-filière longue et puis territoire et approche sectorielle. On illustre là

ce qu'est une filière territorialisée réellement.

Dans le Tarn, on a deux projets. Un projet autour du Pays de l'Albigeois et des Bastides donc restauration collective, approvisionnement, circuits de proximité. On a là des gens du Pays de l'Albigeois et des Bastides qui pourront témoigner. Ce projet est porté par le Pays avec un appui par la Chambre d'agriculture de Tarn, et concerne 11 établissements scolaires de restauration collective. On a une relation forte autour de l'organisation de l'approvisionnement, autour de la problématique d'installation-reprise donc une participation forte de la Chambre d'agriculture, mais également de la Chambre des métiers du Tarn et du réseau des commerçants et artisans du Tarn. On est là aussi sur la construction de famille d'acteurs comme on a pu l'évoquer ce matin. On a également un autre projet dans le Tarn qui est porté par le PNR du Haut Languedoc autour de la marque territoriale « REGAL d'OC », qui associe là encore cette problématique territoire-produit et donc qui favorise par la création de cette plate-forme REGAL d'OC. Cela concerne l'ensemble des familles d'acteurs du PNR mais également les touristes. Nous allons donc arriver à un signe de reconnaissance, qui va être intéressant et qui peut être porté par le PNR.

Jacinthe BESSIERE

Le dernier projet dont on a parlé ce matin très largement, c'est celui porté par le Syndicat Mixte Midi Quercy, qui justifie une présence cet après-midi sur ce thème: « Vers l'émergence d'une gouvernance alimentaire durable en Pays Midi Quercy », avec un partenariat fort de différents acteurs notamment la Chambre de l'agriculture, de la NEPAD en matière de formation-développement, qui est également un point très important en matière de réussite de circuits de proximité et donc sur les actions que vous ont développé ce matin le Pays Midi Quercy. Pour conclure, sur ces deux appels à projets, nous allons avoir un travail de capitalisation qui va être fait avec l'ensemble des territoires pilotes qui ont été mis dans ce projet-là, mais aussi des territoires qui sont déjà engagés dans l'appel à projet national SCoT rural, à savoir les trois territoires : Vallée de l'Ariège, Val d'Adour et Pays de Figeac. Ainsi, ces territoires pourront venir témoigner mais surtout alimenter très largement la réflexion que l'on doit mener sur la question, qui est bien plus avancée que les territoires qui sont en émergence. Nous recevrons également, les nouveaux territoires qui souhaitent travailler sur ces questions-là. Nous travaillerons sur l'élaboration d'un SCoT lors d'une journée de restitution qu'on estime fin mai début juin, puis sur une publication, dans le cadre du réseau rural régional, de quatre à huit pages, sur les points d'alertes, les points de vigilance, les critiques. Ces quatre à huit pages seront un témoignage, un échange de bonnes pratiques, mais aussi des pistes d'orientation, de préconisation pour pouvoir être au mieux préparé pour construire un spectre rural.
Sur l'appel à projet « circuits de proximité », sans doute sur la même période, nous aurons un comité de pilotage qui réunira l'ensemble des territoires qui ont travaillé sur cette problématique, mais aussi plus largement d'autres territoires, peut-être d'autres réseaux ruraux régionaux qui se seront impliqués sur ces sujets-là de manière à échanger et à faire avancer le schmilblick sur cette question des circuits de proximité. Le but étant de parvenir à l'automne à une préconisation, sous forme écrite de plaquettes ou sous forme de séminaire de restitution. Nous pourrons alors échanger sur ces questions de circuits de proximité sur l'ensemble des DEN qui ont été portées par cette réflexion commune dans le cadre du réseau rural régional. A savoir que la DRAN de son côté a fait deux enquêtes sur les circuits de proximité auprès des têtes de réseaux régionaux qui travaillent sur ces questions. On a donc enquêté 35 structures différentes sur les circuits de proximité, pour voir d'abord comment ils voyaient l'évolution de ce secteur-là. Est-ce une niche ou un mouvement de fond ? On est plutôt dans la deuxième option. Cela a permis également de voir les freins qui existent actuellement sur ces circuits de proximité et comment on peut les débloquer, les lever. L'idée de travailler ensemble à co-construire autour de ces questions, c'est effectivement la programmation 2014-2020, faire des préconisations de politiques publiques afin de faire de ce thème des circuits de proximité dans les territoires ruraux, un thème fort de la prochaine programmation.

Serge BONNEFOY **:** Merci Stéphane. Je vais vous présenter Jacinthe BESSIERE avant de lui passer la parole mais en ayant déjà appelé les deux discutantes : Valentine VAN HERLE, DGA du conseil général du Tarn et Garonne, et Mathilde HOUZE, qui est donc excusée et que Stéphane proposait de remplacer par Amandine COURREAU, qui sera tout à fait intéressée par l'innovation alimentaire dans le développement local. La personne du conseil général n'est pas là ? Et bien je poserai quelques questions.
Je vous présente son livre « Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural » dont elle est coordinatrice aux éditions QUAE, les éditions de l'INRA etc. Elle est maître de conférences à l'université de Toulouse 2. Elle est membre de l'UMR CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir) et enseigne à l'institut supérieur de tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation. Elle est sociologue et elle va nous présenter ses recherches.

III.1 - Intervention de Jacinthe BESSIERE sur les stratégies d'innovation patrimoniale alimentaire des territoires ruraux:

Jacinthe BESSIERE, maître de conférences à l'université de Toulouse 2 : Je suis à l'Université de Toulouse le Mirail à l'ISTA, qui est un institut de formation de master dans le tourisme, hôtellerie, alimentation. Je vais vous parler aujourd'hui des stratégies d'innovations patrimoniales alimentaires dans les territoires ruraux. Je travaille depuis quelques années sur la question de la patrimonialisation notamment à travers l'alimentation. C'est à travers le prisme de l'innovation que je vais tenter de vous en parler aujourd'hui.

En préambule, on est tous aujourd'hui dans nos territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ou plus spécifiquement ruraux, nous nous retrouvons dans un certain mouvement de patrimonialisation qui traduit des logiques identitaires, des logiques socioculturelles ancrées dans ces territoires. Parallèlement à ces dynamiques de patrimonialisations incessantes, on a de nouvelles pratiques, de nouvelles représentations liées à l'alimentation. Avec notamment on l'a un peu observé dans les interventions de ce matin un ré engouement pour les terroirs, pour tout ce qui est de l'ordre du passé, de l'héritage, avec évidemment une dimension nostalgique, mais pas uniquement. Une dimension réelle dans certaines des pratiques des consommations. Ces phénomènes de patrimonialisation, de nouvelles demandes sociales interrogent la vocation traditionnellement agricole des espaces ruraux, qui du coup se voient attribuer aujourd'hui de nouvelles fonctions touristiques, identitaires, sociales, etc. C'est un peu le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Dans ce contexte-là, nous avons essayé de comprendre les processus de valorisation des patrimoines alimentaires en espace rural sous l'angle de l'innovation.

Je voudrais définir ce que l'on entend par patrimoine alimentaire. Un certain nombre d'entre vous vont s'y retrouver étant donné ce que j'ai entendu semble-t-il ce matin, qu'on est beaucoup dans le patrimoine alimentaire. J'apporterai la définition suivante. C'est un ensemble d'éléments matériels et immatériels, qui constitue les cultures alimentaires définies par la collectivité comme un héritage, mais un héritage partagé par une collectivité. Concrètement ce patrimoine se compose des produits agricoles bruts transformés, des savoirs et des savoir-faire mobilisés pour les produire ces éléments-là, mais aussi toutes les techniques. Les objectifs linéaires liés à la transformation, mais aussi tout ce qui est manière de table, codes sociaux autour de l'alimentation : « on mange de cette façon-là ici, différemment ailleurs ». Des formes de sociabilité : « on mange ensemble autour de cet aliment-là de telles ou telles façons ». Je voudrais juste rappeler que le repas gastronomique des français a été inscrit au patrimoine de l'UNESCO en 2010 pour cette dimension liée au lien social, à la sociabilité autour du repas. Ce n'est pas la gastronomie française qui a été inscrite à l'UNESCO loin de là, parce que cela a été aussi compris comme cela, c'est surtout les liens sociaux qui sont liés à la France, c'est-à-dire le fait de se retrouver autour d'un repas festif notamment. Tout ceci rentrerait dans le patrimoine alimentaire avec notamment aussi des lieux de distributions alimentaires spécifiques, on pense au marché de Peggy, à la vente à la ferme etc. Je vous ai mis ce petit tableau.

	Type de patrimoine alimentaire	Exemples	Systèmes d´acteurs
Production	Produits bruts	La châtaigne La truffe La viande	- Agriculteurs - Organismes socioprofessionnels agricoles (syndicats, interprofessions, coopératives...) Institutions (chambres d´agriculture...)
	Savoirs et savoir-faire liés à la production Représentations, images, savoirs théoriques et pratiques, comportements, attitudes liés à la production	Savoir ou savoir-faire lié à l´élevage, transhumance des troupeaux, savoir ou savoir-faire culturaux (culture du blé) Images et symboles autour de la production de lait	
Transformation	Produits transformés	Le fromage L'aligot Le foie gras	- Entreprises agro-alimentaires - Coopératives Institutions (chambre D'agriculture, chambre des metiers) - Restaurateurs / fermes auberge - Artisans métiers de bouche
	Savoirs et savoir-faire liés à la transformation Représentations, images, savoirs théoriques et pratiques, comportements, attitudes liés à la transformation	Les recettes Savoir-faire autour de la fabrication de plats / de mets Images et symboles autour de la production de Roquefort	

Dans la chaîne de l'alimentation, de la production à la consommation, en passant par la transformation et la distribution, nous avons des éléments matériels. Au niveau de la production des produits bruts, on peut avoir la châtaigne, la truffe, la viande, mais on a tous les savoirs, les savoir-faire liés à cette production, comme l'élevage, comme la transhumance des troupeaux, comme des savoir-faire culturaux par exemple. Et puis dans une dernière colonne, les systèmes d'acteurs concernés par ces questions de patrimoine alimentaire. On a les agriculteurs, les organismes socio-professionnels agricoles, et les institutionnels sont tout à fait ici concernés également. Au niveau de la transformation, nous avons bien sûr des produits transformés comme le fromage, l'aligot pour le nord Aveyron, le foie gras etc. mais aussi toutes les recettes liées à cette transformation. Les savoir-faire autour de la fabrication des plats, des mets, mais aussi toutes les images, les symboles qui vont avec ce savoir-faire et les recettes alimentaires. En termes de système d'acteurs nous retrouvions les entreprises agroalimentaires, mais aussi les coopératives, les restaurateurs, les fermes auberges, les artisans du métier de bouche etc. concernés par ces questions de transformation. Autour de la distribution et de la commercialisation, nous avons là aussi des savoirs et des savoir-faire spécifiques à certains territoires autour de certains marchés de pays, de vente à la ferme, de démarches, de certaines politiques de distribution qui peuvent rentrer dans des logiques patrimoniales. On retrouve à priori des acteurs tout aussi diversifiés et tout aussi intéressants liés aux territoires ruraux. En matière de consommation, on retrouve des modes de consommation et d'habitudes alimentaires, avec le mangeur, vous tous, nous et les touristes, les résidents des territoires, qu'ils soient extérieurs ou internes. Voilà pour ce qui est de la définition des patrimoines alimentaires.

Aujourd'hui, ces patrimoines alimentaires font l'objet dans bons nombres de territoires de projets, d'actions de mobilisation, de multiples projet, cela va du musée de la châtaigne en passant par une fête locale autour de tel ou tel produit, autour d'actions diverses de valorisation. On voit apparaître une vraie dynamique d'innovation territoriale autour de ces questions patrimoniales. Ce même patrimoine alimentaire, il fluctue entre l'idée d'héritage, l'idée de reproduction, de perpétuation de ce que l'on nous a transmis, mais aussi à l'inverse, d'une logique d'invention, de créativité, de recomposition et d'innovation. On a là un vrai débat autour de la question du patrimoine, entre reproduction et innovation. La question que nous nous posons aujourd'hui est comment l'innovation, puisqu'elle nous intéresse dans le projet de territoire, investit-elle le processus de patrimonialisation ici alimentaire ?

Notre méthodologie d'approche. Je dis nous, parce que nous avons travaillé en équipe sur ce programme, sur trois territoires ruraux midi pyrénéens, sur cette question d'innovation et de patrimonialisation alimentaire. C'était un programme de recherche soutenu par la région Midi Pyrénées. On a travaillé sur le nord Aveyron avec le GAL Quercy Rouergue qui est aujourd'hui Pays du Rouergue. Le GAL, association pour modernisation, innovation économique dans le sud Aveyron PNR des Grands Causses. Il y a ensuite le GAL Pays d'Armagnac dans le Gers. Ce sont des territoires engagés dans des vraies stratégies de développement locales aujourd'hui, notamment autour du tourisme, notamment autour de la valorisation des produits locaux. Il y a une forte potentialité gastronomique, patrimoniale et touristique. Donc bien sûr, ils n'ont pas été choisis au hasard ces trois territoires. Juste une photo pour vous montrer les patrimoines alimentaires sur lesquels nous avons travaillés. Vous reconnaissez tous le Roquefort pour le sud Aveyron, le Bœuf Fermier Aubrac, l'aligot, le fromage de Laguiole, pour le nord Aveyron, le foie gras et l'Armagnac pour le Pays d'Armagnac dans le Gers. En termes de méthodologie, une enquête a été réalisée auprès d'acteurs de territoires. Une trentaine d'entretiens approfondis sur chaque territoire ont été réalisés. Des acteurs socio-professionnels intervenant dans la valorisation des patrimoines alimentaires : des restaurateurs, des directeurs de coopérative, d'entreprise agroalimentaire, mais aussi des acteurs du développement local ont été aussi enquêtés : les élus, des responsables d'associations, des offices de tourisme etc. On leur a posé la question de l'innovation. On leur a posé la question de la patrimonialisation alimentaire et de la manière de les insérer dans des logiques de développement territorial.

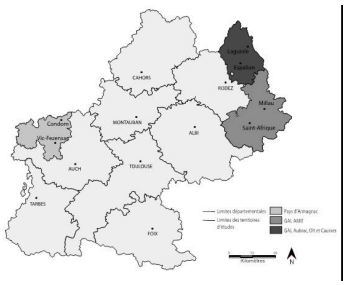

Territoires à fortes potentialités patrimoniales et agro-alimentaires

« Patrimoines alimentaires »

Je vais vous présenter deux types de résultats aujourd'hui. J'aurai pu vous parler des formes d'innovations, des types d'innovateurs que nous avons rencontrés. Je vous parlerai plutôt des principaux facteurs qui influent sur les processus de construction de l'innovation. On s'est posé la question, on a repéré des éléments intéressants sur les sources de l'invention patrimoniale. Et finalement, qu'est-ce qui pousse aujourd'hui un acteur à innover ? Quels sont les leviers de l'appropriation de nouvelles pratiques sociales autour de l'alimentation sur nos territoires ? La question dans ce premier point sera de questionner, d'où partent les innovations. Qu'est-ce qui fait que l'on innove à tel endroit et pas un autre finalement ? Un deuxième point traitera de l'articulation entre innovation et patrimonialisation alimentaire, avec notamment le rapport à la tradition, qui est très important et qui influe dans les stratégies d'innovation observées. On va voir qu'innover dans les patrimoines alimentaires, c'est loin d'être simple et c'est notamment extrêmement encombré ou revisité à travers le rapport que les individus ont à la tradition.

Pour commencer : les chemins de l'innovation patrimoniale alimentaire, fondement et sources. Vous voyez dans ce petit schéma qu'une innovation ne tombe pas du ciel. C'est un processus qui commence par une invention qui va progresser petit à petit au sein d'une communauté d'individus, d'une collectivité, qui va s'insérer progressivement dans un système social. C'est à partir de ce moment-là, de cette intégration dans le système social, à partir du moment où elle sera appropriée, c'est à partir de là qu'une invention va devenir une innovation en tant que telle et intégrée collectivement.

Processus de patrimonialisation alimentaire

On va d'abord s'intéresser aux sources de l'invention patrimoniale alimentaire. On a repéré un certain nombre de facteurs qui influaient directement, c'est-à-dire comme naît une invention dans ce domaine-là. On a repéré tout d'abord une volonté de rupture. Une invention naît très souvent d'une fracture dans un parcours professionnel ou personnel d'une situation de difficulté, d'échec, de fragilité ou de peur. On a repéré un certain nombre d'initiatives de valorisations très intéressantes et très innovantes lorsque cela ne marche pas par ailleurs par exemple. Là il y a un charcutier du nord Aveyron qui nous explique que finalement que c'est grâce à la crise de la vache folle que le boeuf fermier Aubrac a pris autant d'importance et que l'on a intégré une démarche qualité tout à fait innovante, qu'il n'y avait plus encore actuellement. Des situations de difficultés qui entraînent directement des situations de saisissement, de ressaisissement. Un désir de différenciation par opposition à un système jugé dominant ou oppressant. Là nous avons rencontré une série

d'initiatives tout à fait innovantes dans le sud Aveyron, par exemple. On l'a rencontré bien sûr par ailleurs, des lancements de nouveaux produits, je pense à du miel, à des yaourts, à des productions tout à fait innovantes d'apéritifs régionaux en opposition à un modèle de filières économiques dominantes voire omniprésentes, voire monopolistiques. Je pense à la filière industrielle du roquefort qui est bien sûr omniprésente sur le territoire. On a rencontré une mosaïque de petits projets de revitalisation de productions, d'innovations en opposition d'une certaine façon au modèle économique roquefortais. Là c'est un témoignage d'une productrice de yaourts qui nous explique qu'elle a voulu se lancer dans la production de ces yaourts pour tenter de suivre ses convictions personnelles.

Autre facteur qui influe dans ces intentions, ce sont les mobilités. Des mobilités professionnelles, des mobilités touristiques, de loisirs, des mobilités résidentielles qui jouent un rôle clé dans l'invention parce que c'est bien le changement et le renouvellement qui provient d'un regard neuf et extérieur. On va souvent chercher ailleurs des idées, de l'invention. Il y a véritablement des apports de nouveautés par le tourisme, par des déplacements professionnels, par la confrontation de ce qui se fait ailleurs et que l'on n'a pas chez soi. Là aussi, on a de bons nombres de témoignages d'agriculteurs partis faire des voyages d'études et qui au retour ont l'idée de se lancer dans telle ou telle initiative de production locale, innovante autour de telle ou telle recette, autour de tel ou tel produit, autour de l'ajout de tel ou tel ingrédient dans sa production première. Donc des mobilités professionnelles, des mobilités touristiques. Ce touriste présent aujourd'hui en espace rural, urbain, péri-urbain, participe de la reconnaissance des produits locaux, des patrimoines alimentaires locaux. Le touriste semble avoir un rôle influent dans les nouvelles stratégies de valorisation patrimoniale parce qu'il est un facteur de différenciation. Il vient de l'extérieur, il vient d'un autre « monde » et il participe à réactiver un sentiment d'appartenance locale. Ce touriste qui vient de l'extérieur, qui nous montre que ce que l'on a chez nous c'est magnifique, que cela n'existe pas ailleurs, que c'est extrêmement bon. Ce touriste qui joue un rôle avec son nouveau regard sur le patrimoine alimentaire. Et puis, on a des experts, on a des penseurs des territoires, qui là aussi sont très souvent sollicités par les territoires à des fins de conseil, d'accompagnement et ces acteurs extérieurs, ces penseurs, ces experts jouent un rôle là aussi dans l'invention parce qu'ils permettent d'accompagner, ils donnent des outils pour impulser des nouvelles démarches. Je pense notamment à l'OPRAC qui dans les années 50-60 était voué à disparaître, où une étude linguistique, ethnologique, anthropologique du CNRS a été commandité sur le territoire et ces chercheurs du territoire ont véritablement alarmé le territoire en disant : « attention, vous allez définitivement disparaître si vous ne faites rien ». Comme un électrochoc, ces penseurs, ces extérieurs au territoire ont permis finalement une prise en charge par les acteurs eux-mêmes autour de leurs propres ressources en montant une dynamique très innovante. L'esprit de création se retrouve dans bon nombre d'initiatives innovantes. C'est un esprit de conviction personnelle, je dirai un certain esprit d'ouverture que l'on a pu observer, une sorte de culture de l'innovation, avec du talent, de l'ingéniosité en matière culinaire. Il en fait en matière de transformation des produits. Je pense à l'esprit BRAS. Je pense que certains connaissent Sébastien et Michel BRAS dans le nord Aveyron, qui ont un certain talent de créativité à partir des ressources du territoire, qui sont dans un processus incessant de créativité.

Il suffit d'inventer oui, mais il faut que ces inventions soient appropriées collectivement. Qu'est-ce qui fait que l'on passe d'une invention à une innovation appropriée par la collectivité ? Qu'est-ce qui fait qu'une invention puisse être acceptée comme telle par le territoire ? Je parlerai de facteurs spécifiques qui aujourd'hui font que l'on peut innover de manière harmonieuse et cohérente sur un territoire. On a repéré plusieurs indicateurs clé, notamment l'ancrage temporel et l'ancrage spatial qui sont des conditions intéressantes voire indispensables pour que ces inventions deviennent intégrées collectivement au territoire c'est-à-dire le passé. La tradition semble nourrir le projet au lieu de s'y opposer, le passé nourrit l'innovation. Parce que l'on a observé des phénomènes d'imitations et de copiages, par exemple on nous dit dans le Gers que la moutarde n'est pas une invention mais un produit ressuscité. « Les vieux trucs sont une vraie ressource » nous dit un agriculteur producteur de moutarde dans le pays d'Armagnac dans le Gers. Donc on voit bien que ce passé, ces traditions sont de véritables points d'appui, des leviers à l'innovation patrimoniale alimentaire. Même chose pour le lieu, inventer oui mais inventer dans un terroir, dans un territoire en respectant les spécificités d'un lieu, les spécificités géographiques, biologiques, biotopes, le milieu naturel, l'ensoleillement etc., mais respecter aussi les particularismes socioculturels d'une collectivité et d'un terroir. Donc le rapport au lieu semble tout à fait intéressant dans la propagation et dans l'acceptation des innovations patrimoniales alimentaires. La présence des réseaux, là aussi joue un rôle fondamental. On a recensé bon nombre de réseaux informels qui ont aidés et qui accompagnent les stratégies d'innovation. Alors des réseaux informels de l'interconnaissance, des relations que l'on tisse entre soi, entre individus dans l'interaction, je pense à beaucoup de réseaux associatifs notamment dans le sud Aveyron, je pense à l'amicalisme aveyronnais dans le nord Aveyron qui fait écho sur Paris

et ses alentours. Donc des réseaux informels qui nourrissent l'innovation qui font qu'elle s'accepte plus facilement. Mais aussi des réseaux formels qui accompagnent des partenariats techniques, technologiques, des réseaux de filières de produits agroalimentaires AOP-IGP, des réseaux agritouristiques, « bienvenue à la ferme » ou autres réseaux, réseaux agricoles. Tout ceci participe à l'institutionnalisation de pratiques innovantes qui lorsqu'elles sont accompagnées, sont davantage acceptées et du coup reproduites dans les projets de développement. Nous avons aussi repéré la présence d'acteurs relais que l'on peut aussi appeler acteurs leaders. Sur chacun des territoires où nous avons enquêté, il y a plus ou moins d'acteurs influents, comme des passeurs d'innovations. Ceux que l'on écoute finalement et qui sont écoutés par la collectivité. Donc, ce sont comme des porteurs sociaux, des gens qui faciliteraient l'innovation parce qu'ils sont légitimes au sein de la société locale, ils sont crédibles. Donc ils appartiennent soit aux institutions locales : des organismes agricoles, des structures de développement, soit à la société civile locale. Et ce sont ceux qui sont le plus en contact avec le mode extérieur. Elle se situe à la frange entre le territoire et l'extérieur. Ce sont souvent des élites, des anciens migrants, des entrepreneurs, des militants associatifs, des sortes de courroie de transmission qui militent et portent l'innovation à bout de bras. J'ai un exemple dans l'Aveyron que vous connaissez sûrement, c'est André VALADIER qui a été élu local, régional, responsable du comité laitier à l'INAO et qui a joué un rôle crucial dans le développement de ce territoire en portant les stratégies innovantes sur la scène publique.

Le dernier point traite de la confrontation et la divergence, c'est-à-dire qu'inventer, innover, des patrimoines alimentaires, divise. Ce n'est pas si simple. Nous avons observé de vraies ruptures, conflits entre acteurs, des vraies représentations contradictoires, parce qu'on ne se représente pas les choses de la même façon, notamment par rapport à la tradition, à la transmission, par rapport à l'héritage du territoire. Donc j'ai réalisé une sorte de typologie, de processus de patrimonialisation alimentaire là où on repère différents niveaux par rapport à la tradition et à l'innovation en fonction des acteurs qui parlent, qui agissent. Donc dans un premier processus que j'ai qualifié de plutôt traditionnaliste, nous sommes dans la stratégie où l'on met en avant la tradition. C'est la tradition qui supplante l'innovation ou quand on repatrimonialise, on reproduit ce qu'on nous a donné, ce dont on a hérité avec une vraie logique de transmission et on a observé des dynamiques de valorisation très traditionnelles au sens strict du terme où l'innovation n'existe quasiment pas. Par exemple on a un boulanger qui nous dit « je me suis bien gardé d'innover, je ne changerais pas, je n'ai pas changé, je n'ai pas agrandi, je reste ce que je suis et je garde ce que l'on m'a transmis » Donc on a des convictions et un attachement à la tradition. Dans ce deuxième processus à l'inverse, on a des stratégies de patrimonialisation extrêmement innovante où là, on oublie la tradition pour ne faire qu'innover. Dans une logique perpétuelle de création et d'invention où la tradition est diluée, nous sommes dans la course à l'innovation parfois même technique ou process. Je vous lis un autre verbatim d'un restaurateur qui nous dit que son patrimoine « c'est que j'invente tous les jours en fonction des émotions, des éléments, des produits nouveaux mais ce n'est surtout pas le patrimoine de mes grand-mères, ce n'est surtout pas le jambon et la nappe à carreaux ». Pour montrer que nous sommes dans une représentation du patrimoine avant-gardiste où là, le patrimoine est avant tout l'avenir, l'innovation à l'état pur, permanente. Et puis on a un processus hybride où l'innovation est tout aussi présente que la tradition, c'est-à-dire que l'on a une logique de valorisation, il y a une logique de métissage où la tradition et l'héritage se retrouvent mélangés au quotidien avec de la recomposition, de la combinaison judicieuse entre ce que l'on nous transmet et ce que l'on projette dans l'avenir. L'innovation s'avère être la dominante très organisationnelle, on s'insère dans des réseaux, je garde ce que l'on m'a transmis mais je l'insère dans des nouveaux réseaux de distribution, de commercialisation. J'innove, mon site internet me permet d'être présent sur des marchés porteurs à l'étranger etc. Donc on a observé une série d'initiatives hybrides là aussi tournée vers le projet. Une autre citation : « quand j'ai repris l'affaire de mes parents, j'ai repris leur manière de faire la cuisine mais j'ai essayé d'aller plus loin, d'apporter quelque chose, de travailler le produit. Je fais une glace au fromage de la Yole que je sers avec des truites et des farçous ». Ce sont des produits qui sont typiques d'ici mais que l'on fait différemment donc une manière hybride de transformer et valoriser son patrimoine.
En conclusion, je dirais que l'innovation patrimoniale alimentaire se retrouve aujourd'hui au service des projets de développement local, mais qu'elle doit rester le résultat d'une adhésion collective partagée par un territoire. Elle ne doit pas rester au stade d'invention, de création mais elle doit être partagée et acceptée comme telle par une collectivité. Dire également que ce n'est si simple, que se confrontent sur un territoire des relations très différenciées quant à la tradition, au patrimoine, à l'alimentation et que y compris le twist se représente les choses d'une autre façon. C'est aussi un message de vérité à transmettre dans l'héritage alimentaire.
Voilà, je vous remercie.

Serge BONNEFOY : Merci bien Jacinthe Alors je vais lui demander de réagir à cette intervention et

après ce que je vous propose, c'est que l'on prenne quelques questions dans la salle, je complèterais s'il y a lieu et nous demanderons à Jacinthe de répondre.

Jacinthe BESSIERE : Excusez-moi je pense que je suis la personne mal choisie pour réagir, je pense que ce sont plutôt mes référents de la chambre d'agriculture qui ont porté notamment le projet « cantine de terroir » sur la vallée de l'Ariège qui seront le plus à même en partenariat avec les associations de pays que nous couvrons en partie. Une simple remarque, mais là c'est toujours ma vision très réductrice du volet du regard aménageur que l'on peut avoir sur l'innovation alimentaire. Souvent quand on parle innovation alimentaire, le discours que l'on entend le plus souvent par nos élus et Martine c'est « nous on a territoire, les gens y vivent, veulent y travailler, il fait créer de l'emploi. Et la meilleure manière de cultiver notre patrimoine, c'est de travailler au niveau de cette agriculture. De trouver des portes de sortie face à la crise économique que nous subissons et notamment sur la partie Tarasconnaise, qui est beaucoup emprunte de cette dynamique innovation alimentaire, sur une reconversion économique des territoires qui était beaucoup attachés à l'industrie, et où l'on a cependant agriculture et tourisme remis au goût du jour comme l'étiquette territoriale novatrice des collectivités ». Donc, cette innovation est remise au goût du jour par nécessité de ces territoires de trouver de nouveaux débouchés sur les cas qui culturellement ont été obligés de s'adapter à une demande tout à fait nouvelle de néo-ruraux qui viennent s'installer sur nos territoires et qui permettent d'ouvrir leurs horizons. Alors je me permettrais de passer la parole très rapidement à Stéphane.

Serge BONNEFOY : Excusez-moi mais vous avez le droit de parler d'agriculture sans l'autorisation de la profession. Donc question sur l'innovation, vous voulez y répondre tout de suite ?

Jacinthe BESSIERE : Juste un mot car ce que vous dites là joue un rôle dans la réflexion déjà citée dans les premières diapositives. Ce que vous nous dites là est une situation d'échec et de crise et on voit apparaître des élans des dynamiques de revitalisation, de relance de certains produits mis en sommeil et finalement la question de la patrimonialisation c'est la question de la relance, de la revitalisation, de ressources qui ont pu être oubliées sur certains territoires ou négligées pendant un certain nombre d'années.

Serge BONNEFOY : Des questions dans la salle ? Avant que je ne donne la parole à la chambre de l'agriculture de l'Ariège. Moi, j'ai quand même une question, dans votre livre vous citez Bernard PECQUEUR qu'on a entendu dans un atelier précédent qui définit le panier de biens et de services comme étant une création de valeurs grâce à une articulation entre acteurs, pour mettre en avant un produit qui renvoie à des valeurs, j'exagère, qui sont partis de l'huile de Nyons. Donc quel rapport entre votre innovation et ce genre de théorie ? Et deuxième question pour me faire plaisir, que pensez-vous en matière d'innovation des systèmes de signe de qualité en France, de l'AOC etc. ? Est-ce que c'est un système qui est encore créateur d'innovations ? On voit par exemple la viticulture partir sur des vins de cépages et se démarquer du terroir, est-ce que c'est un système qui permet de prendre en compte l'urbain ? Comment l'innovation peut-elle faire ce lien entre ? Est-ce que l'innovation patrimoniale ce n'est que du rural où ça peut être de l'urbain ou du péri urbain ? Et puis la différence avec les produits alimentaires italiens, voyez-vous les choses comme moi, qu'en dites-vous ? Et puis je passe la parole à la chambre de l'agriculture

Jacinthe BESSIERE : Je réponds quelques mots sur ces trois points. La première question sur le lien avec la théorie de Bernard PECQUEUR**.** Nos travaux sont complètement imprégnés de cette théorie puisque nous allons aussi travailler sur la production de valeurs. La valeur économique, la valeur sociale surtout dans d'autres cas, mais cette valeur symbolique dont parle Bernard PECQUEUR, c'est la dimension immatérielle. Valeur immatérielle symbolique qui aujourd'hui justifie un certain nombre de marges économiques sur certains produits. Nos patrimoines alimentaires sont totalement concernés par cette valeur symbolique et immatérielle qui est celle de la transmission d'une culture dans l'alimentaire. C'est-à-dire en mangeant un produit local, on mange les qualités organoleptiques des aliments, on mange du nutriment, on mange du paysage, de la culture, de l'identité paysanne, on mange du lieu et c'est donc c'est cette transmission tout à fait spécifique à l'alimentaire qui peut donner de la valeur aux produits. Cette valeur ajoutée dont parlait aussi Bernard PECQUEUR.
Sur la deuxième question qui concerne les AOC. Il y a un long débat actuellement, ces AOC qui pendant longtemps ont fait office de démarches très innovatrices, justement car elles inséraient le produit dans une nouvelle forme de dynamique règlementaire et de revitalisation, puisque là aussi on se base sur les spécificités historiques qui ont aujourd'hui remis dans un modèle économique. Aujourd'hui, il y aurait un débat et bon nombre d'acteurs nous ont fait écho que les AOC figeaient

notre patrimoine. On a une sorte de dimension un peu immuable dans le cahier des charges à respecter, à ne surtout pas devoir sortir de tel élément et pas un autre. Donc on a une sorte de fixation, d'immobilisme des produits alimentaires locaux aujourd'hui labellisés, parce qu'ils sont dans l'obligation de respecter un certain nombre de contraintes imposées. Et puis le troisième point, les Italiens…

Serge BONNEFOY : Oui la façon dont nous vivons le patrimoine alimentaire et la façon dont eux la vivent.

Jacinthe BESSIERE : La France a quand même la fierté d'avoir son inscription à l'UNESCO, que d'autres n'ont pas. Oui c'est le repas, mais je dirais qu'elle est plutôt globalisante pour que tous les Français s'y retrouvent alors que sur d'autres territoires ou d'autres pays, il s'agit de certaines productions qui sont inscrites à l'UNESCO ou certains savoir-faire spécifique à une région et un territoire. La France aujourd'hui s'enorgueillit de cette inscription patrimoniale. En revanche le lien à la culture locale, je ne peux m'empêcher de faire le lien avec l'association « Slow FOOD » en Italie qui travaille beaucoup sur l'inscription des produits dans leur terroir, dans leur bassin de production en termes de naturalité et de biodiversité. Je crois que l'on a aussi beaucoup à apprendre de ce côté-là, côté Italien.

Stéphanie LEBRUN, chargée de projet à la chambre d'agriculture de l'Ariège : J'ai travaillé avec Alexandre à la finition du pré-projet agricole et je travaille aussi sur des projets de circuits courts et j'ai trouvé intéressant votre définition du profil d'innovation. Nous, en n'allant pas sur la plateforme, l'approvisionnement en circuit court pour la restauration collective, et ces croisées de différentes innovations, c'est une innovation de nouvelle forme de commercialisation où on s'est démarqué des circuits traditionnels de commercialisation. La source de ce schéma là, ça a été de se différencier d'autres circuits de commercialisation, de proposer quelque chose de nouveau. Et vous disiez également que ça pouvait provenir d'une situation de difficultés et nous c'est dans ce cadre-là que l'on a souhaité mettre en place une plateforme d'approvisionnement en lien avec tous les acteurs du territoire. C'est pour cela qu'on a une forme de structuration particulière. Voilà pour mon intervention très courte.

Serge BONNEFOY : Merci, j'espère que vous aurez compris que c'était une plaisanterie pour pouvoir relancer le débat. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose d'accueillir maintenant le témoignage du Syndicat Mixte du pays de Figeac, Rébecca CRESSON. Vous allez nous parler des Terres de Figeac mêlée gourmande.

Rebecca CRESSON

III.2 - Témoignage du Syndicat Mixte du Pays de Figeac : présentation par Rebecca CRESSON du projet de territoire « *Terres de Figeac,Mêlée Gourmande*» et la prise en compte de cette stratégie de développement territorial dans l'élaboration du SCoT:

Rébecca CRESSON, agent de développement au pays de Figeac : On nous a demandé de venir parler du SCoT qu'on a lancé il y a maintenant un an et demi, Notre travail consistait à faire un rapprochement entre travail conduit sur le SCoT et les Terres de Figeac. Nous allons plutôt vous retracer les process mis en place qui se sont succédés et qui ont abouti au SCoT et à la démarche « Terres de Figea »c. En fait, plein de concours de circonstances se sont succédé. On a commencé à y réfléchir en 2009 quand les questions de SCoT ruraux sont apparues. Le territoire était rural. Le SCoT on l'a dit vingt fois était un outil urbain. Ce n'était pas dans l'idée des élus de se lancer dedans : « mais non il n'y a pas de pression foncière, ça parle de problèmes qui nous concernent peu, on est un territoire agricole... ». On s'est demandé : « comment on va s'y prendre ? On est un pays, on veut parler de développement durable, on voudrait spatialiser les débats, les questions » et on est parti sur une charte paysagère. On a commencé par faire revenir Bertille pour nous dire comment se passait la charte, et elle a converti nos élus. On a commencé la réflexion, on a lancé l'étude, on a travaillé. La charte paysagère a plein d'avantages surtout en territoire rural. Il y a donc des pôles urbains dans un territoire rural, un territoire très agricole donc avec un paysage marqué par l'agriculture. C'est un paysage hérité de la façon dont les agriculteurs ont travaillé depuis longtemps. L'intérêt de la charte, réside dans le fait que c'est un outil non règlementaire, il n'y a pas de contraintes, on peut parler librement de tous les sujets qui sont douloureux : densité, coupure d'urbanisation, monde agricole,

foncier. Tout ça on peut en parler librement car on n'imagine pas que derrière, il pourrait y avoir un règlement et surtout on se sent concerné car c'est là où l'on vit, où l'on travaille. Donc on n'a pas eu de mal à discuter avec la société civile, le monde agricole. On n'a pas eu de mal à discuter avec les élus. C'est quelque chose qui a été partagé. En termes d'animation, on a systématiquement associé le conseil développement et les élus. Les choses se sont faites de manière assez partagée et en profondeur. Le bureau d'études qui nous a accompagné a permis vraiment de récolter un énorme état des lieux des entités paysagères existantes et surtout un volet assez opérationnel sur « que fait-on de ce paysage ? ». A partir du moment où c'est un enjeu avec des sources d'attractivité, comment s'y prend-on pour qu'il reste outil d'attractivité, ressource économique et patrimoine naturel à préserver. Entre temps s'est précisé l'appel à projet SCoT ruraux. On s'est rapidement structuré. On a fait une proposition à l'Etat qui était très partant sur notre territoire. La préfecture, la sous-préfecture, la DDT nous ont vraiment accompagnés. La DREAL était là parce que c'était les premiers SCoT, il y avait plein de questions à traiter, on a mis tout le monde autour de la table pour travailler sur le cahier des charges SCoT. Un des premiers éléments qui a été posé comme enjeu, point d'alerte ou fil rouge sur le SCoT c'était l'agriculture parce qu'il y avait aussi l'eau et l'économie en question. Mais agriculture, économie et eau étaient un postulat de base pour travailler sur le SCoT, on a gagné l'appel à projet et on est parti. Ça fait un an et demi qu'on travaille, on a fait le diagnostic et on est en phase pré PADD. Au cours du diagnostic, le milieu agricole était associé en tant que société civile. Nous avons la chance d'avoir un acteur agricole fort sur le territoire qui est la SICASELI, ferme de Figeac aujourd'hui. C'est une coopérative agricole qui regroupe plus de 300 adhérents, elle a une action géolocalisée sur le territoire, leur siège est à la Lacapelle-Marival sur le territoire. Ils sont très présents et c'est un interlocuteur direct avec le monde agricole. Ces questions d'agriculture sont abordées systématiquement dans la phase de diagnostic et arrivent sur la table en face de pré PADD Elles sont prises en compte dans tous les axes et les enjeux que l'on vient de définir au niveau du SCoT. Mais c'est vrai que l'agriculture se retrouve aujourd'hui dans les principaux enjeux. En économie, l'agriculture est un élément indéniable.

Le territoire est couvert par trois entités paysagères qui sont le Ségala, le Limargue et le Causse. Le Limargue et le Causse qui sont « agriculturés ». Sur le plan environnemental c'est le lien entre la biodiversité et l'eau. Tout le bassin du Ségala est un bassin versant donc ils ont un impact fort sur cet élément environnemental. Ils sont présents dans le volet que l'on appelle démographie ou social puisqu'ils sont vivants, actifs sur le territoire. S'il n'y a plus d'agriculteurs sur un milieu rural, on se demande ce que ça pourrait devenir. Chaque enjeu du SCoT interpelle le monde agricole. C'est un peu le contraire car sur le pays de Figeac, les élus sont des agriculteurs. Même si sur le pôle Figeacois l'industrie est fortement implantée, le volet économique est systématiquement abordé. L'essentiel du territoire étant très rural, ne pas parler d'agriculture revient à ne pas parler aux élus. La question qui reste en suspens par rapport au SCoT c'est le projet PADD qui est un projet politique, tout le monde l'a compris. On parle d'agriculture et le SCoT se veut large, transversal, il veut aborder tous ces problèmes. Donc l'agriculture est présente et nous on se demande comment on va traduire ça dans le DOO. On manque un peu de retour, les SCoT sont essentiellement urbains pour le moment. On va voir comment on soutient l'agriculture, on souhaite qu'il y ait de la transmission-reprise, on fait en sorte que le foncier soit accessible, que les exploitations soient encore là demain. Comment on fait ça de façon réglementaire ? La question on se la pose encore un peu. Ce genre de réunion peut aussi faire avancer les choses et finalement la réflexion, on arrive à la reposer via la charte paysagère parce que toutes les questions des formes urbaines, l'identification, on la travaille en atelier avec la charte paysagère. On essaie d'avancer pour que le DOO soit le plus efficace possible. On parlait d'outil. Le DOO est un outil, c'est vraiment un levier sur les problématiques qui ont été soulevées par le territoire et imposées par l'état. Ce sont les deux volets à mettre en balance. Voilà pour le volet SCoT.

En même temps que l'on démarrait le SCoT, on finissait un programme européen sur l'innovation en milieu rural autour des très petites entreprises. Et dans nos TPE il y avait énormément de produits transformés liés à l'agriculture. Et l'innovation en milieu rural se traduit par une réflexion de comment on accompagne aussi les transformateurs sur le territoire. L'agriculture ne faisait pas partie de la culture pays. On a fait plein de choses comme l'économie, le tourisme, des choses qui paraissaient évidentes pour les pays mais c'est vrai que l'agriculture au pays de Figeac n'a pas été un cheval de bataille parce que, sommes-nous légitimes ? N'y a-t-il pas un autre interlocuteur pour ça ? Est-ce que le monde agricole n'est pas suffisamment structuré ? Les pays existent depuis 1999 mais la rencontre s'est faite quelques années plus tard. La SICASELI nous a aidés à faire ce lien. Le dynamisme et l'attractivité du territoire passent aussi par le dynamisme de cette population agricole. On finit de travailler sur l'innovation via les TPE et notamment les TPE autour de l'agriculture. On s'est dit qu'il fallait continuer à travailler là-dedans, la SICASELI nous a ouvert les portes de la réflexion. Ils ont beaucoup réfléchi à ces choses-là, ils sont inscrits dans des réseaux sur les civilisations, ils

se posent aussi des questions sur la gouvernance. La gouvernance alimentaire nous est apparue comme un moyen de faire le lien entre territoire et agriculture, d'ouvrir des passerelles qui restaient un peu étanches jusque-là. Une fois le financement trouvé et le recrutement de quelqu'un, on a pu démarrer. La démarche de la gouvernance alimentaire c'est qu'une rencontre est nécessaire entre des territoires et l'agriculture, des questions d'alimentation qui sont dans l'ère du temps. L'idée du sigle qualité apparaissait intéressante. On a commencé à réfléchir avant d'agir. Au pays de Figeac on agit beaucoup avant de réfléchir, mais cette fois on a essayé de réfléchir à la gouvernance et de faire prendre la mayonnaise entre le monde agricole et ce pays. Et il nous est apparu important de prendre ce temps-là. On est partis d'un projet autour de la gouvernance alimentaire. Que veut dire le local, la proximité, que veut dire gouvernance, comment on met en place des instances. On s'est posé tous ensemble, producteurs, diffuseurs, restaurateurs à réfléchir à ces questions-là et la mayonnaise a pris. On n'est pas passé à l'action tout de suite pour être sûrs ensuite de pouvoir démarrer des choses plus concrètes. La constitution d'un référentiel commun devait être faite, il fallait instaurer ce dialogue. Le déclencheur aujourd'hui, c'est Pascal qui est arrivé. Au pays nous n'étions pas assez nombreux et personne de dédié à ces questions-là. Il est difficile de mobiliser un groupe et à un moment il faut leur donner des outils, des méthodes, leur fixer des échéances, leur rappeler les enjeux et les objectifs fixés.

Pascal GERMAIN

Pascal GERMAIN **:** Je suis arrivé après la réflexion et ils m'ont recruté pour agir. Cela fait trois semaines que je suis arrivé avec un passé et un gros intérêt pour les questions de conciliation de l'agriculture avec les démarches territoriales, les questions d'environnement, d'aménagement et d'alimentation. Avec un passé dans le développement recherche et un peu en collectivités. Donc l'idée était de se consacrer à plein temps sur ces sujets-là. Je suis arrivé avec cette idée assez forte de « Terres de Figeac », une espèce de marque, de signe de reconnaissance qui s'est fondé sur un gros travail de mise en débat des acteurs du territoire avec un gros atout qui est une mobilisation du pays, des acteurs locaux et puis d'acteurs agricoles en face. Notamment une coopérative qui est cruciale pour l'avenir, il faut qu'elle continue à exister, qu'il continue à y avoir des agriculteurs sur le territoire, qui se posent la question des circuits locaux, de la valorisation des produits, de la spécification des produits, de passer de produits génériques en viande bovine à des choses un peu plus reconnues qualitatives. On est sur un territoire qui a pas mal été alimenté par l'extérieur, de nouveaux arrivants, pas mal de tourisme qui donne à voir de l'extérieur l'intérêt qu'on peut avoir à s'attacher à ce patrimoine et l'idée de valoriser l'identité du territoire au travers de l'alimentation. Ça se veut une démarche englobante, qui n'exclut pas. On n'est pas sur une approche de type biologique, circuit ultra court ou démarche individuelle. On est vraiment sur un projet global qui intègre l'ensemble des moyens de production, l'ensemble des filières et des acteurs importants. On parlait de la coopérative, c'est plus de 600 agriculteurs sur le territoire. C'est évidemment des débouchés qui débordent à l'extérieur du pays, c'est une vie de travailler autour de ça.

Ensuite une envie qui s'est traduite par l'idée de gouvernance, c'est-à-dire d'aller assez loin et de se servir de ce signe de reconnaissance, comme un ciment entre les acteurs en demandant que les gens adhèrent à une forme de projet et en leur demandant à terme de s'engager sur un type de démarche, de progrès. Une démarche de projet qui va être spécifique aux fonctions de l'acteur concerné. On a identifié les familles, producteurs, restaurateurs, diffuseurs, producteurs etc. On a identifié cette famille « restauration collective, restauration ». Ces familles entrent avec des engagements, en étant des apporteurs d'idées, et ensuite en étant les acteurs principaux qui vont mener les actions. Tout l'intérêt est de susciter des relais parce qu'il y a l'ingénierie pays certes, mais elle va avoir du mal à suffire. Il y a aussi une réflexion sur la manière de partager et de décider, avec les instances notamment, un conseil de surveillance qui réunit des élus et des représentants de ces familles. Donc ça veut dire que même si l'élu est en position de décideur, il se met en situation de codécisions, d'élaborations communes de point de vue. Donc on a pour le moyen long terme une structuration plus organisée autour de cette question d'alimentation. Je résume un peu dans le désordre. La question de passer des produits génériques à des productions plus reconnues qualitatives, c'est une réflexion que l'on a encore, on va pousser la réflexion. On ne sait pas encore si on va prendre une seule voie. Il y a plusieurs voies d'émergence de cette qualité qui sont assez complémentaires, il n'y a pas une voie unique. C'est la qualité par le patrimoine, par le paysage, par l'identité territoriale. Ça peut être aussi la qualité perçue par le fait que le consommateur connait son producteur. Ça peut être aussi en rapport avec un mode de production et un environnement et un paysage en bon état.

Ca renvoie à des questions sur la présence de la biodiversité. Et puis il y a aussi la qualité gustative quand on parle de viande par exemple. Pour la gouvernance, on établit un document fondateur puis un règlement d'usage pour les différentes familles. Il faut maintenant transformer l'essai pour aller vers l'action. Pour être un peu concret et vous dire ce qui a été fait avant que j'arrive, je vais

vous parler des premières initiatives. La première était de construire un panier de biens qui puisse être la réunion de produits locaux, distribué et vendu aux habitants et aux touristes. Le constat après un an est un peu mitigé, on se rend compte qu'il faut d'abord faire adhérer les producteurs et avoir une gamme de produits suffisante et suffisamment reconnue et emblématique pour déclencher un acte d'achat. Il se trouve que l'on est sur un territoire à l'Est du Lot avec l'Aveyron très proche au Sud, le cantal et ses fromages à L'Est. On est au creuset de toutes ces identités qui se rejoignent et en termes de produit emblématique, on a le foie gras, le canard, un peu les fromages, on a certaines spécialités Aveyronnaises mais en termes d'identité, c'est plus l'identité hautoise que les produits vraiment spécifiques du pays, donc ça a peut-être été un frein à la réussite de ce projet-là. C'était la première façon de parler de Terre de Figeac et de se faire connaître avec l'idée que ce soit un logo connu reconnu par la population qu'on trouve sur les vitrines et que est identifié. Un mot sur la contribution des consommateurs, des habitants, qui nous semble essentielle. On a un gros travail de dynamique à mettre en place. Pour l'instant, c'est un nombre réduit de gens qui se sont réunis pour réfléchir, pour construire les documents de communication. Moi, j'aimerais les amener maintenant vers le faire et dans la transmission aussi. L'alimentation, c'est connaitre les produits par saisonnalité, c'est cuisiner, partager, échanger. On va mettre en place des moyens d'échange, des évènementiels. Et évidemment il faut garder en tête l'objectif final qui est de générer de la valeur ajoutée pour le producteur. Au-delà de la seule démarche « Terres de Figeac », on aborde des questions qui sont liées. Notamment la question de la transmission des exploitations. On sait que d'ici moins de dix ans, il y aura 30 à 40 % d'exploitations en moins. Donc ce problème est saisi. Là, l'agriculteur a démarré la réflexion avec l'idée d'être innovant, de couper cette barrière entre des projets de jeunes qui existent et puis les exploitations telles qu'ils les ont, et qui ne correspondent pas au projet du jeune ou qui partent à l'agrandissement. On connait ses voisins, on a envie de les aider à agrandir leur exploitation. Essayer de créer un effet de prise de conscience et une démarche innovatrice autour de ça aussi.

Serge BONNEFOY **:** Pascal, dans une vie antérieure tu t'occupais de planification, tu vois un rapport entre Terres de Figeac, le SCoT, la planification ?

Pascal GERMAIN **:** Cette invitation nous a donné l'occasion de se questionner là-dessus. Finalement ce sont des projets qui ont avancé avec un lien, un terreau qui est commun. On pense à les lier fortement. L'entrée sur un territoire rural tel que le Nord, l'entrée économique foncière, ce sont des entrées un peu classiques en périurbain pour un SCoT qui amènent à se poser la question de l'agriculture et où c'est facile. Entre l'élu urbain qui se rend compte que l'état urbain c'est un problème, ça coûte cher et l'agriculteur qui veut défendre ses terres, on a là un terreau assez fertile pour construire ensemble. Nous on a ça de manière moins présente et l'activité agricole c'est avant tout une activité économique, une activité fondamentale dans le Nord du pays. S'il n'y a plus d'agriculture ou si c'est une agriculture qui a du mal à vivre de ses produits parce que les prix sont bas sur les marchés mondiaux avec une tendance toujours plus grande pour les exploitations, c'est difficile d'être agriculteur quand on est un peu seul sur 80 hectares. L'entrée par l'économique a fait qu'on a trouvé un lien entre eux. Spécification des produits, montée en gammes, qualité, garder des agriculteurs sur le territoire et la question du projet de territoire au sens plus global. C'est d'abord par l'économie et ensuite est venue la question de l'alimentaire et de la proximité.

Rébecca CRESSON **:** Je vais compléter. Si on parle de qualité alimentaire, ça sous-entend plein de choses et notamment quand on mange, on mange aussi du paysage, de l'agricole. A partir du moment où on parle de paysages et de présence humaine, puisque le SCoT va gérer ça, puisqu'on est sur un SCoT rural, on va aussi parler de questions paysagères. La charte paysagère, nourrit le volet paysage du SCoT. Il va y avoir un lien. Si le SCoT travaille au paysage, il travaille à l'agriculture. Ce lien est là. Après sur l'interface entre l'agriculture et l'urbain, c'est comment en maintenant un tissu agricole, on maintient un tissu urbain. Après comment Terres de Figeac alimente l'un et comment le SCoT alimente Terres de Figeac…

Pascal GERMAIN **:** Sur la remarque que tu faisais, une fois que l'on a écrit le PADD où on va très loin et où on parle de beaucoup de sujets et notamment le sujet agricole. Comment on transforme l'essai ? La partie plus orientation règlementaire n'apporte pas beaucoup de réponses donc si derrière on ne se met pas dans une dynamique de projet avec autre chose, Terres de Figeac peut être aussi ce relais là, ce pont.

III.3 - Intervention de Caroline BRAND, doctorante en géographie de l'UMR Pacte de Grenoble : la planification alimentaire

Caroline BRAND

Serge BONNEFOY **:** Ce que je vous propose, c'est de rester à la tribune. Je vais demander à Caroline BRAND de venir pour qu'elle puisse faire son intervention et ensuite on aura le temps de rediscuter avec vous et je précise qu'on écoutera Pascal GERMAIN de la communauté urbaine de Strasbourg, je le remercie.
Caroline, les deux discutant sont monsieur Daniel DURAND et monsieur Bruno JULLIEN Monsieur Daniel DURAND Maire de Verfeil sur Seye et Bruno JULIEN, on a dû le présenter tout à l'heure, urbaniste qualifié, ex-directeur stratégie et territoire de l'agence d'urbanisme de Nantes et un des pères du SCoT. Je me permets de remercier Caroline BRAND parce que c'est une fidèle de nos ateliers séminaires. On lui a demandé de parler de la planification alimentaire, ce qui a nécessité un travail de sa part car il fallait actualiser la connaissance américaine et anglo-saxonne. Elle a 20 minutes et les deux discutant réagissent.

Caroline BRAND **:** Je vous propose de vous présenter quelques éléments de la planification alimentaire et donc de décentrer le regard vers le contexte Nord-Américain et Nord-Européen où l'on est dans un contexte de crise alimentaire côté sanitaire. On a vu se développer des procédures de planification qui ont intégrées la question alimentaire. Donc cette réflexion est à reclasser dans le contexte français de la territorialisation de l'agriculture et des politiques agricoles, qui sont de plus en plus intégrées dans les mécanismes d'aménagement et de développement territorial, avec des intercommunalités aujourd'hui motrices sur ces questions-là. Et l autre contexte est de voir à l'heure où les villes travaillent sur la réintégration dans leur giron d'un système agricole, dont auparavant elles ne portaient pas les ambitions ni les promesses, on peut aujourd'hui se demander si la question alimentaire ne pourrait pas constituer un pivot à l'édifice de légitimité de l'action agricole territoriale, ou en tout cas de revisiter les relations territoriales, dans le cadre de la métropolisation des territoires, dans l'état de réciprocité dans lequel elle pourrait placer les espaces urbains, périurbains et les espaces ruraux et agricoles. Donc je vous propose de décentrer le regard vers un autre contexte spatial où on a eu l'intégration de la question alimentaire dans les procédures d'aménagement du territoire. L'objectif est de retracer l'émergence de ce mouvement du « food planning » et de vous en présenter les caractéristiques principales. Je finirais par quelques exemples d'intégration des préoccupations en matière alimentaire dans les procédures de planification. Et sur ce point, il faut dire que la comparaison en matière de planification entre le système essentiellement étatsuniens et le système français n'est pas aisée du fait de fortes différences qui existent entre les modèles de développement et les questions de gouvernance. L'intérêt c'est de voir ce qu'apporte l'entrée alimentaire sur un type d'aménagement du territoire et de voir ce que ça pourrait apporter au contexte français.

Quelles différences avec les avancées françaises ? Est-ce que les politiques alimentaires qui sont menées dans ce contexte-là sont vraiment différentes des politiques agricoles et territoriales en France ? Est-ce qu'ils vont plus loin ? Quels apports de ces expériences et de ces réflexions pour le contexte français dans le cadre de la réflexion de l'intégration de l'agriculture dans les procédures notamment du SCoT ? L'objectif c'est de vous retracer l'émergence de la notion. Donc si autrefois le Maire des villes et des villages avait un rôle essentiel dans l'approvisionnement du territoire sous sa juridiction, aujourd'hui l'alimentation en tant qu'objet de politique publique relève essentiellement des autorités nationales et internationales. De fait après la seconde guerre mondiale en Europe, l'alimentation s'est essentiellement fondue au sein de la politique agricole qui était centrée sur l'amélioration de la capacité productive, avec un objectif premier qui était celui de garantir la sécurité alimentaire. Les Etats-Unis se différencient du contexte européen puisqu'ils ont présenté dès le départ une politique alimentaire en soi, notamment via des politiques d'aide alimentaire ce que l'on appelait les Food Stamps. Cette alimentation est aujourd'hui fortement influencée par les régulations existantes à l'échelle internationale, notamment sur les échanges agricoles. Avec les défaillances du système en place, on a vu apparaître les ONG qui ont investi les questions de la sécurité alimentaire, de la répartition équitable des ressources alimentaires et qui ont là, apporté une vision plus sociale de l'alimentation par rapport aux politiques agricoles menées jusque-là. En France, c'est à partir des crises sanitaires et alimentaires des années 80-90, que l'on a vu émerger des dispositifs, des organismes et des politiques publiques qui relevaient du champ alimentaire, et plus seulement de la production agricole avec tous les dispositifs de la surveillance de la qualité sanitaire alimentaire, l'intégration de la problématique alimentaire dans les ministères s'occupant de la question agricole. On a vu apparaître cela avec les méfaits d'une politique qui est essentiellement agricole et agro-alimentaire, qui progressivement se sont faits ressentir sur la santé des populations

avec l'apparition de ce que l'on appelle les maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Tous ces éléments ont généré des politiques qui sont centrées sur la qualité alimentaire avec tout le système des appellations, la nutrition et l'accessibilité qui sont ensuite relayées par les collectivités territoriales.

A ce niveau-là, la France se place aujourd'hui en position de leader en Europe sur ces champs d'intervention. On a véritablement la problématique alimentaire qui réémerge aujourd'hui dans des bases sociétaires vraiment comme problématique publique. Aux Etats-Unis, au début des années 2000, des chercheurs ont fait le constat étonnant de l'absence de l'alimentation dans le champ d'intervention des aménageurs. Ils ont fait une étude et analysé 22 agences de planification urbaine américaine et ont essayé d'envisager les raisons de cette absence au sein de la communauté des aménageurs. Ils ont montré que les aménageurs ne se sentent pas concernés par la question alimentaire, car pour eux, elle ne semble pas constituer un problème qui nécessiterait leur intervention. Elle relève également essentiellement des acteurs privés et elle semble relever de politiques qui concernent plus l'espace rural que l'espace urbain. Pourtant ces chercheurs ont mis en évidence des éléments qui prouvent selon eux qu'il y a là un champ d'intervention nouveau à investir pour la pensée et la pratique aménagiste. L'alimentation pour ces auteurs-là, elle est une pièce essentielle du puzzle métropolitain qui pourrait s'assembler avec d'autres systèmes alimentaires, le système d'habitat, le système de transport, système foncier, système commercial. L'intégration d'une réflexion sur l'alimentation permettrait le croisement de ces champs d'aménagement. Dans cette perspective, les aménageurs pourraient intervenir dans les champs de l'économie et de l'environnement sur la préservation des terres, la localisation des restaurants et des commerces, la revitalisation des rues commerçantes, l'attraction des industries de l'agro-alimentaire etc. L'appréhension de la politique alimentaire par l'aménagement elle, se développe dans le contexte nord-américain et nord-européen via l'association American Planning Association, qui est l'association des aménageurs américains et son pendant européen qui est l'association européenne des écoles d'aménageurs. C'est via ces deux réseaux, car ce sont bien deux réseaux de professionnels, de praticiens et de chercheurs que se développe la question du Food planning. Aux États-Unis l'objectif était vraiment d'alerter sur le fait que la planification traditionnelle pourrait intégrer ce champ dont il a finalement démontré qu'elle pouvait relever de la préoccupation des aménageurs.

Depuis les années 2000, l'enjeu alimentaire s'est progressivement fait une place au sein du comité des aménageurs. Il a commencé à être reconnu et s'est véritablement institutionnalisé en quelque sorte en 2007 avec la publication d'un guide sur le food planning par l'association des aménageurs américains. Depuis la moitié des années 2000, les formations universitaires des aménageurs qui intègrent le sujet alimentaire au programme d'enseignement et des revues scientifiques ont également publié des numéros spéciaux sur le sujet. Aux Etats-Unis, on parle de Food planning, de local food planning, de community and regional food planning. Il s'agit véritablement d'agir sur le système alimentaire communautaire là où l'aménageur peut agir. L'accent est fortement mis sur la notion de community. Ça c'est la différence avec le contexte français par rapport aux traitements des problématiques aménagistes aux États-Unis. C'est une approche par les enjeux alimentaires communautaires qui est au centre des préoccupations de l'introduction de l'alimentation dans la problématique aménagiste. Cette approche-là est fortement marquée par les notions de sécurité et de justice alimentaire à l'échelle des communautés. Il s'agit de redonner les moyens et les capabilités de se nourrir en quantité et en qualité à ces communautés, qui vont des communautés territoriales jusqu'au groupe ethnique ou identitaire rapprochés par des éléments. Dans la deuxième entrée, les différentes étapes du système alimentaire, elles sont mobilisées comme des moyens pour mener des politiques urbaines et régionales beaucoup plus durables. Il s'agit d'agir sur ces étapes dans le cadre des politiques de santé, de politiques environnementales. Donc l'alimentation devient vraiment un outil d'application de politique urbaine durable.

Côté européen, la question alimentaire en lien avec les problématiques d'aménagement se diffuse essentiellement par des géographes, des chercheurs de l'université de Cardiff et de Wageningen aux Pays-Bas. Il s'agit essentiellement de géographes et de sociologues ruralistes qui s'intéressaient beaucoup aux acteurs de la chaîne alimentaire, de leurs évolutions et avec un fort accent sur leur système de gouvernance, des systèmes agroalimentaires conventionnels et des systèmes alternatifs. C'est cet élément qui les a amenés à faire la transition de l'analyse d'un champ sectoriel, 20 champs territoriaux, à cause de la progressive arrivée de nouveaux acteurs qui intervenaient dans la régulation de ce secteur, notamment les villes qui sont apparues comme des acteurs essentiels dans la gouvernance des systèmes alimentaires. En 2009 naît un groupe thématique au sein de cette association européenne des aménageurs dédiée au food planning dont l'objectif est d'analyser et d'envisager les renouvellements occasionnés par la question de l'alimentation dans

les pratiques et dans la pensée aménagiste. Donc l'urban food planning se dessine véritablement au croisement du constat des défaillances du système alimentaire actuel en lien avec les enjeux de durabilité, de l'échec des politiques nationales et internationales sur ce sujet et de l'urbanisation du monde. Leur premier champ d'investigation est celui de l'intervention nouvelle de l'acteur urbain dans la construction de systèmes alimentaires plus durables. Ça c'était leur entrée gouvernance du système alimentaire avec la place de l'acteur humain.
Le deuxième champ est relatif plus spécifiquement aux enjeux d'aménagement urbain. Au-delà de la question nourricière l'alimentation est envisagée ici comme un prisme intéressant pour repenser les problématiques territoriales que se posent des sociétés de plus en plus urbanisées, qui articulent des réalités urbaines, péri-urbaines et rurales. L'alimentation serait un moyen de faire un prisme pour repenser ces problématiques-là. Le premier champ que j'ai cité est plutôt majoritaire en témoigne cette définition du Food planner, de l'aménageur des systèmes alimentaires qui a été donné à l'issue de la première conférence du groupe thématique. Une partie des participants s'était accordée sur une définition relative à l'aménagement. La définition qui a été retenue par la majorité des participants s'est inscrite dans une approche beaucoup moins ancrée de l'aménagement et beaucoup plus militante en relation avec la perspective d'un système alimentaire durable. Ce mouvement du food planning, il regroupe un ensemble de chercheurs et de praticiens qui s'inscrivent véritablement dans le paradigme de la durabilité des territoires et qui utilisent l'enjeu alimentaire comme un moyen de repenser le rôle des acteurs agissant sur le système alimentaire, et un moyen de repenser l'aménagement des espaces urbains et métropolitains. Dans ce cadre-là, les configurations territoriales constituent des laboratoires d'expérimentation de réponses aux enjeux globaux, dans lequel se trouve ce qu'ils appellent la « new food equation » qui croise les problématiques d'urbanisation, de crise alimentaire, de changement climatique, de conflits pour l'accès à la terre à l'échelle mondiale. D'un côté le planning constitue un outil pour construire des systèmes alimentaires plus durables. Le prisme d'intérêt à travers le planning, c'est vraiment celui de tendre vers un système alimentaire durable et de réinstaurer les acteurs territoriaux comme des acteurs de leur système alimentaire et de l'autre côté, il s'agit de repenser la place des systèmes alimentaires dans les mécanismes de production, d'organisation des espaces notamment urbains. Donc l'enjeu alimentaire dans leur cadre génère finalement une pensée aménagiste qui pense vraiment la réciprocité entre les composantes territoriales dans le cadre de grandes régions urbaines. Donc il s'agit de repenser les systèmes métropolitains par un regard nourricier sur le territoire et donc de repenser ces liens urbains ruraux.

Quelques exemples d'intégration de la question alimentaire dans les procédures de planification. Comment est prise en compte la multi dimensionnalité alimentaire dans les procédures de planification.

En lien avec le retour de l'alimentation dans la sphère publique, on a vu que l'alimentation émerge aujourd'hui comme problématique territoriale. En France, cette intégration couvre plusieurs champs d'acteurs, mais le lien entre tout ça a encore du mal à se faire et peut-être que le regroupement sous une bannière commune de stratégies alimentaires pourrait contribuer à réunir des actions qui aujourd'hui sont menées dans des silos distincts. Côté Etats-Unis, la problématique alimentaire revient en ville essentiellement par la problématique de l'accessibilité qui se décline en deux entrées avec la première celle de la sécurité alimentaire, qui était l'apanage des pays du sud, mais qui est une problématique dans le contexte nord-américain avec cinq millions de personnes en précarité alimentaire. La deuxième entrée importante, c'est celle de la qualité alimentaire avec le problème d'obésité aux Etats-Unis et puis l'accessibilité à une nourriture saine dans les quartiers difficiles ou en état de pauvreté. Ces deux entrées de sécurité et de qualité sont doublées par cette notion de justice alimentaire. L'autre problématique par laquelle elle revient, c'est celle de la durabilité des systèmes urbains avec tout le mouvement aux Etats-Unis de « greening of the cities ». Les objectifs recherchés à travers le food planning sont de connecter les acteurs locaux aux enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Je vais vous présenter quelques exemples issus principalement de ce contexte américain, qui est intéressant parce qu'il présente de nombreux cas d'intégration de la question alimentaire dans les politiques urbaines et ce depuis déjà quelque temps. Je vais vous présenter quelques actions qui sont tirées de document de planification et de programme qui intègre cet enjeu alimentaire et qui nous montre finalement que le « food planning » dans la pratique se limite beaucoup à des actions partielles qui abordent une étape du système alimentaire, même si il existe quelques cas pionniers comme New York et Toronto qui ont développé un plan qui est spécifiquement dédié au système alimentaire pris ans son intégralité. Les actions alimentaires se font par des entrées diverses et apparaissent en général dans les plans généraux des territoires se trouvant dans les documents d'orientation et de planification, sorte de plan directeur, dans les plans environnementaux et dans

Madison City, Etats-Unis

« Food system plan » à Philadelphie

les plans dédiés aux changements climatiques. Les actions s'articulent principalement autour de l'agriculture urbaine, de l'agriculture régionale, de la distribution alimentaire, de la consommation et dans une moindre mesure la transformation et la gestion des déchets. Et ce sont plus souvent dans des départements économiques, de santé et développement durable que toutes ces actions-là sont pilotées. Le premier champ d'action est celui de l'agriculture urbaine qui est assez dominant dans le mouvement du « food planning » avec tout un ensemble d'opérations qui visent à protéger et recenser l'agriculture dans les contextes urbains. On a des opérations de recensement exhaustif ou de révision de l'inventaire des terres pouvant être utilisées pour l'agriculture urbaine. La ville de Portland a ainsi demandé en 2004 un inventaire des terres en sa possession qui seraient bonnes pour une mise à disposition pour l'agriculture. Ils ont utilisé des études du sol pour ratisser tous les espaces disponibles pour déterminer la possibilité d'un usage agricole sur ces parcelles détenues par la ville. Cela a débouché sur trois projets pilotes et sur une étude afin d'essayer de lever les barrières et de permettre le développement de cette activité.

Le développement de l'agriculture urbaine se fait essentiellement à partir des procédures de zoning. Dans l'équivalent des plans locaux d'urbanisme et dans les procédures de gestion des espaces, les règlements de zonage sont revus sous cet angle afin de permettre le développement de l'agriculture urbaine. Donc, dans ce cadre-là, l'agence de planification de l'aire métropolitaine de Chicago a inscrit le système alimentaire comme un facteur de durabilité dans son plan directeur, car il y a une ambition stratégique à large échelle et qui croise les enjeux. Et là, les actions portent sur l'agriculture urbaine essentiellement en essayant de changer les codes de zonage pour y inclure les jardins communautaires, commerciaux, le développement des serres en ville. On mène aussi des opérations qui essayent de spécifier au sein des zonages, les formes de production alimentaire qui seraient permises, du jardin à l'exploitation agricole. On essaye aussi de faire la promotion des pratiques d'agriculture urbaine. Cela passe par des procédures qui visent à faciliter l'accès aux jardins communautaires.

A Seattle, le plan directeur qui est censé guider la croissance et le développement de la ville à l'horizon 2024, vise un jardin communautaire pour 2500 ménages. Donc il y a tout un ensemble de plantations d'arbres fruitiers en ville, de subventions mises en place pour réduire les frais liés à l'utilisation de l'eau etc. On essaye de lever toutes les barrières légales notamment en matière de zonage pour permettre la production animale en ville. Ça passe aussi par l'intégration de l'agriculture urbaine dans des programmes de construction dans des écoquartiers qui intègrent de plus en plus des espaces de production alimentaire. Ici, c'est dans la ville de Madison, un projet urbain agroécologique qui comprend un développement résidentiel avec des jardins communautaires, une ferme qui vend ses productions à l'AMAP, une prairie de restauration et ce qu'ils appellent des « edible landscapes » , des paysages alimentaires avec des arbres fruitiers. On a certains programmes de construction qui bénéficient de bonus de construction, par exemple en mètres carrés s'il intègre des jardins communautaires au sein des programmes. Si les premières réflexions sur la question alimentaire urbaine se sont faites beaucoup via l'agriculture urbaine dans ce contexte-là, l'approche initiale s'est enrichie progressivement et a élargi sa vision, en dépassant la division que l'agriculture urbaine sous tendait entre l'urbain et le rural. Donc on a vu se développer tout un ensemble d'actions de soutien à l'agriculture régionale avec un système de subventions pour les producteurs régionaux, du soutien à l'agriculture biologique pour orienter, et tout un ensemble de mesures limitant l'urbanisation, ou en tout cas décourageant une utilisation non agricole des terres dans ces espaces-là. Ce sont des actions qui sont menées par des autorités d'échelles régionales L'autre aspect important est celui de la distribution alimentaire. On voit le développement de nombreuses opérations de promotion des marchés fermiers.

Au Canada, le plan climat recommande de lever toutes les barrières pour l'expansion des marchés vendant des produits locaux au sein de la ville. Il y a également de nombreuses actions qui se focalisent autour de l'identification des déserts alimentaires, qui sont des zones dépourvues d'un accès à une nourriture saine, ce qui rentre en lien avec les politiques de santé de lutte contre l'obésité, à Chicago par exemple. Ces diagnostics donnent lieu à des actions autour du développement de pointe de l'alimentation saine, avec l'installation de commerces dans ces zones sous-desservies et ça se fait par des réductions, des incitations fiscales avec des exemptions de taxes ou des opérations de types microcrédits, des loyers réduits sur ces espaces-là.

A New York, le programme F.R.E.S.H. « food retail expansion to support health » est une politique commerciale qui se fait dans l'objectif de santé, et qui anime tout un dispositif incitatif à travers des procédures de zoning essentiellement, visant à favoriser l'implantation de supermarchés dans ces zones dépourvues de point d'accès à une alimentation saine. Dans ce cadre-là, New York a fini des standards concernant les commerces alimentaires sains qui présentaient une surface certaine

en offres de produits frais, notamment fruits et légumes. Ils ont labellisés tout un ensemble de commerces alimentaires et aujourd'hui dans les problèmes de développement urbain mixte, ils demandent l'intégration de ces commerces labellisés dans le cadre de ce programme. Cette intégration donne droit à des mètres carrés résidentiels supplémentaires sur ces problèmes de développement. Cela peut être des mètres carrés supplémentaires ou une hauteur de toits ou des bâtiments supplémentaires A Philadelphie, ils essayent d'améliorer la présence de la nourriture locale au sein des villes. C'est Philadelphie qui a été jusqu'à envisager que 75 % de la population ait accès à une alimentation plus ou moins locale à moins de dix minutes, sans préciser le moyen de locomotion. Dans ce cadre-là, le plan de durabilité préconise le développement des jardins communautaires, des fermes, des marchés fermiers, d'encourager la distribution de produits frais dans les magasins de quartiers notamment. On a aussi beaucoup d'opérations de régulation de la présence de fast food dans les villes.

Avec cela, on a tout un ensemble d'actions qui ciblent plus la consommation alimentaire. A El Paso au nouveau Mexique a été mis en place le plan de développement. On a demandé au plan général d'être revu à tous les étages pour lever les barrières à ce qu'ils appellent « Healthy Eating and Active Leaving». On a également au niveau de la transformation tout un ensemble de procédures qui visent à redévelopper les bassins d'approvisionnement plus ou moins régionaux. Il y a aussi des plans spécifiques dédiés à l'alimentation sur lesquels je ne vais pas revenir, mais à New York et à Toronto, ils abordent dans leur plan directeur le système alimentaire dans son intégralité, et inscrivent donc la question alimentaire comme une question urbaine complètement transversale. En conclusion, de la même façon que l'agriculture ne faisait pas partie des métiers de l'aménagement du territoire en France, l'alimentation est aujourd'hui attrapée par la question aménagiste aux Etats-Unis, en Angleterre et aux Pays Bas essentiellement, et il semble que c'est par ce biais que l'agriculture soit attrapée par les collectivités territoriales comme un champ d'actions. Les actions sur l'agriculture sont finalement replacées dans un champ beaucoup plus vaste en lien avec les enjeux de durabilité urbaine, les enjeux alimentaires. Ils remettent vraiment au coeur la fonction nourricière de l'agriculture. Quelques villes ont dit qu'une fois qu'elles avaient fait un plan alimentaire et qu'elles s'étaient préoccupées de la politique alimentaire, elles étaient allées beaucoup plus vite dans le développement des actions relatives à l'agriculture urbaine. En replaçant l'alimentation dans ce cadre global, l'alimentation devient une espèce d'outil reliant entre les domaines d'intervention, et l'action agricole n'est finalement que le maillon d'une politique globale. Elle est réalisée à la lumière de la cohérence avec d'autres actions. Elle permet de connecter les enjeux. D'abord pour le contexte français, c'est peut-être ce regard nourricier qui pourrait donner une légitimité plus forte ou en tout cas faire le lien entre monde agricole et monde urbain, parce que ça inscrit quelque part les politiques agricoles dans une logique territoriale transversale, ça permet de mailler un certain nombre d'actions éparses et de leur donner un cadre stratégique fort. Des travaux similaires au contexte Nord-américain existent en France, mais ne sont pas regroupés sous une bannière stratégique. En termes de constructions métropolitaines, cela peut constituer une entrée peut être plus consensuelle sur la question métropolitaine et donner du sens et de la profondeur aux régions urbaines en devenir. Puisque cet « Urban Food Planning » quelque part génère une pensée territoriale de la réciprocité. Voilà, dans les territoires aisés, l'alimentation constitue un moyen d'aborder la problématique agricole, les enjeux de constructions territoriales en donnant du sens et de la profondeur peut être plus fortes que la problématique de transport, mais également de mailler avec d'autres enjeux tels que santé, environnement économie. L'alimentation dans ce cadre-là paraît faire fil rouge entre problématique agricole et territoriale et elle peut constituer peut être une ressource, un objet commun entre des mondes. Juste quelques limites par rapport au contexte Nord-américain, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'évaluation sur les politiques mises en place et que nous sommes sur une vision de l'alimentation très orientée sur le bassin d'approvisionnement et dans laquelle les questions de culture et de patrimoine alimentaire apparaissent relativement peu notamment par rapport au contexte français.

Daniel DURAND

Serge BONNEFOY

Merci Caroline, je vais passer la parole au premier discutant, le Maire de Verfeil-sur-Seye.

Réaction des discutants

Daniel DURAND Maire de Verfeil sur Seye : Ce n'est pas en tant que Maire mais en tant que citoyen que je vais intervenir. Je suis étonné que les trois pays qui se préoccupent de lier la programmation avec l'alimentation, ce soient les USA, l'Angleterre et les Pays Bas. Je ne suis pas sûr que ce soit un hasard. Les USA sont un pays neuf, l'alimentation viendra après quand on aura fini de compter le

territoire. En attendant les industries agroalimentaires ont pris le pouvoir, les maux liés à l'alimentation ne sont pas transmissibles. L'Angleterre et les Pays Bas, ont longtemps vécu uniquement sur leur économie en important leur alimentation et tout d'un coup pensent aux liens qu'il peut y avoir, se rendent compte que manger local c'est assurer non seulement le lien sur son territoire mais c'est beaucoup plus que ça, c'est retrouver des modes de vie qui permettent aux gens de vivre mieux. Je trouve cela intéressant. Ensuite et ce sera ma fin, comment retraduire ça dans le contexte franco-français où nous sommes sur une culture complètement différente. On est plus sur la culture que décrivait au début madame BESSIERE où il y a encore un lien fort dans notre territoire national entre le territoire et l'alimentation. Comment le reconstruire ? Je ne sais pas trop. Vous avez ouvert une entrée en disant que la construction métropolitaine peut être une solution consensuelle, et si cela est, que deviennent nos territoires strictement ruraux ! On a besoin dans ces territoires-là, parce que les potentialités de productions alimentaires sont assez importantes, de destiner nos productions à d'autres gens que ceux qui les habitent. Dans la communauté de communes de Quercy Rouergue si tout ce qui s'y produit devait être mangé, les gens seraient tous beaucoup plus gros que ce que je suis. Donc il faut bien aller au-delà, dans la planification, il va falloir trouver d'autres fonds. Des choses me trottent dans la tête et là je redeviens élu, c'est quelle contractualisation peut-on avoir avec des territoires ruraux et un certain nombre de villes, mais une vraie contractualisation où l'on bâtit un avenir commun ?

Serge BONNEFOY **:** Merci monsieur le Maire. Avant que je ne passe la parole à Bruno JULLIEN, nos prévisions Terres en Ville de rencontres nationales pour octobre : « comment relier politique agricole et politique alimentaire en partant des actions des collectivités, des chambres d'agriculture, des acteurs économiques et également des associations de la société civile ? » On essaiera de poser une partie des questions en partant d'expériences concrètes.

Bruno JULLIEN **:** J'ai trouvé que l'exposé était assez passionnant, j'ai appris beaucoup de choses. Et c'est vrai que pour un urbaniste, tel que nous avons fait les SCoT, les premières générations de SCoT, nous avons des marges de progression. Il est vrai que l'on vient de loin et rien que sur ma région nantaise, j'ai vu comment les maraîchers ont fait une première migration en première puis deuxième et maintenant troisième couronne. Il est vrai que les secteurs de production ont tendance à s'éloigner de la ville, là je parle des secteurs assez urbains. Je voulais revenir sur ce lien entre la planification et les SCoT, puisqu'on peut se poser la question de comment le SCoT peut être efficient là-dedans. Stéphane LEVEQUE l'a dit ce matin, le SCoT est en même temps quelque chose qui produit de la norme et, j'insiste beaucoup là-dessus, c'est un moment, c'est un lieu, un temps pour se mettre autour de la table quand ça ne va pas avec les faibles. On a beaucoup parlé de projets de territoire. Mais c'est un temps qui est stratégique. Sur ce moment particulier, ces questions d'alimentation ne rentrent pas, ne sont pas rentrées dans nos méthodes d'approche classique du diagnostic de territoire comme on le fait. Et je pense que c'est un nouveau sujet que l'on peut introduire, dans le diagnostic du territoire c'est de se poser ces questions. Généralement, on fait de la prospective, nos territoires dans vingt ans, trente ans…que seront-ils ? Et la question alimentaire est certainement à réintroduire dans le débat. En n'oubliant pas que le SCoT est un lieu de mise en cohérence des politiques publiques. Et c'est une politique publique qui mérite de rentrer dans cette planification. Sur le deuxième aspect du SCoT document d'urbanisme, c'est vrai que lorsqu'on se pose la question d'où peut-on produire des cultures vivrières, le SCoT en tant que dicteur de normes, il s'adresse au PLU et il doit veiller surtout à rendre les choses possibles, c'est-à-dire ne pas bloquer les possibilités de récupération de terres en ville pour la production. Il y a un aspect évoqué sur les centres commerciaux. C'est vrai que dans le SCoT, on fait un document d'aménagement commercial. Jusqu'à présent je n'en ai pas beaucoup entendu parler dans les réflexions sur le commerce et peut-être que petit à petit, on sera amené à en parler. Je me pose aussi une autre question, c'est la question des échelles. Là, on parle de Food planning à l'échelle de territoires très urbains. Monsieur le Maire disait la complémentarité entre le territoire urbain et les territoires ruraux alentour. Moi qui ai travaillé sur le SCoT de Saint-Nazaire qui est d'assez grande dimension avec des câbles urbains et des territoires ruraux ou périurbains, finalement les réflexions sur l'alimentation se font différemment selon chaque territoire. On parle de SCoT ruraux de qualité territoriale, je pense que le souci de produire dans le territoire est un argument de qualité territoriale qui valorise le territoire

Caroline BRAND **:** La question alimentaire est peut être un objet qui permet de rentrer dans cette ère des transactions entre les espaces urbains, périurbains et ruraux.

Alexandre MONOURY **:** Quelques questions ? Tout d'abord, pour les intervenants du SCoT de

Figeac, dans la phase pré PADD, je voulais savoir s'il y avait une réflexion qui était menée au niveau environnemental sur la place de l'agriculture prise, par exemple, pour le maintien de la trame verte et bleue, en particulier de certains corridors écologiques, s'il y avait une réflexion à ce niveau-là. Au niveau des réflexions agricoles que vous posiez pour mettre en place des projets politiques, comment les mettre en place concrètement ? Vous parliez d'un lien que vous aviez avec une coopérative locale, mais est-ce qu'il y a eu une prise de contact au-delà de la vie consulaire par la chambre de l'agriculture. C'est une démarche que l'on a porté en Ariège, on est allé au-delà du SCoT et cela a été accepté, même si à la base il y avait des réticences politiques anciennes avec des particuliers. Les élus du SCoT ont découvert des compétences de la chambre d'agriculture qu'ils n'imaginaient pas, que ce soit en termes de transmission, de plate-forme, d'alimentation. Il y a des projets qui sont portés par la chambre d'agriculture, par toutes les chambres d'agriculture. Quand vous prenez l'exemple des paniers fermiers qui ne gagnent pas forcément à trop marcher sur le SCoT, c'est porté par la chambre d'agriculture et au niveau local, cela marche plutôt bien. Il y a d'autres programmes comme « bienvenue à la ferme » où on arrive à véhiculer cette production locale même quand on n'a pas comme en Ariège, des labels particuliers sur le territoire en termes d'agriculture. Particulièrement, c'était sur la prise en compte de l'agriculture et de l'environnement. Et sur la question de comment faire venir la production rurale, comment la faire venir dans les centres urbains je vous invite à vous rapprocher de notre chambre de l'agriculture qui a mis en place une plateforme. Vous pouvez mettre ça en place au niveau de votre communauté de communes, il y a des solutions qui existent.

Cyril CREME, DDT du Tarn-et-Garonne : Je voudrais revenir sur la bonne remarque qui a été faite sur le SCoT. C'est vrai que les sujets de l'alimentation ne sont pas traités au même titre que les passages obligés, les déplacements, l'étalement urbain. C'est bien de le rappeler. Ensuite, j'ai trouvé très intéressante la présentation faite par l'universitaire, je trouve que ça donne de la hauteur à des sujets et ma question qui va plus vers un expert de l'urbanisme. Pensez-vous que les problématiques de planification alimentaire dans les SCoT sont exclusivement réservées à des espaces métropolitains ? Personnellement, j'en doute, je pense que les exemples que vous avez pris sur les jardins communautaires ou familiaux s'appliquent aussi dans les territoires polarisés, dans les territoires ruraux et je pense qu'il y a un enjeu dans la production des SCoT ruraux de développer ce genre de démarches.

Bruno JULLIEN

Rebecca CRESSON : Pour ce qui est de la prise en compte de l'agriculture dans les questions environnementales, je le disais, il y a effectivement des espaces naturels sur Figeac c'est évident, mais ici il y a essentiellement des espaces agricoles. Oui ces questions sont à aborder. Elles ont été abordées dans le diagnostic par le volet état initial de l'environnement. On a un SAGE de la gestion des eaux qui couvre notre avant-centre du territoire. Ces questions ont déjà été traitées dans le cadre du SAGE qui vient juste d'être revu. L'interaction entre le milieu agricole et l'eau sur notre territoire est indéniable et essentielle, et sera assez abordée. La trame bleue et verte existante est liée à la biodiversité générée aussi par le milieu agricole. On n'a pas une agriculture de territoire. C'est du bocage, des exploitations de taille modeste, on n'est pas dans la Beauce. La question de l'allée, tout cela sera abordé, on en est même à se demander comment faire attention à préserver la biodiversité issue de la culture.

Pascal GERMAIN : Sur cette idée de qualité qui essaie de faire reconnaître à leurs produits le monde agricole, il y a peut-être aussi cette piste-là d'associer à cette dimension qualité un environnement préservé, valorisé, maintenu, amélioré par l'activité agricole telle qu'elle est. : trame verte, qualité de l'eau, paysage.

Rebecca CRESSON: Le COS tout le monde connaît. Plus de biodiversité quand c'est pâturé que quand cela ne l'est pas. C'est un exemple typique. Après sur le lien avec la chambre d'agriculture J'ai parlé de cet coop parce que c'est notre spécialité, notre entrée, cela sous-entend que l'on n'a pas un contact aussi privilégié que l'Ariège avec vous, nous avec la chambre.

Daniel DURAND, Maire de Verfeil sur Seye : J'ai entendu tout à l'heure que proximité égale qualité, et bien non. Proximité et égalité, ce n'est pas la même chose. Je voulais juste mettre cela dans le débat parce que si l'on parle de ce postulat, on se casse la gueule.

Bruno JULLIEN : Je voulais faire une réponse sur la question de la planification. Je pense que cela concerne bien sûr les territoires urbains. La semaine dernière, on a vu une présentation de nos amis

rennais qui faisaient un travail de recherche intéressant pour dire : « si jamais on devait nourrir notre population, ou est-ce que l'on trouvait de la terre ? » L'aire urbaine, c'est-à-dire le bassin de vie de Rennes était l'échelle qui permettrait de nourrir le Grand Rennes. C'est théorique mais je crois quand même que dans les réflexions sur l'empreinte écologique des territoires et puis si on demande comment on fera, c'est très intéressant. Sur la question de la planification en milieu rural, je n'ai pas de réponse toute faite. Dans d'autres séminaires on a vu que la question de la densité en milieu rural ne se posait pas de la même façon qu'en milieu urbain. Il y a des morphologies, des bourgs, des villages qui étaient intéressants et qui s'appuyaient beaucoup sur la notion de creux. C'est-à-dire qu'il y a des espaces dans le territoire rural qu'il ne faut pas forcément combler. Je pense qu'il y a là aussi des lieux où l'on trouve des jardins et donc la planification peut s'interroger utilement à mon avis sur la vocation de ces espaces y compris pour l'alimentation.

Serge BONNEFOY **:** J'en profite pour dire que l'on manque cruellement de références. On n'est quasiment pas fichu de dire comme se fait l'approvisionnement des flux alimentaires des territoires à l'heure actuelle. Les recherches sur les circuits courts sont des recherches assez récentes. Là il y a tout un continent pour la recherche. J'espère qu'un nouveau programme PSDR, PSDR 4 permettra d'investir ce genre de choses parce que l'on n'arrivera pas tant du côté des agriculteurs que du côté des distributeurs, des transformateurs et des élus à avoir des politiques cohérentes sans un minimum de références. Regardez ces travaux des étudiants des campus ouest avec Catherine DARROT, sociologue de Rennes. Ces travaux sont des travaux de modèles du touriste, elle le dit elle-même, mais ils ont étudié énormément de choses en matière de la liaison, entre la production, la distribution, y compris comment les gens ressentaient cette relocalisation. Il y a là un certain nombre d'analyses qui vont resservir lorsque l'on aura là un peu plus de références et de mouvement politique en faveur de ce genre de choses. Même chose pour les coopératives. Quand on regarde les réflexions des coopératives sur l'alimentation des agglomérations, on voit aussi qu'il y a un champ de départ.

Daniel DURAND **:** Juste pour les aménageurs, il ne faut pas avoir peur du creux. Cela nécessite un sacré débat entre nous parce que je suis dans une région où on est le creux de rien. Les grandes villes sont toutes à 30 kilomètres autour de chez nous. Je mets toute ma force pour me battre contre le fait que l'on considère que ce territoire qui fait X milliers d'hectares, c'est une chance parce qu'il est peu urbanisé, peu industrialisé. La ville dit « je cherche des espaces de respiration ailleurs et il y en a qui ne doivent pas se développer ».

Serge BONNEFOY **:** Et inversement, ne nous mettez pas tous les habitants dans les dernières zones agricoles urbaines et péri-urbaines au risque d'avoir une conception d'une densification qui se ferait au détriment de la qualité de vie de 90% de la population.

IV. CONCLUSION DU SEMINAIRE

Synthèse de la journée

Jean MARLY, Fil rouge **:** Pour conclure et apporter quelques éléments sur les idées fortes développées dans la journée. Je crois que vous avez vécu à travers cette journée, une journées comme celles que nous avons vécues dans les autres ateliers interrégionaux, c'est-à-dire la richesse de tous les apports. Je vais parler de ce que l'on a pu maintenir dans chaque atelier, dire l'apport de ceux qui pratiquent au quotidien, l'apport de la recherche et essayer chaque fois d'élargir le champ de vision. Que retenir d'une journée comme celle-ci aussi riche et aussi développée ? C'est qu'elle conforte un certain nombre d'éléments qui me paraissent essentiels quand on se pose la question pourquoi un SCoT et un SCoT en zone rurale. Je crois que vous avez tout au long de la journée appelé aux richesses locales. On disait « le territoire vit, le territoire parle » et ce matin vous l'avez largement explicité. Les gens ont des choses à dire, les gens font des tas de choses, et un des objectifs premiers dans la construction du projet et donc derrière la construction de la planification, c'est de fédérer, de coordonner, de conforter, de faire en sorte que les coopérations deviennent visibles, de profiter au mieux des opportunités. Je crois qu'à aucun moment, l'idée même de faire un SCoT derrière tous ces projets et derrière toute cette vie quotidienne, le SCoT n'ait été rejeté. En tout état de cause au contraire, il a été cadré dans ce qu'il doit être et conforte l'idée de le fonder à partir

de la qualité territoriale, même si ce terme pose aujourd'hui question. Nos chercheurs nous l'ont rappelé. Si l'on veut faire une place à l'agriculture encore faut-il dire ce qu'est cette place, et qu'elle soit explicitée auprès de la société civile. Il faut l'expliciter auprès de l'ensemble des participants et des acteurs si l'on a envie qu'elle soit prise en compte. Autre élément qui est ressorti au long de la journée, c'est la question de la durée. Il est long de pouvoir construire un projet, il est long de le faire. Ce qui m'a largement interpellé, c'est la personne qui est intervenue pour la société QUALISOL, son intervention m'a frappée « je ne sais pas ce que c'est qu'un SCoT et j'ai dû téléphoner pour savoir ce qu'est un SCoT). Imaginez une personne qui arrive au milieu d'initiés qui débattent : « Moi j'ai un permis de construire, il est bloqué parce qu'il y a des recours ». Visiblement la question des échelles de temps et des échelles de construction se pose entre celui qui a besoin tout de suite de réponses pour continuer sa vie économique et l'échelle de la pensée. A un moment donné cela se bouscule, à un moment cela rentre en conflit et effectivement l'un et l'autre doivent être respecté dans leur position. La vie économique doit pouvoir continuer, mais la vie avec la réflexion plus large et plus projective dans un futur plus lointain doit être également préservée. Ces espaces de temps qui se bousculent, et qui parfois génèrent des conflits, sont des éléments aussi de la construction du projet. Ils font partie des incidents de parcours mais aident les uns et les autres dans la réflexion.

Une journée très riche donc, et qui dit aussi et qui conforte que le SCoT est bien un processus de construction adossé à un projet. On ne peut pas imaginer de faire un SCoT hors projet. Je crois que là, la journée le conforte encore une fois. Il n'y a pas de document de planification sans document de projet territorial. Le SCoT s'il constitue une étape importante où les gens peuvent être assis autour d'une table, où chacun peut exprimer un certain nombre de points de vue, et suivi d'un « après SCoT » et il faut que chacun en soit intiment convaincu. Certes au début on a montré l'importance de l'amont, de la sensibilisation, de la concertation, de créer un climat de confiance où l'on mobilise beaucoup de personnes. A un moment donné quelques personnes s'emparent du document, cela devient leur document et ce document-là risque d'être condamné comme dans une ancienne planification. Je ne rappellerai pas ce qu'étaient les SDAU etc., qui se retrouvaient sur des étagères, qui constituaient des documents que l'on ouvrait le jour où il y avait un conflit juridique, mais qui n'avaient plus aucune présence dans la tête des acteurs, et qui étaient totalement oubliés. Si on mobilise des acteurs pendant toute cette phase de construction, il faut qu'ensuite ils continuent à vivre avec le SCoT. Le SCoT ne peut pas être un document totalement à part de la vie quotidienne. Le projet politique doit être aussi un discours connu de tous. Un récit important qui donne une vision véritablement stratégique, mais que derrière les actions de mise en uvre soient absolument nécessaires. Le SCoT en soi ne suffit pas à régler le problème. Le SCoT est un élément important, il a son rôle, il a sa place, mais il ne peut pas être le seul élément qui modifierait l'ensemble des comportements.

J'ai trouvé très important ce matin la construction du périmètre. Le périmètre dans un SCoT est souvent un élément un peu pré établi, et ensuite on essaie de faire à l'intérieur de ce périmètre. La construction même de ce périmètre est une phase importante parce que c'est dans ce périmètre là que l'on arrivera à décrire un projet, et d'autre part à mettre en parallèle, un ensemble de normes, de recommandation et d'obligations qui s'adresseront à l'ensemble des acteurs à l'intérieur de ce périmètre-là. La construction du périmètre me paraît importante. Autre élément que j'ai trouvé très intéressant dans la place du projet, c'est d'avoir des scénarios prospectifs c'est-à-dire des scénarios qui viennent en rupture d'une situation. On n'a pas considéré que finalement1, les acquis et les situations allaient être modifiés à la marge. On essaie de trouver des situations de ruptures, des espaces stratégiques pour que demain, les productions continuent à être ensemble. La question du périmètre est une question aussi stratégique. Vous l'avez rappelé ce matin, le fait qu'il y ait un périmètre haut et bas Ariège, mais dont les deux dimensions obligent à avoir une réflexion beaucoup plus cohérentes que celles de deux SCoT juxtaposés, ça c'est aussi un enseignement à tirer.

Aujourd'hui on a très peu parlé des outils de protection de l'espace agricole. La dimension mécanique du SCoT n'a pas été directement abordée sur la protection et il faut faire attention. Au-delà de la qualité des projets, au-delà des dynamiques créées, malgré tout en tout état de cause, il y a derrière une mécanique d'urbanisation qui fait que si l'on ne va pas suffisamment dans le détail, y compris des normes et des prescriptions à mettre demain, on risque d'être débordés par ces éléments-là ou contraints par de nouveaux éléments qui apparaîtraient par absence de normes ou par mauvaises normes mises en place. Donc cette question de la prescription qui apparaît dans le DOO aujourd'hui est peu absente du débat, mais je rappelle toute l'importance qui doit être apportée à la rédaction du document. C'est ce qu'a explicité Serge à travers la démarche AgriSCoT et les différents exemples de protections possibles. Comment relier ces éléments de protection au projet local.

Stéphane ROBERT : Merci à tous. Merci au nom de la région et au nom de la DRAAF copilote du réseau rural régional. Je parle aussi au nom de la région, vous voyez que c'est intéressant.
Deux annonces qui concernent la Chambre d'agriculture de l'Ariège. Stéphanie va vous nous faire une petite annonce sur la plate-forme. Je vais vous en faire une également. J'ai ici une à disposition

TERRES EN VILLES
40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608
38036 Grenoble Cedex 02
tél. : 04 76 20 68 31
fax : 04 76 40 38 44
mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org